

Université des Sciences et Technologies de Lille 1

Institut d'Administration des Entreprises

**ENTREPRENEURIAT
ET SCIENCES DE GESTION**

**Habilitation à Diriger des Recherches
en Sciences de Gestion**

Présentée par

Thierry Verstraete

Maître de Conférences

Directeur de recherche

M. Alain Desreumaux, Professeur des Universités, Lille I

Président

M. Pierre Louart, Professeur des Universités, Toulouse I

Rapporteurs

M. Michel Marchesnay, Professeur des Universités, Montpellier I

M. Robert Paturel, Professeur des Universités, Institut d'Etude Politique de Grenoble

M. Bertrand Saporta, Professeur des Universités, Bordeaux IV

Septembre 2000

Introduction.....	3
A. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?.....	7
A.1. Le chercheur en sciences de gestion et l'entrepreneuriat.....	7
A.1.1. Les niveaux d'analyse dans l' <i>Organizational Studies</i>	11
A.1.2. Une théorie anthropologique des organisations.....	12
A.1.3. Les objets d'étude du gestionnaire	16
Les phénomènes organisationnels	17
Les formes nées des phénomènes ou modifiées par eux	19
Le mode d'organisation des formes organisées	21
L'interaction et l'imbrication de ces formes d'organisation entre elles et avec l'organisation sociale	22
La place et le rôle de l'individu	24
A.2. Modélisation de l'Entrepreneuriat	26
A.2.1. La dimension cognitive	27
La pensée stratégique.....	27
La réflexivité	28
L'apprentissage	28
A.2.2. La dimension structurale	30
La structure objective	31
La structure subjective	32
A.2.3. La dimension praxéologique.....	33
L'entrepreneur se positionne vis -à-vis de multiples parties prenantes	33
L'entrepreneur met en place une configuration	34
B. Le protocole méthodologique déployé pour apporter de la connaissance sur le phénomène entrepreneuriat.....	36
B.1. La démarche individuelle de recherche	37
B.1.1. Une position de nature constructiviste	37
B.1.2. Les "courants" mobilisés	42
B.1.3. La phase empirique	47
B.2. Les démarches collectives initiées autour de la recherche en entrepreneuriat	56
B.2.1. Les congrès.....	56
B.2.2. Les revues.....	58
B.2.3. Les ouvrages collectifs	60
B.2.4. La responsabilité scientifique d'un projet de recherche et création d'une équipe : l'ADREG (association pour la diffusion de la recherche en entrepreneuriat et en gestion).....	67
C. Utilisation des connaissances et responsabilité des sciences de gestion dans l'étude de l'entrepreneuriat	68
C.1. Les retombées académiques, pratiques et pédagogiques.....	70
C.1.1. Quelques questions laissées sans réponses ?	71
C.1.2. Retombées pratiques et pédagogiques.....	74
C.2. Une voie de recherche sur la valorisation de la recherche univ. par la création d'entreprise	79
C.3. De la responsabilité des chercheurs en Sciences de Gestion à apporter des savoirs sur l'Entrepreneuriat : vers la reconnaissance d'une discipline	84
Conclusion.....	88

La synthèse des travaux s'articule autour d'un triple questionnement :

- une question gnoséologique portant sur la délimitation de l'objet de recherche sur lequel est apportée la connaissance, l'entrepreneuriat ;
- une question méthodologique relative aux méthodes utilisées pour produire cette connaissance ;
- une question éthique, concernant ici plus précisément l'utilité perçue par le candidat du travail accompli.

Chacune de ces questions génériques renvoie à l'une des trois parties du document.

Afin de simplifier la lecture des références renvoyant aux travaux du candidat à l'habilitation, ceux-ci sont repris selon la numérotation dont ils font l'objet dans le CV placé en annexe. Par exemple [3] dans le texte correspond à la référence : *Entrepreneuriat. Connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, L'Harmattan, collection Economie et Innovation, 1999.

Introduction

"Au début des années 1980, l'entrepreneuriat était, au mieux, un champ de recherche potentiellement prometteur. A la fin de cette même décennie, principalement en raison de l'impressionnante avancée en matière de recherches empiriques, l'entrepreneuriat pouvait prétendre à être un champ de recherche légitime à tout égard excepté un : son manque d'une fondation théorique substantielle".

Ce constat constitue la pierre angulaire de nos travaux et réflexions depuis quelques années. Il s'inscrit en résonance avec la question posée par Gartner² : de quoi parlons-nous lorsque nous parlons d'entrepreneuriat ?

En effet, dès lors que l'on étudie ce domaine, une question paraît s'imposer, qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? Tout se passe, la plupart du temps, comme si on tenait l'acception du terme pour acquise. Pourtant, ce vocable, au carrefour du monde savant et du sens commun, n'est pas dépourvu d'amphibologie. Les conceptions génériques dissimulent mal l'existence de multiples acceptions du terme qui ressortent des discours (savants ou non). Naviguant dans ce clair-obscur, il appartient certainement aux chercheurs d'apporter leur contribution en faisant de l'entrepreneuriat un objet de recherche à part entière, comme il peut l'être outre-Atlantique.

En France, il semblerait que l'entrepreneuriat ne soit pas encore très mobilisateur. A ce titre, Paturel regrettait "que ce champ (*l'entrepreneuriat*), sur lequel nous avons beaucoup à apprendre en France, ne soit pas plus mobilisateur pour nos jeunes chercheurs académiques : les seuls articles

¹ Bygrave W.D. & Hofer C.W., "Theorizing about entrepreneurship", *Entrepreneurship Theory and Practice*, 16(2), 1991, p.13

² Gartner W.B., "What are we talking about when we talk about entrepreneurship ?", *Journal of Business Venturing*, 5 (1), 1990

journalistiques ne peuvent pas apporter les réflexions sérieuses que nous attendons dans ce domaine"¹.

Sur la question des frontières sémantiques, il apparaît de plus en plus clair au sein de la communauté académique que l'entrepreneuriat ne peut être enfermé dans les limites d'une définition générique et univoque. Celle-ci ne saurait traduire la complexité du phénomène dont la compréhension et l'explication requièrent une modélisation. En effet, l'entrepreneuriat est un phénomène hétérogène dont les formes d'expression sont multiples. Souvent, il est étroitement associé à la création d'entreprise, au point d'être confondu avec elle. Ce rapprochement peut, *a priori*, paraître légitime. La création d'entreprise ne constitue-t-elle pas, aux yeux de beaucoup, l'archétype du phénomène ? Il convient toutefois de se méfier des fausses évidences. En effet, l'entrepreneuriat ne peut se réduire à cet acte car, paradoxalement, toute création d'entreprise ne constitue pas nécessairement un acte entrepreneurial "pur" (par exemple, on peut discuter de la nature de certains processus conduisant un demandeur d'emploi à créer une activité parce qu'il ne voit pas d'autres perspectives à sa réinsertion sociale).

La complexité du phénomène exclut la possibilité d'une délimitation trop étroite des frontières sémantiques et conceptuelles du terme entrepreneuriat. Ce constat lapidaire peut heurter les demandes sociales (légitimes) d'une définition précise, ne serait-ce que pour limiter l'usage du mot, qui se répand parfois de façon surprenante. Face à ce flou sémantique, le premier réflexe est d'aller en chercher une définition dans le dictionnaire. Malheureusement, celui-ci reste muet².

Pour contribuer à apporter un éclairage sur ces questions, nos travaux de recherche s'inscrivent dans une perspective théorique et s'articulent autour de la construction d'un modèle proposant une

¹ Paturel R., *Etat de la recherche en management stratégique*, Etat des thèses établi suite aux XIVe journées nationales des IAE, Nantes, 1998, p.21

² Si le mot "entrepreneuriat" n'est pas dans le dictionnaire français, Julien & Marchesnay rappellent que le terme a été choisi au Québec par le Conseil de la langue française, au détriment du terme français *entrepreneurship*.

Julien P.-A., Marchesnay M., *L'entrepreneuriat*, Economica, collection gestion poche, 1996

description de l'entrepreneuriat à la fois suffisamment large pour pouvoir y inscrire les usages "raisonnables" du terme, et suffisamment précise pour tenter de lever les principales ambiguïtés qui l'entourent [1][3].

Pour exposer ces travaux, la réflexion épistémologique est incontournable. Alors que l'épistémologie est parfois présentée comme un exercice risqué et difficile, elle devrait au contraire être favorisée dès lors qu'il ne s'agit pas de verser systématiquement dans l'histoire ou la philosophie des sciences. Mais, peut-être faut-il s'accorder sur ce qu'est cet exercice.

Etymologiquement, l'épistémologie renvoie de façon générique à l'étude des connaissances (épistémé) et à la façon dont le discours (logos) les restitue. Ainsi, l'épistémologie peut être vue, sous l'égide de Piaget, : "en première approximation comme l'étude de la constitution des connaissances valables". Ces propos sont constitutifs du titre du premier chapitre d'un ouvrage que Le Moigne consacre aux épistémologies constructivistes, dans lequel il précise que l'œuvre de Piaget (*Cf. l'encyclopédie Pléiade*) campe "les trois grandes questions que chacun rencontre dès qu'il s'interroge sur la légitimité des connaissances auxquelles il fait appel pour élaborer ses comportements cognitifs et sociaux"¹. Ces questions sont :

- la question gnoséologique : qu'est ce que la connaissance ?
- la question méthodologique : comment apporter la connaissance ?
- la question éthique : quelle est la valeur, l'utilité et la validité de la connaissance apportée ?

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'ériger ces questions en unique fondement de l'épistémologie. Elles fournissent simplement un angle fécond pour analyser nos travaux. Elles conduisent, lorsque le

¹ Le Moigne J-L., *Les épistémologies constructivistes*, Presse Universitaire de France, Que sais-je, 1995, p.3

candidat porte un regard sur ses activités de recherche, à, finalement, un travail plus prosaï que que les efforts à visée plus générale, plus historique et plus philosophique. A côté de ces nécessaires efforts, tout chercheur peut, voire doit, poser les questions gnoséologique, méthodologique et éthique relativement à l'objet sur lequel il travaille et sur lequel il tente d'apporter de la connaissance. Dans notre cadre d'étude, elles deviennent :

- qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? La partie A présente notre conception ;
- quelles méthodes mobiliser pour apporter de la connaissance sur l'entrepreneuriat? La partie B livre le protocole que nous avons déployé à cet effet ;
- quelle est l'utilité de la connaissance ainsi apportée sur l'entrepreneuriat ? La partie C relève quelques apports, mais aussi certaines limites du travail avant de présenter un programme de recherche qui en découle. La question éthique y sera réduite à des considérations relevant de l'utilité du travail accompli et le propos ne traitera pas de la vaste question de l'éthique pour le chercheur en sciences de gestion, et moins encore sous l'angle résolument philosophique¹.

¹ On se rapproche ainsi davantage d'une approche téléologique et relativement utilitariste de la pensée éthique (l'autre étant l'approche déontologique ; voir Louart P., Ethique, in Le Duff (dir.), *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999, p.367).

A. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?

Avant la modélisation du phénomène (section A2, reprise de [1], mais surtout de [3]), sans doute faut-il présenter en quoi l'entrepreneuriat est un phénomène intéressant le chercheur en sciences de gestion (section A1). Outre les développements subséquents, des arguments de nature socio-économique peuvent être mobilisés (voir [1][3] et la plupart des thèses portant sur le thème). Dans cette partie, il s'agit davantage d'inscrire l'entrepreneuriat dans les sciences de gestion¹.

A.1. LE CHERCHEUR EN SCIENCES DE GESTION ET L'ENTREPRENEURIAT

L'entrepreneuriat n'est évidemment pas la chasse gardée des gestionnaires. Le domaine de recherche intéresse le psychologue, le sociologue, l'historien, l'économiste, l'anthropologue, le géographe, etc. L'entrepreneuriat est un objet d'étude plus ou moins directement travaillé par des chercheurs de diverses origines investissant le champ en privilégiant, bien légitimement, un angle d'étude en rapport avec les préoccupations de leur discipline scientifique. Il est aussi possible de prendre une perspective interdisciplinaire ou transdisciplinaire². Enfin, selon une perspective pluridisciplinaire, l'entrepreneuriat constitue un objet autour duquel les différentes disciplines peuvent se réunir pour apporter une connaissance à finalité fondamentale et/ou pragmatique. L'appartenance à une discipline ne nous semble pas gêner son étude, ou plutôt, nombre de disciplines scientifiques sont en mesure d'apporter une connaissance servant la compréhension du phénomène (nous y revenons dans la troisième partie). Cette situation épistémologique singulière appelle quelques éclairages sur la légitimité de l'insertion de l'entrepreneuriat au sein des sciences de gestion. C'est l'objet de cette

¹ La troisième partie (C) précise la responsabilité qui en résulte pour les chercheurs de cette discipline.

² Selon Wacheux, l'interdisciplinarité est l'utilisation de théories, concepts et méthodes importés d'une discipline pour l'appliquer dans une autre, la transdisciplinarité est la construction de connaissances indépendamment d'une discipline particulière. Il définit la pluridisciplinarité comme l'activation d'une discussion et d'un échange entre chercheurs de disciplines différentes autour d'un thème particulier.

Wacheux F., *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica, 1996

section de les présenter¹. Sa visée est moins de circonscrire franchement les sciences de gestion², puisqu'il nous faudrait sans doute entrer dans un débat épistémologique global sur cette discipline, que d'y inscrire l'entrepreneuriat. Cet aveu pondère la prétention de l'exercice.

Laissant de côté les problématiques posées par le couple sujet/objet dans les sciences sociales³, définir la connaissance renvoie, pour ce qui nous intéresse, aux objets génériques auxquels peut s'intéresser le chercheur en sciences de gestion. La réponse proposée à la question gnoséologique est forcément partielle, toute réponse totale étant illusoire. Dans la mesure où, pour toute discipline scientifique, la connaissance est intimement liée aux objets qui y sont étudiés, nous tentons de cerner les objets génériques intéressant le gestionnaire.

Le chercheur s'appuie souvent sur un regroupement fonctionnel éprouvé, tant dans la pratique que dans la recherche et l'enseignement. A côté des approches fonctionnelles, d'autres sont plus transversales (management stratégique, gestion de projet, entrepreneuriat,...). Globalement, l'apport de connaissance en gestion gagne à combiner les recherches sur les objets par nature fonctionnels,

¹ Elle s'appuie sur un cahier de recherche [18] au titre quelque peu provocateur et cédant à l'invitation au débat avec, comme idée, de recevoir critiques et remarques utiles à la préparation de l'Habilitation à Diriger des recherches. A ce titre, nous remercions tout particulièrement Michel Marchesnay, Philippe Pailot, Robert Paturel, Emmanuelle Reynaud et Valérie Inès de la Ville pour les commentaires constructifs qu'ils nous ont formulés.

² L'exercice est difficile et délicat. Voir les essais de : Marchesnay M., "De la théorisation en sciences de gestion", *Economies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n°17, 1991 ; Martinet A.C., *Epistémologies et sciences de gestion*, Economica, 1990 ; Lebraty J., "Management et gestion : quel apprentissage ?", *Economies & Sociétés, série sciences de gestion*, n°7, 1992 ; Louart P., Gestion et Management, in Le Duff, *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999 ; Cohen E., "Epistémologie de la gestion", in Joffre & Simon (dir), *Encyclopédie de gestion*, Tome 1, Economica, 1989 ; Voir aussi les actes des colloques organisés par l'ISEOR, notamment celui de 1984 : FNEGE-ISEOR, *La recherche en sciences de gestion : développement et perspectives en France dans les années 1980*, Actes de colloque, Université Lumière Lyon 2, 1984 ; sans non plus oublier les apports de collègues étrangers, qui parlent tantôt de sciences de l'organisation, tantôt de sciences de l'administration (noms qui auraient pu prendre la place de l'intitulé finalement choisi en France, à savoir sciences de gestion ; on se rapprochera des textes de Savall pour développement). Les rapprochements sont évidemment possibles, mais les comparaisons peut-être délicates pour qui n'a pas passé un certain temps dans des laboratoires aux Etats-Unis (*organization science*), au Québec (sciences de l'administration), par exemple.

³ Tout en ayant conscience que la relation sujet/objet est une dialectique générant la connaissance finalement apportée, comme le précise explicitement Audet M., "Le procès des connaissances de l'administration", in Audet & Malouin (dir), *La production des connaissances scientifiques de l'administration*, Les presses de l'Université Laval, 1986. On se tournera aussi vers les ouvrages de Bachelard : Bachelard G., *Le nouvel esprit scientifique*, PUF, 1934 ; Bachelard G., *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Vrin, 1938

locaux et spécialisés, à des objets transversaux, globaux et réunificateurs. Cette combinaison sert la maîtrise des différentes formes d'organisation à finalité socio-économique, dont le pilotage nécessite un aller-retour entre une stratégie générale fournissant une cohésion et une base de ralliement, et les stratégies locales (ou fonctionnelles) dont les initiatives constituent une ressource vitale de l'entreprise¹. Ces formes ne se restreignent pas à la firme. Lors d'un séminaire du CLAREE², Alain Desreumaux soulevait la difficulté de cadrer le programme général (l'évolution des entreprises) de cette unité de recherche associée au CNRS avec l'objet d'étude octroyé par Marcel Capet aux gestionnaires il y a près de quarante ans³ (lors d'un congrès d'économistes...). Desreumaux proposa de reposer la question des objets d'étude du gestionnaire.

Ce questionnement ne remet pas en cause la légitimité des sciences de gestion. Il ne faudrait pas, en effet, croire que ce type de réflexion soit un danger pour une discipline jouant parfois des coudes avec ses voisines dans les instances scientifiques. Le gestionnaire n'est pas le seul à travailler sur la firme, objet qu'il partage avec l'économiste, le sociologue, l'historien, l'anthropologue, etc. La spécificité du chercheur en sciences de gestion réside dans une finalité d'apport de connaissance permettant de mieux la piloter. Il reste à remarquer que le titre de la communication de Capet n'utilise pas le mot "entreprise", mais le mot "firme". La nuance est d'importance.

En effet, si l'on voit les sciences de gestion comme les sciences de l'action, si l'on adhère à une conception plus ou moins franchement praxéologique des sciences de gestion (c'est-à-dire générant une connaissance étant, plus ou moins directement et plus ou moins rapidement, mobilisable par les praticiens), alors les théorisations sur l'entreprise peuvent paraître plus pertinentes que les théorisations sur la firme. Il suffit de s'appuyer sur le double sens du mot (action d'entreprendre et résultat de cette action) pour retrouver et incorporer tous les travaux en gestion focalisés sur l'objet qu'est la firme tant dans sa globalité que dans ses parties. Les sciences de gestion seraient ainsi des

¹ Desreumaux A., *Stratégies*, Dalloz, 1993

² Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises, UPRESA CNRS 8020

³ Capet M., "La firme en tant qu'objet d'analyse", *Congrès des économistes de langue française*, mai, 1962 (source : Desreumaux, 1992)

sciences de l'entreprise. Certes, il n'est pas aisé de s'appuyer sur des termes polysémiques ; par exemple, on connaît les difficultés posées par le mot "organisation". Si l'utilisation de ce type de substantif polysémique ne facilite pas la construction épistémologique, elle offre en retour certains avantages dès lors qu'il ne s'agit pas de chercher des définitions strictes, mais davantage d'offrir des représentations ou des modèles dans lesquels les chercheurs d'une discipline peuvent se reconnaître.

Les différents niveaux d'analyse auxquels s'intéresse le gestionnaire mettent en évidence que la gestion ne peut se restreindre à celle de la firme mais s'élargit à la gestion "des" organisations. Peut-être devrait-on parler de "sciences de gestion des organisations gouvernées"¹, voire de "sciences de gestion des organisations conçues et conduites"², ces sciences ayant selon Devillebichot³ comme tâche : "l'élaboration d'un savoir communicable et accumulable visant à permettre en pratique une conduite améliorée des organisations productives quelles que soient leurs formes et leur étendue, dans leur espace social".

Les organisations conçues, conduites et gouvernées mentionnées n'existent que par leurs interactions avec d'autres niveaux de la sphère globale d'évolution des individus. Selon certains auteurs, "piloter" une organisation pour tenter de lui faire suivre une certaine trajectoire conduit à privilégier l'étude de cette interaction, ou plutôt des interactions que l'organisation pilotée entretient avec d'autres niveaux d'organisation. Puisque le chercheur en sciences de gestion se sent souvent proche des préoccupations des chercheurs anglo-saxons en *organizational studies*, nous rappelons dans un premier temps une proposition faite par Belhing (1.1.1), avant de résumer la théorie anthropologique des organisations que construit Chanlat (1.2.2).

¹ Savall parle d'étude de phénomènes de, autour et en réaction à, des pratiques de gouvernement des organisations : Savall H., "Réflexions sur une jeune discipline en voie de maturité", *Economies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n°8-9, 1998

² Selon Desreumaux et Bréchet, la nature du projet scientifique des sciences de gestion repose sur la conception et la conduite des organisations. Bréchet J-P. & Desreumaux A., "Quelle(s) théorie(s) de la firme pour les sciences de gestion", *Economies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n°8-9, 1998

³ Devillebichot G., "La discipline sciences de gestion : quelques réflexions et suggestions", actes du colloque ISEOR FNEGE, Université Lumière Lyon 2, 1984, p.123

A.1.1. Les niveaux d'analyse dans l'Organizational Studies

On doit à Belhing¹ une proposition distinguant quatre niveaux d'analyse :

- les individus ;
- les groupes primaires : ensembles d'individus interagissant fréquemment dans le cadre de leur travail, qui maintiennent et supportent un ensemble de croyances sur la façon d'agir dans ce cadre;
- les organisations : unités sociales composées de groupes primaires. Ces unités sociales sont intentionnées, structurées et reconnues comme des entités par ceux qui la constituent et ceux qui entretiennent des relations d'affaires avec elles ;
- les sociétés : ensembles complexes d'individus, de groupes primaires et d'organisations, reconnus comme ayant des intérêts et des comportements communs par ceux qui les composent et ceux qui entretiennent des relations d'affaires avec eux, et ayant généralement des frontières comme par exemple les nations.

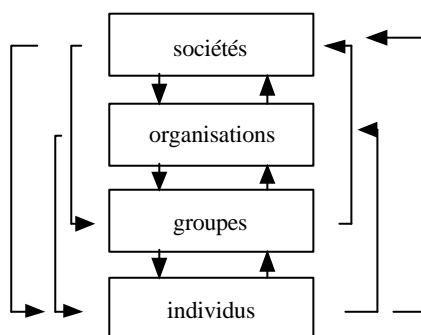


Figure 1 : les niveaux d'analyse dans ce que les anglo-saxons appellent *Organizational Studies* selon Belhing (1978)

¹ Behling O., "Some problems in the philosophy of science of organizations", *Academy of management review*, 3(2), 1978
Le lecteur pourra consulter le résumé qu'en propose Desreumaux A., *Introduction à la gestion des entreprises*, Armand colin, 1992

A partir de ces niveaux, Belhing propose de délimiter le domaine :

"Organizational Studies is not set apart from the other social and behavioral sciences by the element of its domain ; Psychology, Sociology and Anthropology also deal with societies, organizations, groups and individuals. Rather, it is in the fact that while these disciplines work primarily, *within* elements - Psychology at the individual level, Sociology at that of groups and organizations, and Anthropology more at the level of societies - Organizational Studies treat concerns that are primarily *among* levels that makes Organizational Studies unique"¹.

Les liens entre les niveaux constituent ainsi des objets essentiels d'analyse. Pour ne prendre que deux exemples, le lien qui va du niveau "organisations" au niveau "individus" renvoie, entre autres, aux études sur les comportements et caractéristiques en référence aux pratiques organisationnelles ; le lien qui va du niveau "individus" au niveau "groupes" renvoie à la nature des actions et aux comportements des personnes constituant ces groupes.

A.1.2. Une théorie anthropologique des organisations

Plutôt que le terme de lien, il est pertinent d'utiliser celui d'interaction, beaucoup plus signifiant dans une acception praxéologique. L'interaction constitue un niveau à part entière dans la théorie anthropologique des organisations que construit Chanlat². Il distingue l'individu, l'interaction, l'organisation, la société et le monde, chacun de ces niveaux étant analytiquement dissociable mais concrètement indissociable des quatre autres :

- dans cette approche l'individu est vu comme un être biopsychosocial. Le biologique, le psychique et le social entretiennent des relations complexes et parfois paradoxales. Ils s'intriquent et s'influencent singulièrement pour chaque individu et cette singularité conduit à des comportements différents même dans un contexte d'évolution similaire ;

¹ voir aussi Belhing O. & Chester A.S., *Organizational behavior: theory, research and application*, Allyn and Bacon ed., Boston, 1976 (source : Belhing, 1978)

² Chanlat J-F., "Vers une anthropologie de l'organisation", in Chanlat (dir), *L'individu dans l'organisation. Les*

- l'interaction est d'abord vue comme une condition de l'identité, en ce sens que toute identité requiert l'existence de l'autre, qu'il soit un modèle (ex : sujet d'identification), un objet (ex : objet d'amour ou de haine), un soutien (ex : construction de lien de solidarité) ou un adversaire (ex : liens d'hostilité). Les interactions, ou les relations, avec l'autre relèvent principalement de trois ordres : le face à face avec une personne ou avec un petit groupe de personnes, la confrontation avec la foule, les relations entre groupes. Les interactions peuvent être formelles ou informelles et engagent des communications (sur la base d'éléments textuels, cotextuels et contextuels), des rites (au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire renvoyant entre autres au savoir-vivre, à la confiance), des processus psychiques (développements cognitif et affectif) ;

- dans sa construction théorique, Chanlat fait de l'organisation le cadre social de référence au sein duquel s'inscrivent les phénomènes humains, ces derniers étant influencés par les dimensions propres à l'organisation. L'organisation est un système mettant en jeu un sous-système structuro-matériel (les conditions éco-géographiques et les matériels permettant, par exemple, à une firme de produire) et un sous-système symbolique (représentations individuelles et collectives donnant sens aux actions). "L'interaction entre ces deux sous-systèmes, médiatisée par les rapports de pouvoir, contribue à édifier l'ordre organisationnel" (p.20), ordre rendu instable par les tensions, les conflits, l'incertitude, les inégalités, l'ambiguïté, les contradictions, etc. Le niveau organisationnel participe aussi à la fondation de l'ordre social mondial par son influence sur la nature, les structures socio-économiques et la culture, notamment dans les sociétés industrielles ;

- la société est un système combinant économie, politique, social et culturel. Ce système est situé dans un contexte spatio-temporel donné. A l'instar du niveau organisationnel, le niveau de la société possède un sous-système structuro-matériel et un sous-système symbolique sous-tendant l'ordre sociétal, lequel traverse l'ordre organisationnel dont il dépend cependant. De même, le niveau de la société souffre de tensions, de conflits, etc.

- le niveau mondial englobe les sociétés et a donné lieu à la naissance d'institutions chargées de régir certaines dimensions liées à la préservation d'un ordre mondial (FMI, ONU, UNESCO, ...). Les relations afférentes à ce niveau se développent et ont conduit à l'édification de réglementations à caractère commercial, bancaire ou juridique (ex : accord du GATT). Cette mondialisation a des implications multiples sur les organisations et n'est pas sans incidence sur l'accroissement de l'écart entre certaines sociétés.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les niveaux précédents : "L'individu se construit dans sa relation avec autrui, le plus souvent dans un cadre organisé, dans le rapport qu'il entretient avec sa société et dans le rapport que cette dernière entretient avec d'autres sociétés ... L'ordre de l'interaction est influencé par les individus en présence, l'ordre organisationnel est à la fois le produit et le producteur de l'ordre sociétal et de l'ordre mondial. Inversement, l'ordre mondial a des répercussions importantes sur les autres niveaux" (p.24).

Chacun des niveaux fait l'objet d'investigations plus ou moins franches selon les disciplines scientifiques et si le gestionnaire ne peut asseoir sa réflexion et son action sans les intégrer toutes, le nécessaire éclectisme auquel il succombe n'est le reflet ni d'une éhontée prétention s'agissant de la maîtrise des différentes disciplines auxquelles il emprunte¹, ni d'une inconsistance de la discipline à laquelle il revendique son appartenance, à savoir les sciences de gestion. Comme le souligne Desreumaux², un tel éclectisme n'est toutefois pas sans soulever des questions sur la spécificité des sciences de gestion concernant son objet d'étude (ce qui renvoie à la question gnoséologique), sa finalité notamment en termes de proposition de démarches et d'outils utiles à la conduite des organisations (ce qui renvoie aux questions méthodologique et éthique). L'effort spécifique du

¹ Si à l'évidence il faut être prudent dans l'importation de concepts et théories provenant d'autres disciplines scientifiques, la mobilisation raisonnée et justifiable sur le plan épistémologique ne doit pas pour autant conduire le gestionnaire à entretenir des relations d'allégeance à l'égard des chercheurs des disciplines auxquelles il emprunte.

² Desreumaux A., *Introduction à la gestion des entreprises*, Armand Colin, 1992

gestionnaire réside, selon cet auteur, dans l'attention toute particulière qu'il doit accorder aux relations entre les niveaux mentionnés.

En combinant ces approches et en nous appuyant sur la polysémie du terme organisation (action d'organiser et résultat de l'action), nous avons tenté de délimiter les sciences de gestion avec comme finalité de pouvoir y placer l'entrepreneuriat. Certes, cela relève d'une interrogation sémantique pouvant loger une difficulté analytique¹. Dès lors, la distinction rappelée par Jacot :

"1/ l'organisation en tant qu'état, résultat, forme, ... c'est-à-dire en tant qu'ensemble organisé

2/ l'organisation en tant qu'activité, processus, règle, c'est-à-dire en tant que principe d'organisation"¹

est d'une utilité analytique certaine. Mais la pensée systémique permet de se saisir de la polysémie et offre quelques avantages sous réserve de dépasser, précisément, un mode de pensée exclusivement analytique. Peut-être y a-t-il des cas où il est difficile de distinguer le résultat du processus, alors que dans d'autres cas cette possibilité pourra être exploitée par l'analyste. Aucun mode de pensée ne possède l'exclusivité de la connaissance.

Une conception systémique de l'organisation permet peut-être plus facilement d'appréhender l'idée selon laquelle la notion de frontière perd de sa pertinence. Toute organisation s'imbrique dans d'autres organisations de nature ou de type plus ou moins proche selon le découpage artificiel auquel nous procédons pour rendre "notre" monde intelligible (voir chapitre 6 de [3] et [6]).

Prétendre traiter la question de la délimitation des sciences de gestion suppose que l'on ait, au préalable, précisé le contexte du discours. On le sait, la gestion désigne à la fois une pratique, un domaine d'enseignement et une discipline scientifique. Par rapport à dernière acception, on peut admettre que le gestionnaire vise à produire un savoir conceptuel communicable, comportant ses

¹ Jacot J.-H.(dir.), *Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation*, Presses Universitaires de Lyon, 1994

propres règles de validation et de formulation, permettant de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des "organisations gouvernées"² ou des "organisations conçues et conduites"³, ainsi que les modalités de leur évolution. Au final, nous reconnaissons le gestionnaire dans l'intérêt qu'il porte aux problématiques posées par les entités conçues, gouvernées ou pilotées, et ayant des objectifs socio-économiques, dont la firme est sans doute l'archétype (à ce jour dans notre économie) mais non exclusivement, à des fins d'amélioration de la performance, voire simplement de pérennité. Cette conception peut conduire le chercheur en sciences gestion à travailler sur quatre types génériques d'organisation et leurs interactions, dont l'étude renvoie à des niveaux et angles d'analyse multiples. Parce qu'on ne peut, d'une part, s'intéresser exclusivement à son objet sans le placer plus largement au sein de notre discipline d'appartenance, et d'autre part, intégrer cet objet sans démontrer son articulation avec les autres objets de cette discipline, il est opportun de faire le détour d'une présentation de ces types génériques d'organisation.

A.1.3. Les objets d'étude du gestionnaire

Les types génériques d'organisation auxquels peut s'intéresser le gestionnaires sont :

- 1) les phénomènes organisationnels donnant lieu à la création de formes organisées ayant des finalités socio-économiques ;
 - 2) les formes nées des phénomènes ou modifiées par eux ;
 - 3) le mode d'organisation des formes organisées ;
- et dont l'étude intègre :
- 4) l'interaction et l'imbrication de ces types et formes d'organisation entre eux et avec l'organisation sociale plus vaste les entourant ;
 - 5) la place de l'individu et le rôle qu'il joue dans ces types d'organisation et leurs interactions.

¹ *Ibid.* p.9

² Savall H., "Réflexions sur une jeune discipline en voie de maturité", *Economies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n°8-9, 1998

³ Bréchet J-P. & Desreumaux A., "Quelle(s) théorie(s) de la firme pour les sciences de gestion", *Economies et*

Schématiquement, cela donne par exemple :

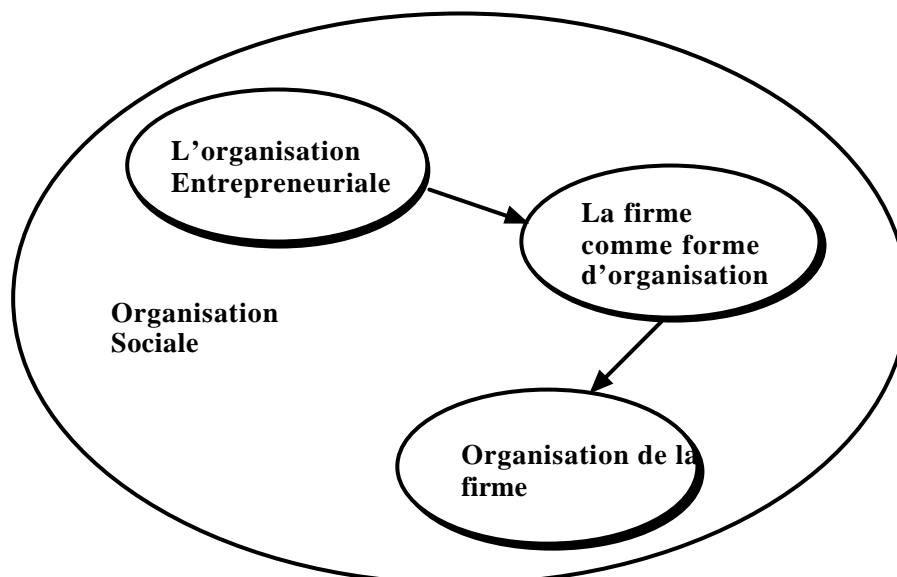


Figure 2 : un exemple des types et formes d'organisation intéressant le gestionnaire.

Mais il ne s'agit que d'un exemple et voici plus globalement une présentation de ce qui constitue, finalement, différents niveaux d'analyse.

Les phénomènes organisationnels

Ces phénomènes sont de natures diverses voire fondamentalement différentes. La figure précédente prend comme exemple l'organisation de type entrepreneurial. L'entrepreneuriat est ici vu comme un phénomène organisationnel impulsé par un individu (l'entrepreneur), voire plusieurs individus s'associant pour l'occasion. Ce phénomène se gère, du moins il peut se gérer. Il est impulsé dans un environnement plus ou moins large (ex : perspective locale vs perspective mondiale) et sur la base d'un existant plus ou moins tangible (en effet, il peut être impulsé au sein d'une firme existante ou il peut être impulsé *ex nihilo*.), au sein d'un environnement lui aussi plus ou moins tangible (ex : création d'une

organisation dite virtuelle). Ce phénomène organisationnel donne lieu, à plus ou moins brève échéance, à la naissance d'une entité à finalité socio-économique : une nouvelle firme dans le cadre de la création d'entreprise *ex nihilo* ; une filiale par exemple dans le cadre d'une firme déjà établie ; voire une modification fondamentale amenant à considérer que la mutation est telle que le résultat peut être considéré comme une nouvelle forme d'organisation¹. L'apparition de cette entité ne met pas forcément fin à l'organisation initiée par l'entrepreneur. L'apparition d'une entité dotée d'une structure d'entreprise par exemple peut n'être qu'un jalon dans l'organisation impulsée, laquelle peut donner lieu à la création de plusieurs entités. Sous certaines conditions, l'entrepreneuriat peut être étendu au développement d'organisations antérieurement impulsées (par exemple la reprise d'entreprise).

Le gestionnaire s'intéresse bien évidemment à d'autres types de phénomènes organisationnels générant des formes organisées. Ainsi en est-il des mouvements sociaux donnant lieu à l'instauration d'un syndicat dans l'entreprise, des initiatives conduisant à la création de groupements professionnels ou à des associations de dirigeants, des alliances et toutes relations conduisant à la création de réseaux.

Le gestionnaire s'intéresse aussi à des phénomènes d'une nature foncièrement différente en ce sens qu'elles ne débouchent pas forcément, à l'instar du phénomène entrepreneurial, sur l'émergence d'une forme organisée, même si cela peut arriver. Par exemple : les effets d'annonce sur les consommateurs ou les porteurs d'actions. Ce qu'il faut saisir dans la flèche reliant le phénomène organisationnel aux formes d'organisation, c'est que la plupart du temps les phénomènes suscités (auxquels il serait loisible d'en ajouter beaucoup d'autres) engendrent, bouleversent ou au minimum influencent les formes d'organisation évoluant dans l'organisation sociale : le phénomène entrepreneurial n'est pas sans incidence sur la création ou le développement de firmes, de holding ou de réseaux ; les effets d'annonce sur les consommateurs ne sont pas sans incidence sur les marchés ; les effets d'annonce sur

¹ Ce dernier point est à considérer avec précaution afin de ne pas amalgamer ce qui pourrait être considéré comme de la réorganisation. La création d'une organisation est la caractéristique centrale du phénomène entrepreneurial.

les porteurs d'actions ne sont pas sans incidence sur les marchés financiers ; les phénomènes liés aux découvertes et aux innovations peuvent engendrer de nouvelles formes d'organisation (ex : les NTIC) et sont susceptibles de conduire à une redistribution du jeu concurrentiel ; le phénomène de mondialisation des économies amène un développement des groupes et des PME (les premiers, en recentrant leurs activités souvent à des fins de conquête ou de résistance aux marchés mondiaux, libèrent des opportunités d'affaires susceptibles d'être saisies par des entrepreneurs potentiels ou établis) ; les phénomènes syndicaux modifient les rapports dans la firme, donc, dans une certaine mesure, sa forme (si l'on accepte l'idée que les rapports de force des pouvoirs sont une composante de la forme organisée), etc. Les phénomènes sont d'essence et de nature différentes, mais ont comme point commun celui d'affecter les formes organisées, voire de les créer ou de les détruire.

Les phénomènes organisationnels étudiés par les gestionnaires sont extrêmement nombreux et peuvent surgir au sein d'une organisation plus ou moins vaste. Ils peuvent apparaître dans l'organisation sociale, mais également surgir au sein d'une forme organisée plus réduite.

Les formes nées des phénomènes ou modifiées par eux

Les phénomènes précédents engendrent des formes organisées ou affectent les formes existantes (par exemple en ayant une incidence sur leur développement, leur évolution donc éventuellement sur leur extinction). Par analogie (voire par simple métaphore, car il ne s'agit pas de tomber dans une analogie biologique de nature [17]), et dans une perspective évolutionniste, c'est en tant qu'espèces que les formes sont alors étudiées. Le gestionnaire peut par exemple s'intéresser aux PME et étudier leur évolution au sein de l'organisation sociale, étudier les rapports de force qu'elles déploient pour leur survie ou leur développement. Cela suppose une démonstration préalable : la forme doit être identifiable en tant qu'espèce. On sait que dans le cadre des PME c'est moins évident qu'il n'y paraît¹. Derrière le terme PME se rangent des formes d'organisation fort différentes, ne serait-ce que

¹ voir à ce titre le débat posé par Torrès O., "Pour une approche contingente de la spécificité de la PME", *Revue Internationale PME*, 10(2), 1997

Torrès O, *Les PME*, Flammarion, collection Dominos, 1999

par rapport au critère de taille¹. Plus largement, le fait que les formes étudiées n'aient pas de frontière topologique ne facilite déjà pas leur repérage : "la réalité n'est pas celle d'organisations aux frontières parfaitement définies, dans l'espace et le temps ; elle n'est pas non plus celle d'entités complètement et immédiatement repérables et identifiables du point de vue stratégique et/ou organisationnel"².

La firme focalise beaucoup d'attention, mais n'est qu'une forme d'organisation socio-économique. On peut en distinguer d'autres, ayant une assise juridique plus ou moins franche, telles que les associations, les SCI, les GIP, etc. Celles-ci correspondent à des entités relativement facilement identifiables, mais d'autres le sont moins, comme les organisations dites virtuelles ou les réseaux. Ces "nouvelles" formes sont au centre d'études avec comme questionnement fondamental : correspondent-elles à un nouveau *design* organisationnel ou ne sont-elles que le fruit d'une interrelation entre d'autres types de forme ?

Dans ce dernier cas, l'importance actuelle des "nouvelles" formes ne s'expliquerait que par un recours grandissant des formes les plus anciennes au fonctionnement d'essence réticulaire. La contraction du temps (notamment via les technologies de l'information) et l'élargissement de l'espace (la globalisation par exemple) étant les principales contingences à ce recours³.

Sur le plan méthodologique, l'identification des formes n'est pas sans poser de problème. De fait, le bon sens est d'un grand secours pour procéder à cette identification (les méthodes ne sauraient couvrir toutes les facettes de l'entendement humain) ; ce bon sens peut être étayé par les concepts d'autonomie (certes autonomie toujours relative), d'identité et de propriété.

¹ Voir Julien P.-A., Marchesnay M., *La petite entreprise : principes d'économie et de gestion*, Vuibert, 1988
Julien P.-A.,
Torrès O., *Les PME*, Flammarion, collection Dominos, 1999

² Bréchet J-P., "Du projet d'entreprendre au projet d'entreprise", *Revue Française de Gestion*, juin-juillet-août, 1994

³ sur ce point voir Torrès O., "L'entrepreneuriat face à la globalisation", dans [4]

Le mode d'organisation des formes organisées

Dans le schéma, l'exemple est relatif au mode d'organisation de la firme, cette dernière n'étant pas la seule forme organisée intéressant le gestionnaire.

Une bonne idée de ce que recouvre ce type d'organisation, à savoir le mode d'organisation de la forme organisée, peut être donnée en renvoyant à ce qui se fait en matière d'étude des structures et du *design* organisationnel. Les études combinent souvent, au sens donné par la systémique, une approche structurelle (c'est-à-dire que sont étudiés frontières, réservoirs, interactions, éléments multidimensionnels composant le système) avec une approche fonctionnelle (analyse des flux, des centres de décision, des délais de réponse, des rétroactions, etc.). Cela reste valable tant pour l'étude d'un système réduit, que pour le système social tout entier.

A titre d'illustration, en reprenant la trame de l'ouvrage de Desreumaux¹, on peut faire l'état des travaux réalisés précisément sur le mode d'organisation des formes organisées naissant dans le social.

On y relève :

- des travaux analysant la structure en termes de composants, en distinguant les éléments de superstructure (éléments les plus manifestes, à savoir division du travail, différenciation des tâches...), des éléments d'infrastructure (planification, contrôle, évaluation des performances et des récompenses, système d'information, etc. ; globalement, ce qui donne vie à la superstructure et qu'on appelle aussi "système de gestion") ;
- des travaux analysant les structures en termes d'attributs ou de caractéristiques, ce qui se rapproche des travaux menés en sociologie des organisations. Une structure étant ici définie par un ensemble d'indicateurs permettant de la catégoriser comme étant bureaucratique, formalisée, standardisée, etc. ;
- des travaux analysant les structures en termes de fonctions, ces structures étant appréhendées comme des moyens de réaliser la stratégie, c'est-à-dire d'atteindre les buts. L'auteur pondère

¹ Desreumaux A., *Structures d'entreprise*, Vuibert, 1992

évidemment ces propos, en soulignant les difficultés posées par les jeux de pouvoir, l'institutionnalisation, les résistances au changement, la rétroaction stratégie-structure, etc. ;

- des approches, sur proposition de Dow¹, dites configurationnelles (la structure est vue comme une configuration formelle de rôles et de procédures) et interactionnistes (la structure correspond aux processus d'interaction réguliers générés par l'action en cours et dépassant le cadre formel par prise en compte de l'implicite) ;

- des typologies construites (distinction structures fonctionnelle, divisionnelle, matricielle ; typologie de Mintzberg, etc.) ;

- des tentatives d'identifications des déterminants des structures (courant appelé "historien des affaires", courant appelé "théories de la contingence").

L'auteur relève ensuite les problématiques liées à la gestion des structures, notamment leur modification à des fins d'amélioration de la performance.

Bref, cet ouvrage cerne les questions à poser en matière de mode d'organisation, quelles que soient les formes d'organisation (même les formes dites virtuelles ne sont pas épargnées par ce type de problématiques).

L'interaction et l'imbrication de ces formes d'organisation entre elles et avec l'organisation sociale

Selon un principe de base de la systémique, les trois types d'organisation interagissent. Par exemple, les flèches du schéma expriment l'idée que les phénomènes organisationnels sont susceptibles de générer des formes organisées structurant leur propre organisation. Mais les interactions sont de natures très diverses et sont susceptibles de dépasser ce cadre en apparence linéaire.

Tout d'abord, il peut y avoir rétroaction :

- la forme organisée peut générer des phénomènes organisationnels. Par exemple : les interactions sont susceptibles de générer, au sein d'une firme, des activités ne répondant pas précisément aux attentes de la direction. Il peut exister un certain "désordre", pas forcément

¹ Dow G.K., "Configurational and coactivational view of organizational structure", *Academy of Management*

néfaste à l'organisation. A ce titre, nous proposons de distinguer trois types d'ordre dans l'organisation : le symbiotique, le commensal et le parasite. Rappelons que le commensal vit sur son hôte en détournant une partie de la nourriture de ce dernier mais sans lui causer préjudice, tandis que le parasite infecte son hôte et peut causer sa mort. À l'inverse dans une relation symbiotique, les protagonistes bénéficient réciproquement des apports des autres. Ceci nous renvoie aussi à la responsabilité des agissements et du comportement de chaque niveau (y compris le niveau vu après, à savoir l'individu) envers les autres niveaux (ceci évoque les questions d'ordre éthique) ;

- le mode d'organisation peut modifier la forme (ex : une réorganisation peut conduire à modifier ce qui pourrait constituer les frontières de l'entreprise) ;
- le mode d'organisation peut générer des phénomènes organisationnels (ex : un mode d'organisation aliénant conduisant à des mouvements sociaux) ;
- un phénomène organisationnel peut affecter le mode d'organisation (ex : un mouvement social peut conduire à un réaménagement des conditions de travail).

Face aux évolutions temporelles que subissent les organisations, celles-ci combinent des fonctions de régulation (maintien) et des fonctions de transformation (modification en vue d'adaptation ou d'amélioration)¹.

Ensuite, il convient d'introduire la notion de complexité pour avouer que le schéma n'a qu'une visée explicative. La réalité mixe, et émerge², des complexes interactions entre ces types d'organisation eux-mêmes complexes, cela au sein d'une organisation sociale plus ou moins vaste (du local au global). De plus, il peut y avoir interaction entre interactions (exemple : la constitution d'une firme stoppant la constitution d'une firme concurrente). Fondamentalement, ce que l'on cherche à faire, en tant qu'individu, c'est de mettre un peu d'ordre permettant de comprendre le réel et de le maîtriser au

Review, 23(1), 1988

¹ Louart P. *Gérer l'intervention en ressources humaines*, Editions Liaisons, 1994

² En fait la réalité provoque mais découle de... c'est la dialectique processus-résultat, ou action-entité, etc.

mieux, sachant que chacun d'entre nous tente d'infléchir le réel pour y mettre un ordre qui lui est favorable.

Enfin, les formes organisées s'imbriquent. Friedberg¹ parle d'interstructuration, processus transcendant les frontières d'organisations pensées en termes d'entités cloisonnées : "la délimitation de l'organisation en tant qu'objet d'étude ne peut plus se faire *a priori* à partir de critères formels tels que, par exemple, l'appartenance ou la non-appartenance"². Les frontières d'une entité ou son degré d'ouverture ou de fermeture ne sont pas stables et varient selon les circonstances, les problèmes, les enjeux, la capacité de ses membres à jouer de ses frontières c'est-à-dire à savoir les élargir ou les rétrécir.

La place et le rôle de l'individu

Alors qu'il pourrait être considéré comme n'étant qu'un élément, l'individu est toujours au centre des types et formes d'organisation parce qu'il n'y a pas d'organisation sociale sans qu'il l'ait générée, seul ou collectivement, sans qu'il ait mené une action ayant conduit à l'émergence de l'organisation, même s'il se trouve parfois évincé de ce qu'il a contribué à organiser, et même si les autres niveaux ne sont pas neutres dans les intentions qu'il a développées à cet effet.

S'il serait possible et non déraisonnable de reprendre ce qui est rangé sous le terme français de "comportement organisationnel" pour appréhender le niveau d'étude qui nous intéresse, il convient également d'intégrer les dimensions essentielles de l'action humaine³ : les dimensions cognitive, langagière, spatio-temporelle, psychique, affective, symbolique, voire psychopathologique et la dimension de l'altérité. On pourrait reprendre les propos de Chanlat pour s'interroger sur ces dimensions, trop souvent oubliées selon lui. En définissant l'humain comme un être "biopsychosocial", il souligne que tout savoir accumulé sur un aspect de la vie humaine (biologique, psychologique ou

¹ Friedberg E., *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, 1993. Son approche est résumée dans le chapitre 6 de [3].

² *Ibid.*

³ Chanlat J-F., "Vers une anthropologie de l'organisation", in Chanlat (dir), *L'individu dans l'organisation. Les*

sociale) ne peut rendre compte du reste. Il défend alors une conception unitaire pour approcher l'être humain dans sa totalité sans toutefois pouvoir jamais l'épuiser complètement. Si l'on étend cette idée, c'est à une approche transdisciplinaire qu'il faut procéder pour étudier les différents types et formes d'organisation auxquels s'intéresse le gestionnaire. Le découpage disciplinaire n'est admissible qu'au regard de l'entendement humain, avec lequel il faut bien composer. La parcellisation permet certes d'apporter une connaissance pointue, mais qu'est-ce que cette connaissance si elle est isolée du reste. La construction du savoir oscille entre phase d'approfondissement et phase transversale, l'une offre aux spécialistes des éléments d'amélioration de la connaissance pour la maîtrise des objets spécifiques étudiés, l'autre met le savoir apporté au service du système social (plus ou moins large).

C'est parce que l'humain ne peut être pensé que dans une seule dimension que les organisations dans lesquelles il baigne ne peuvent être étudiées sous l'égide d'une seule discipline, même si ces organisations sont irréductibles aux individus qui les composent. Pagès¹ utilise le vocable de "regard multipolaire" pour désigner les différents angles de vue, les différentes grilles de lecture théoriques nécessaires à l'appréhension des organisations. C'est ainsi que, dans leur contribution à la conduite des organisations, les spécialistes de la gestion des ressources humaines intègrent des concepts ou théories de diverses disciplines scientifiques en travaillant notamment et principalement sur le niveau de l'individu et de ses relations avec les autres niveaux.

C'est essentiellement à l'étude du premier niveau que nous nous sommes consacré. Au regard de l'influence significative de l'acte entrepreneurial sur les conditions de création et d'évolution d'une organisation (voir [3]), nous pouvons considérer que l'entrepreneuriat s'inscrit légitimement comme un domaine de recherche des sciences de gestion. Certes, cette inclusion se marie mal avec la logique de spécialisation en sous-disciplines soutenue à la fois par la demande académique et organisationnelle. Son caractère transversal et multidimensionnel lui donne un facture quelque peu hétérodoxe et un

dimensions oubliées, Les Presses Université Laval, Editions ESKA, 1990

¹ Pagès M., *Trace ou sens. Le système émotionnel*, Hommes et Groupes éditeurs, 1986

Pagès M., *Psychothérapie et complexité*, Hommes et perspectives, 1993

statut épistémique comparable, sur certains points, à celui que l'on retrouve dans le champ des théories de l'évolution de la firme.

A.2. MODELISATION DE L'ENTREPRENEURIAT

Pour étudier le phénomène entrepreneurial, nous avons retenu un angle d'analyse spécifique, celui de la dialectique entrepreneur-organisation. Cette position se justifie par la nature même de la dynamique entrepreneuriale. En effet, on ne peut parler d'entrepreneuriat sans aborder l'analyse de ces deux composantes et de leurs interactions (par exemple, on ne peut réduire l'entrepreneuriat à l'entrepreneur, même si c'est l'acteur central). L'entrepreneur impulse ce phénomène en agissant (dimension praxéologique du phénomène), au sein de la structure dans laquelle il évolue (dimension structurale), pour tenter de concrétiser et de matérialiser la vision (dimension cognitive) qu'il se fait de l'organisation ; celle-ci acquiert alors une "existence", au point qu'elle peut, à terme, échapper à son initiateur.

En résumé, le modèle est composé de trois dimensions : une dimension cognitive (disons, pour simplifier, la pensée et les connaissances), une dimension praxéologique (l'action) et une dimension structurale (la structure). L'étude globale de l'entrepreneuriat conduit à une approche intégrative. Cela ne remet nullement en cause les vertus explicatives des recherches qui peuvent investir le phénomène en privilégiant une dimension selon un principe de réductionnisme méthodologique dans le cadre de pratiques empiriques de recherche.

Chacune de ces dimensions théoriques d'analyse comporte elle-même des niveaux d'analyse irréductibles et indissociables qui sont les composantes du phénomène. Leur combinaison se manifeste *via* la vision entrepreneuriale de l'entrepreneur à propos de l'organisation qu'il impulse par des actes entrepreneuriaux, ces derniers conduisant à imbriquer ou, dans une certaine mesure, à encastrent, la structure initiée dans la structure socio-économique.

La moitié supérieure de la figure 3 correspond à la modélisation du phénomène, la partie inférieure à ses manifestations ; les composantes, qui sont elles-mêmes des dimensions (ou plutôt des sous-dimensions), constituent la jonction entre les niveaux théoriques et empiriques.

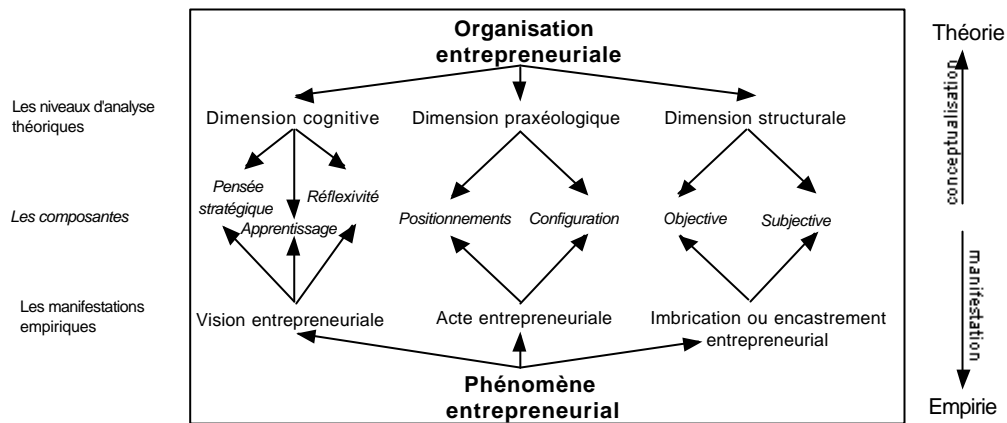


Figure 3 : modélisation du phénomène entrepreneurial

A.2.1. La dimension cognitive

Elle possède trois composantes (ou trois dimensions).

La pensée stratégique.

Elle correspond ici à la vision stratégique de l'entrepreneur. Elle se veut distanciée de l'action en ce sens qu'elle est davantage une réflexion globale sur l'organisation qu'une réflexion centrée sur et dans l'action. C'est cette partie de la cognition que l'individu mobilise lorsqu'il raisonne (raisonnement subissant l'influence de la passion et des émotions). La vision est antérieure à l'action mais perdue durant l'action d'organiser et devient instantanément une composante de l'organisation telle qu'elle est définie par le modèle. Elle n'est pas coupée de l'action car irréductiblement liée à la réflexivité.

La réflexivité

Elle renvoie au principe bien connu par les sociologues. Elle correspond à la capacité de l'individu d'interpréter l'action dans son cours, à sa capacité de comprendre ce qu'il fait pendant qu'il le fait¹ donc aussi à apprendre dans l'action. En effet, outre le fait que l'action guide la pensée, laquelle guide en retour l'action, le créateur apprend dans l'action d'organiser et dans la structuration qu'il entreprend². Autrement dit, la capacité réflexive ne peut être coupée de l'apprentissage. Elle ne peut pas non plus être coupée de la pensée stratégique, qu'elle alimente entre autres par la confrontation au quotidien vécu par l'entrepreneur.

L'apprentissage

Il résulte de l'expérience passée et en cours, des connaissances, des passions, des émotions, des prédispositions, des motivations³, mais aussi des facultés d'apprentissage intrinsèques de l'individu (qu'il ne faudrait pas oublier. Certains individus profitent davantage de leur capacité d'apprentissage que d'autres). L'apprentissage peut être vu comme un processus de sélection-rétention (*cf.* Weick).

Le modèle est relatif à l'organisation entrepreneuriale initiée par un individu. Ce qu'on peut appeler la vision entrepreneuriale est une combinaison de ces trois composante et inclut, à différents degrés selon les individus, les aspects stratégiques, les aspects opérationnels et les connaissances conduisant l'individu à impulser le phénomène et à le concrétiser. Les programmes de formation à l'entrepreneuriat gagnent à considérer ces composantes et à mobiliser les méthodes pédagogiques les plus appropriées pour les enrichir [7] [21].

¹ Giddens A., *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Presses Universitaires de France, 1987 (édition originale 1984)

² voir par exemple : Guth W.D., Kumaraswamy A. & McErlean M., "Cognition, enactment and learning in the entrepreneurial process", *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Babson College, 1991

³ Pour une revue de la littérature sur ce point voir : Naffziger D.W., Hornsby J.S. & Kuratko D.F., "A proposed research model of entrepreneurial motivation", *Entrepreneurship, Theory and Practices*, 18(4), 1994 ; Kuratko D.F., Hornsby J.S. & Naffziger D.W., "An examination of owner's goals in sustaining entrepreneurship", *Journal of small Business Management*, 35(1), 1997

S'il y a, par exemple dans une firme établie, multiplicité des schèmes d'interprétation, il reste que certains acteurs comme l'entrepreneur, par leurs décisions et actions, engagent davantage la firme et plus largement l'organisation dans une certaine trajectoire. Néanmoins, il serait utile de poser la problématique liée au passage de l'individuel au collectif (en fait, sur la base de l'équipe constituée et le degré de sa participation à l'activité décisionnelle), au passage d'une cognition individuelle à une cognition sociale. Sur le plan empirique, cela n'est pas sans poser de nombreux problèmes. Au niveau conceptuel, ce que Martinet appelle le noyau stratégique pourrait, par exemple, être mobilisé¹. Si dans le cadre de notre étude le noyau stratégique se restreint à l'entrepreneur, dans d'autres cadres il peut être composé de plusieurs acteurs, lesquels ont pour mission de poursuivre la finalité de la firme mais entre lesquels peuvent exister des jeux de pouvoir, chacun cherchant à réunir diverses espèces de capital (au sens de Bourdieu). Il resterait toutefois à discuter du caractère entrepreneurial du phénomène ainsi impulsé, l'entrepreneuriat sous-tendant *a priori* une initiative individuelle (nous y reviendrons). Sur ce point, le champ de la recherche en entrepreneuriat recouvre en partie certains aspects de la recherche en stratégie. Mais il y en a d'autres. Ainsi par exemple à l'évidence, un pont peut être établi entre ce que les psychologues appellent la planification cognitive et ce que les stratèges appellent la planification stratégique ; la seconde pouvant être vue comme une instrumentation et une rationalisation de la première [39]. Cet aspect intéresse autant le chercheur en stratégie que le chercheur en entrepreneuriat.

Avant de passer à la dimension structurale, il convient d'évoquer notre interrogation quant à l'insertion dans le modèle d'une dimension émotionnelle, passionnelle ou affective. A ce jour et sans simplification abusive pour la compréhension globale du phénomène entrepreneurial, elle est considérée comme étant en partie constitutive (voire explicative dans certains cas) des composantes évoquées ci-dessus. Mais il serait possible de mettre une quatrième sous-dimension au modèle, laquelle pourrait être l'angle d'étude privilégié par les études à caractère clinique, voire psychanalytique.

¹ "Nous appellerons noyau stratégique le groupe (composé de 1 à n individus) qui a, de par la propriété et/ou le mandat, le pouvoir d'émettre des stratégies favorables aux buts de l'institution et créatrices de l'entreprise. Il peut s'enrichir en s'agrégeant des individus puisés dans l'organisation (cadres...) ou à l'extérieur (experts,

A.2.2. La dimension structurale

Inspiré par Bourdieu, nous avons reconnu la structure socio-économique (avec laquelle s'imbrique la structure instaurée) comme composée de deux pans. Certes, elle aurait pu faire l'objet d'un autre "découpage". Par exemple Fombrun¹, qui rejoint une approche marxiste, distingue la superstructure, la sociostructure et l'infrastructure. Il aurait aussi été possible d'opérer un regroupement des variables par nature. Notre approche est différente et dans une moindre mesure, elle articule la vision de Berger & Luckman² avec celle de Bourdieu³. La vision des premiers renvoie à une structure subjective, celle du second plutôt à une structure objective.

La structure est composée de variables multidimensionnelles, matérielles ou immatérielles. Ces variables peuvent correspondre à des machines, à des événements, à des acteurs, à des normes ; elles peuvent être biologiques, mentales, artificielles. Des activités peuvent aussi être des éléments de la structure. En cela, une structure n'est pas figée. Ces activités ne sont pas celles de positionnement et de configuration propres à l'acte d'entreprendre (la dimension praxéologique du phénomène est abordée plus loin dans le texte). Dès qu'une structure prend forme, se développent en son sein des activités qui ne répondent pas forcément aux finalités, explicites ou implicites, de celui (voire de ceux) qui a initié l'organisation. Ainsi en est-il des conflits, des jeux de pouvoir, des gaspillages, des chapardages, etc. Dans tout ordre il y a du désordre et naissent dans la structure des activités échappant au noyau stratégique, c'est-à-dire indépendantes de sa volonté. Ce désordre n'est pas forcément néfaste à l'organisation⁴, mais plus cette dernière se complexifie plus il risque d'exister des activités parasitant celles de positionnement et de configuration propices à l'atteinte du futur voulu par l'entrepreneur.

conseils, "alliés")" (Martinet A.C., *Management stratégique : organisation et politique*, Ediscience, 1984, p. 40).

¹ Fombrun C.J., "Structural dynamics within and between organizations", *Administrative Science Quarterly*, 31, 1986

² Berger P. & Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1986

³ Bourdieu P., *Choses dites*, Les éditions de Minuit, 1987

⁴ Nous avons déjà présentée la distinction à apporter entre ordre symbiotique, ordre commensal et ordre

La structure constitue, à un moment donné, un agencement particulier permettant à un observateur de découvrir un ordre et ainsi d'identifier les entités sociales (sachant que les dispositions cognitives de cet observateur et l'angle de vue qu'il prend ne sont pas neutres sur cette identification). Lorsque cet observateur est un entrepreneur potentiel, il peut repérer dans la structure sociale une opportunité d'insertion d'une structure (la "sienne") qui lui sera profitable. Cette insertion, ou imbrication ou encore encastrement pour reprendre le vocabulaire utilisé dans l'étude des réseaux, compose avec deux dimensions irréductibles et indissociables : la structure subjective et la structure objective, le terme "objectif" n'étant pas à prendre ici dans son sens cartésien. Ces deux dimensions concernent la structure instaurée et la structure socio-économique dans laquelle la première s'imbrique.

La structure objective

Elle est à rapprocher de ce que Bourdieu appelle la genèse sociale. Elle est le produit de l'existence ontologique et sociale de l'homme. Elle se dégage de la position que les individus occupent ou cherchent à occuper dans la structure sociale et de la distribution des types de capital¹, à savoir le capital économique, le capital culturel et le capital social². Cette dimension de la structure oriente et contraint les pratiques et les représentations des agents en ce sens que la position d'un agent n'est pas neutre sur ce qu'il observe, sur la façon dont il l'observe, sur le flot d'informations lui parvenant. Tout changement de position contribue à une "socialisation multiple". En effet, toute position occupée par un individu dans un espace social est une opportunité d'appréhension des conventions de cet espace et

parasité.

¹ Moingeon et Ramanantsoa résumant les types de capital fondamentaux dans la pensée de Bourdieu:

- le capital économique ;

- le capital culturel, qui peut prendre trois états. Le capital culturel incorporé renvoie au concept d'habitus ; le capital culturel objectivé correspond aux biens culturels possédés (tableaux, œuvres littéraires ou musicales, ...) ; le capital culturel institutionnalisé peut par exemple prendre la forme de titres scolaires ;

- le capital social : il renvoie à la notion de relations, "le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance".

Ces trois types induisent un quatrième type, particulier, à savoir le capital symbolique : il correspond au prestige et à la réputation que confère dans un champ la possession d'un volume sensible de capital.

Moingeon B. & Ramanantsoa B., "Approche socio-économique du management stratégique", in Ingham (dir), *Management stratégique et compétitivité*, De Boeck Université, 1995

² Ce dernier permettant aussi un rapprochement avec les travaux de Burt R.S., *Toward a structural theory of action*, New-york, Academic Press, 1982

d'intériorisation des représentations sociales relatives aux objets de cet espace. La trajectoire, au sens "histoire de vie", n'est pas neutre sur le désir d'entreprendre.

La structure subjective

Elle est le produit de la subjectivité individuelle ou collective. Lorsqu'elle est collective cette subjectivité devient "objectivante" (selon l'expression des psychologues sociaux). Les individus érigent par exemple des frontières artificielles autour d'environnements afin de figer momentanément l'organisation et lui conférer ainsi une relative stabilité. Mais elles ont aussi pour but de répondre à certains principes comme par exemple celui de responsabilité, de propriété mais aussi de compréhension et d'intelligibilité du réel. Le découpage disciplinaire des sciences est un exemple de frontières artificielles. Les registres juridique, politique et symbolique permettent aussi de tracer des frontières¹.

La nature dialectique de ces dimensions conduit à voir la structure objective comme en partie construite (et pas, à l'instar de certaines positions, comme exclusivement donnée et à découvrir) et la structure subjective comme en partie donnée (et pas, à l'instar d'autres positions, comme exclusivement construite). Les représentations sociales, les conventions mais aussi les contrats participent à la liaison des deux dimensions de la structure sociale. Bien qu'étant plutôt des éléments de la structure subjective, les représentations et conventions naissent dans un espace social "autonomisé" ; Bourdieu dirait dans un champ, espace non indépendant de la construction que les individus font du monde social.

La structure subjective entretient d'étroits rapports avec la structure objective. Dans le cas qui nous intéresse, l'entrepreneur use des espèces de capital dont il dispose, de sa capacité de conviction (et cela d'autant plus qu'il ne possède pas les espèces nécessaires de capital) pour instaurer un artefact (ex : la firme créée) dont il usera pour changer de position (ou conforter sa position) au sein de la structure globale et tenter d'atteindre le futur qu'il souhaite (pour lui et/ou l'organisation). Plus largement, il se positionne au sein des deux structures (objective et subjective), puisque ces deux

¹ Il est clair que les frontières dont nous parlons ne sont pas des frontières topologiques.

dimensions sont irréductibles et indissociables, en initiant une organisation au sein de l'organisation sociale.

A.2.3. La dimension praxéologique

Cette dimension est sans doute la plus signifiante du phénomène. Si d'autres situations combinent la cognition, la structure et l'action, cette dernière, par les dimensions qui la composent, constitue l'essence de la concrétisation du phénomène. Cette concrétisation passe par une organisation renvoyant aux deux composantes suivantes.

L'entrepreneur se positionne vis-à-vis de multiples parties prenantes

L'entrepreneur se positionne au sein des multiples environnements que constituent les divers espaces sociaux avec lesquels il interagit. Il ne se "place" pas uniquement par rapport à ses concurrents, mais aussi par rapport aux parties prenantes (potentielles et effectives) de son entreprise¹. Pour cela, il va user de l'exercice de conviction afin d'accéder aux espèces de capital dont il a besoin pour atteindre ce à quoi il aspire. Le capital social joue là un rôle primordial en ce sens que toute relation constitue une opportunité pour étendre ce capital, donc une opportunité pour accéder aux espèces de capital des autres. Convaincre accroît les disponibles, c'est-à-dire les ressources dont dispose le créateur pour mener à bien son projet. Mais pour asseoir sa situation, il a besoin de fournir aux espaces dans lesquels il s'insère ce qui deviendra des disponibles pour les acteurs de ces espaces, afin qu'eux-mêmes puissent se placer et se rapprocher de ce qu'ils souhaitent. Plus largement, un créateur

¹ Par parties prenantes ou *stakeholders* nous entendons tous les individus, entités et groupes ayant, *a priori*, intérêt à la survie de l'entreprise. Autrement dit, nous utilisons les termes pour désigner les parties prenantes ayant adhéré au registre conventionnel proposé par l'entrepreneur. Ainsi, un concurrent peut influencer sur l'état de l'entreprise mais n'est généralement pas une partie prenante dans notre acception, ce qui peut toutefois arriver (les motivations liées au désir de voir les entreprises concurrentes pérennes sont diverses).

Nous renvoyons aux propos de Martinet (p. 73 & 74, et le chapitre 5 de son ouvrage de 1984, *op. cit.*) qui, s'appuyant sur un texte de Freeman & Reed (1983), propose deux définitions des parties prenantes :

- *stricto sensu* il s'agit des acteurs dont l'entreprise dépend en permanence pour sa survie. Ces acteurs sont les employés, les segments de clientèle, les fournisseurs, les distributeurs, les actionnaires, les banquiers, l'administration fiscale ;

- *lato sensu* la définition englobe tous les acteurs susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des projets de l'entreprise. Sont donc retenus les individus ou groupes de pression, les concurrents, les pouvoirs publics.

positionne la structure qu'il initie dans une structure sociale aux espaces multiples. Cela renvoie au principe d'interstructuration¹ et en partie à celui d'encastrement².

Pour fournir aux acteurs de ces environnements ce qu'ils attendent (du moins ce que l'entrepreneur croit que ces acteurs sont susceptibles d'attendre), l'entrepreneur a besoin de mettre en place et de s'appuyer sur une configuration organisationnelle ;

L'entrepreneur met en place une configuration

Cette configuration organisationnelle est, la plupart du temps, nécessaire afin de produire ce qui est attendu par les espaces sociaux dans lesquels il s'insère. Pour cette mise en place, il peut, voire doit, s'appuyer sur une équipe de collaborateurs.

Pour se positionner, il organise les disponibles afin de fournir à ces espaces un produit d'échange et tenter d'apporter à chaque partie prenante des résultats satisfaisants. Cette organisation correspond à la configuration qu'il convient de mettre en place afin de concevoir les services ou produits qui sont les fruits de l'échange. Elle aboutit, pour le cas qui nous intéresse, à l'instauration effective d'une structure de firme (ou autre type d'entité à finalité socio-économique) qui s'imbriquera avec la structure socio-économique. La notion d'imbrication présente l'avantage de pouvoir s'affranchir de celle de frontières. Il est parfois difficile de distinguer ce qui est interne de ce qui est externe à l'entreprise³. La configuration mise en place va aussi relayer l'entrepreneur dans les activités de positionnements, participer à la fourniture de résultats jugés satisfaisants par chacune des parties prenantes.

Ces deux dimensions sont éprouvées en gestion. Ainsi, prennent place dans les actions de positionnement les activités de marketing et toutes celles relevant de la stratégie. Dans l'activité de configuration, trouve-t-on les thèmes classiques de spécialisation et de répartition des tâches, de

¹ Friedberg E., *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, 1993

² Granovetter M.S., "Economic action and social structure : the problem of embeddedness", *American Journal of Sociology*, 91(3), 1985

³ L'entité se positionne vis-à-vis d'acteurs appartenant à des environnements multiples (ainsi la firme se positionne par rapport à des salariés appartenant à d'autres espaces sociaux que sont la famille, l'Etat, éventuellement le club sportif, etc.) et peut se construire, pour l'efficience de ses activités, autour d'éléments appartenant à un autre espace social du même plan (ainsi un fournisseur peut être amené à tenir ses stocks dans les locaux et sur le site même d'exploitation de son client).

responsabilité, de régulation de la production, de coordination, etc., en fait, ce que le gestionnaire place sous le générique de *design* de l'organisation. Ces deux dimensions interagissent et cette interaction renvoie aux problématiques liées aux systèmes d'information, au contrôle, à la déclinaison de la stratégie et au management stratégique, à la stratégie fonctionnelle (ou aux politiques à adopter vis-à-vis de chacune des parties prenantes, à savoir la politique salariale, la politique financière, etc.).¹ En ce sens, les politiques fonctionnelles renvoient aux actions de positionnements. Positionnements et configuration ne sont des dimensions d'analyse fondamentalement intriquées.

Pour conclure cette première partie, rappelons qu'en travaillant au pilotage des organisations à finalité socio-économique, les chercheurs en sciences de gestion intègrent obligatoirement différents niveaux d'analyse : des phénomènes organisationnels, des formes nées des phénomènes ou modifiées par eux, des modes d'organisation des formes organisées, l'interaction et l'imbrication de ces types et formes d'organisation entre eux et avec l'organisation sociale plus vaste les entourant, et la place de l'individu et le rôle qu'il joue dans ces types d'organisation et leurs interactions.

L'entrepreneuriat est un phénomène relevant du premier niveau d'analyse. Il génère des formes organisées nécessitant un pilotage, et c'est précisément des sciences de gestion dont dépend la connaissance scientifique apportée pour une meilleure maîtrise de cette conduite.

Notre travail a consisté à préciser les contours de ce phénomène complexe par la construction d'un modèle combinant trois dimensions (cognitive, praxéologique et structurale) irréductibles et indissociables dans son expression, mais pouvant, à des fins analytiques, bien évidemment constituer chacune un point d'entrée privilégié pour l'étude de l'entrepreneuriat. Mais au final, et avant l'engagement dans des travaux empiriques plus locaux, la compréhension de l'entrepreneuriat nécessitait, nous semble-t-il, une représentation globale. Le modèle proposé est la représentation que nous en avons et résultant d'un travail débuté en 1994.

¹ C'est, dans une certaine mesure, ce que des auteurs ayant pris comme objet d'étude la structure de la firme placent dans ce qu'ils appellent l'infrastructure ou les systèmes de gestion.

B. Le protocole méthodologique déployé pour apporter de la connaissance sur le phénomène entrepreneurial

S'agissant du cadre méthodologique, on pourrait artificiellement distinguer la partie empirique de la partie théorique. Cette distinction est relative car la démarche de recherche en est une conjonction. Si cette démarche est sans cesse (certes plus ou moins) à l'œuvre dans une recherche s'appuyant sur une collecte, une analyse et une interprétation de données, elle se trouve parfois évincée dans la restitution du travail, sans pour autant laisser croire à une séquence linéaire des phases d'investigation. De par sa linéarité et son caractère abouti, nul manuscrit (et nul exposé) ne peut restituer spontanément le caractère itératif du processus de recherche. L'exercice constructiviste est, sur ce point, délicat puisque la rédaction oblige à inscrire une intelligibilité et un sens dans des conventions langagières susceptibles de rendre compte d'une investigation dans le complexe. *A posteriori*, les destinataires du travail rédigé doivent pouvoir y puiser une source d'éclairage utile à leurs investigations. La façon dont ils se servent de cette source n'est pas neutre sur les éclairages subséquents apportés par leur propre construction (que celle-ci soit théorique ou pragmatique).

A quelques exceptions près, l'exposé du cadre méthodologique renvoie essentiellement aux aspects d'investigation du terrain, moins à la méthode déployée pour articuler les connaissances antérieurement apportées, comme si cette articulation faisait davantage partie d'un exercice de style¹ que d'une méthode. Nous le présentons toutefois comme tel dans la première section (B1), relative à notre démarche individuelle de recherche. La section B2 concerne les démarches collectives que nous avons provoquées et conduites.

S'agissant plus largement des méthodes mobilisables dans la recherche en entrepreneuriat, il serait possible de relever celles déployées dans les travaux publiés dans les revues, communiquées dans les

¹ Cf. l'Etat de l'Art, avec ce qu'il comporte de biais ; voir la communication Desreumaux A., sur l'Etat de l'art en stratégie aux Journées Nationales des IAE, Toulouse.

congrès ou utilisées dans les thèses. Cela fait partie d'un projet de travail qui devrait être mené en commun avec deux collègues. L'idée de ce travail en collaboration n'est pas tant de vouloir identifier une quelconque spécificité de la recherche en entrepreneuriat que de fournir aux doctorants des illustrations du rapport problématique-méthode dans ce champ.

B.1. LA DEMARCHE INDIVIDUELLE DE RECHERCHE

Cette section présente la démarche relative au travail de modélisation. Les courants étudiés sont nombreux et relèvent de différentes sciences (B.1.2.). Concernant l'accès au terrain, nous avons recouru à l'étude de cas (B.1.3). Au préalable, il convient de livrer ce qu'on appelle "la posture épistémologique", vue ici comme la perception ou la position à partir de laquelle le chercheur construit ou découvre des objets de connaissance et élabore des méthodes intellectuelles et empiriques pour les investir (section B.1.1.).

B.1.1. Une position de nature constructiviste

La modélisation proposée du phénomène entrepreneurial nous paraît inséparable d'une position épistémologique que nous pouvons qualifier de constructiviste. Notre propos n'est pas d'entrer ici dans les arcanes d'un débat sur le statut ou encore l'organisation des conditions de production de la connaissance scientifique, débat dans lequel les controverses et polémiques sont légions. Notre ambition est moins noble et notre finalité plus prosaïque. En prenant soin d'éviter les écueils de toute forme de dogmatisme épistémique, nous considérons seulement, après d'autres, que le sens savant, tout au moins dans les sciences humaines et sociales, est indissociable de l'existence et de l'usage d'actes d'interprétation, eux-mêmes solidaires d'un langage théorique.

Dans cette perspective, l'élaboration de la connaissance scientifique apparaît comme un construit socio-cognitif configuré par un espace social et institutionnel, bref par des conditions de production et de réception des discours en fonction desquelles se formulent les interrogations, s'affinent les méthodes, se définissent les normes de scientificité ou encore se fixe la ligne de démarcation entre la

recherche possible et celle rendue impossible (sur la base de la pertinence du questionnement, des possibilités méthodologiques, des questions d'ordre éthique, etc.).

En reconnaissant la légitimité et la valeur d'autres positionnements, les sciences de gestion, voire plus largement les sciences sociales, nous semblent davantage inscrites dans une conception d'un monde construit, au sein duquel il est parfois possible d'identifier des régularités. C'est cette conception d'un monde construit *via* les multitudes interactions entre les individus et les types d'organisation précédemment présentés (section A.1.3.) qui conduit à la notion de complexité des objets de recherche de cette discipline.

Ce que nous voulons dire à travers la reconnaissance et la valeur d'autres positionnements, c'est qu'une position ne doit pas conduire au rejet des autres. Ainsi par exemple, on n'oubliera pas ce qu'une pensée cartésienne est également susceptible d'apporter. Arguons que, dans quelques temps, le débat "approche systémique *vs* "approche cartésienne" sera dépassé au profit d'une vision complémentaire plutôt qu'opposée, comme il en est aujourd'hui pour, par exemple, le débat quantitatif *vs* qualitatif (quoique...).

Bien que les joutes intellectuelles restent en leur temps une nécessité pour avancer dans la compréhension des objets de recherche, à terme les protagonistes ont davantage intérêt à appréhender le référentiel des autres¹. Ne pas le faire ne peut permettre de comprendre comment "ils construisent leur monde" (d'autres diraient plutôt comment "ils découvrent leur monde"), donc "produisent" ("découvrent"...) les connaissances. Outre les différences de position, et au-delà des joutes fertiles, certains débats ne sont en fait que des querelles sémantiques dans lesquelles nous n'entrerons pas. Ainsi, par exemple, faut-il parler "d'objet" ou de "projet" de connaissance ? Bien qu'adhérant, dans l'idée générale, au changement de registre proposé entre autres par Le Moigne², il n'est pas

¹ voir sur ce point Koenig G., "Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles", *Revue Française des Ressources Humaines*, novembre, 1993

² Le Moigne J-L., *La modélisation des systèmes complexes*, Dunod, 1990

indispensable de devoir changer de terminologie (dire "projet" ou "processus" plutôt "qu'objet", "unité active" plutôt "qu'élément", etc. voir page 9 de son ouvrage) sauf à croire que leur acception cartésienne soit la seule recevable. Le Moigne précise tout de même que l'exercice de changement de registre ne requiert aucun renoncement. On pourrait, pourquoi pas et dans l'absolu, imaginer démarrer une recherche avec une visée analytique et finalement proposer un modèle systémique.

On n'oubliera pas non plus que l'histoire, le cursus scolaire et l'accompagnement dans les travaux de recherche d'un individu influencent sensiblement ses préférences. Baumard¹ identifie trois sources d'influence à la position épistémologique prise par les jeunes chercheurs : "le paradigme épistémologique établi dans le domaine de recherche considéré, la personnalité et la position épistémologique du directeur de recherche, les rites d'interaction de la communauté scientifique dans laquelle est conduite la recherche".

Pour revenir à la terminologie, ici, nous parlons "d'objet" de recherche, l'objet étant ce sur quoi la connaissance est apportée. Concernant les termes "modèle" et "modélisation", c'est à leur acception systémique que nous adhérons, qui renvoie à diverses idées, notamment :

- un phénomène ou un système complexe ne peut se réduire à un modèle unique et complètement calculable ;
- la visée est une quête d'intelligibilité et non de simplification ;
- le modèle est la construction cognitive du "modélisateur", celui-ci projetant de façon symbolique, textuelle ou autre, la représentation qu'il s'est forgé de son objet de recherche.

En ce sens, nos travaux s'inscrivent dans le constructivisme, mais nous avouons notre impossibilité à nous reconnaître comme constructiviste s'il fallait pour cela devoir rejeter ce que d'autres positions sont susceptibles de nous apporter. Il nous semble que pour certains objets, ou plutôt pour certains angles de vue de certains objets (quoiqu'il ne s'agit peut-être plus alors exactement du même objet), d'autres postures doivent être acceptées. Si le propos paraît trop "facile" et susceptible d'évacuer le débat, il résulte pourtant plutôt d'un refus de tout dogmatisme.

¹ Baumard P., *Constructivisme et processus de la recherche : l'émergence d'une "posture" épistémologique*

Cette position nous a conduit à investir de nombreux courants de recherche. Dès lors que la gestion n'est plus le seul corpus utilisé, il s'agissait pour nous de prendre garde à leurs possibilités d'articulations. La démarche, constructiviste par essence, proposée par Pagès¹, qu'il appelle "l'épistémologie dialectique"², nous a servi de guide.

A la lecture de cet auteur, deux acceptions peuvent en être données. L'une correspond au sens attribué habituellement au terme "dialectique" et concerne l'étude d'un objet aux dimensions indissociables mais irréductibles les unes aux autres. L'autre renvoie à la façon d'étudier l'objet : il s'agit d'effectuer des articulations de processus relevant de domaines différents, à travers une approche interdisciplinaire induisant un questionnement épistémologique, afin de mesurer les possibles articulations (ainsi, par exemple, les objets sur lesquels la connaissance est apportée sont-ils suffisamment proches pour que nous puissions articuler les recherches). Les deux acceptions ne sont pas exclusives et constituent, conjointement, l'épistémologie dialectique.

Notre analyse est dialectique selon la première acception en ce sens qu'elle porte sur les deux dimensions indissociables du phénomène renvoyant chacune à des corpus théoriques différents : l'entrepreneur et l'organisation. Elle l'est selon la seconde acception en ce sens qu'elle respecte l'idée selon laquelle il convient de surmonter l'un des problèmes majeurs des sciences humaines et sociales : l'intégration ou l'articulation de courants de pensée, jugés de première importance dans l'étude de l'objet, qu'il est impossible de négliger, et qui par ailleurs s'ignorent souvent. Cela conduit généralement à prendre une certaine hauteur de vue, un niveau d'abstraction permettant d'appréhender les fondements des courants utilisés et d'en proposer des articulations significatives sans sombrer dans un éclectisme anarchique. La démarche proposée par Pagès met en jeu une dialectique des dialectiques, c'est-à-dire que la "problématisation" n'est pas réservée au corps d'une

chez le chercheur, *Colloque Constructivisme et Sciences de Gestion*, IAE de Lille, octobre 1997

¹ Pagès M., *Trace ou sens. Le système émotionnel*, Hommes et Groupes éditeurs, 1986

Pagès M., *Psychothérapie et complexité*, Hommes et perspectives, 1993

² Le terme "épistémologie", dans cette expression, ne se comprend pas chez Pagès dans son sens "traditionnel" ; son approche nous ayant inspiré, il aurait toutefois été difficile de ne pas citer la terminologie employée par cet auteur.

discipline mais s'applique aussi à ses frontières et à ses marges. Il s'agit ainsi d'exploiter les recouvrements possibles des travaux issus de disciplines différentes et portant sur des objets pouvant être rapprochés, donc dans une certaine mesure de décloisonner. La démarche se veut multipolaire.

Un exemple d'une telle démarche est donné par l'ouvrage collectif *l'emprise de l'organisation*¹, dans lequel se croisent une analyse sociologique du pouvoir d'inspiration marxiste (les contradictions sociales constituant la genèse d'appareils de pouvoir) et une analyse des ressorts inconscients de la psychologie collective en termes psychanalytiques (les systèmes de défense correspondant à des conflits psychologiques inconscients). Dans cette étude, l'organisation apparaît comme une médiation des registres économique, idéologique, politique ou décisionnel ; registres s'articulant avec les systèmes de défense psychologiques des individus. "Le système psychologique apparaît à la fois comme l'effet du système social et comme sa cause. L'un et l'autre ont leurs origines, leurs problématiques, leurs processus propres, qui ne peuvent être réduits les uns aux autres. En même temps ils s'intriquent de façon si étroite qu'il est impossible de comprendre le fonctionnement de l'un sans l'autre"². L'analyse dialectique conduit alors à des "problématisations" multiples non inscrites dans un seul registre disciplinaire, à une perspective interdisciplinaire, voire transdisciplinaire mais avec, dans ce dernier cas, des réserves relevant de possibles confusions, le risque étant d'importer des concepts de façon malheureuse. La démarche proposée par Pagès constitue aussi, dans les disciplines où des emprunts sont opérés, une garantie d'utilisation réfléchie des paradigmes mobilisés (sans pour autant entrer dans une relation d'allégeance envers les dites disciplines).

Les questions ayant permis d'avancer dans la compréhension de notre objet d'étude ont conduit, outre l'intégration de la littérature sur l'entrepreneuriat (principalement anglo-saxonne), à la mobilisation de connaissances issues de différentes disciplines. Il est impossible de les reprendre ici de

¹ Pagès M., Bonetti M., de Gaujelac V. & Descendre D., *L'emprise de l'organisation*, Presses Universitaires de France, 1992

Voir aussi la thèse de Pailot P., *L'articulation entre l'évolution de la firme et l'évolution du dirigeant dans un contexte de changement mutationnel : de l'emprise au deuil. approche qualitative inductive basée sur la méthode biographique*, Thèse pour le Doctorat de Sciences de Gestion, Lille, 1995

² Pagès M., *Psychotérapie et complexité*, Hommes et perspectives, 1993, p.23

façon exhaustive, notamment toutes celles puisées dans les revues américaines et qui alimentent en grande partie les travaux francophones en entrepreneuriat. Nous nous contenterons de rappeler les références les plus significatives dans notre travail. A côté de notre approche globale, chaque type de questionnement présenté peut renvoyer à des programmes locaux de recherches empiriques dans le contexte français.

B.1.2. Les "courants" mobilisés

Le premier type de questionnements concerne la création entendue comme une phase d'un cycle : quand la création démarre-t-elle ? Quand finit-elle ? Y a-t-il un moment identifiable inscrivant précisément cette situation dans telle ou telle phase du cycle de vie de la firme ? Ce moment débute-t-il lorsque l'entrepreneur pense à l'organisation qu'il souhaite impulser, ou avant, par exemple lorsqu'il n'a qu'une idée, ou après, par exemple lorsqu'il commence à agir pour concrétiser sa vision ?

Les courants mobilisés furent divers mais principalement issus de la théorie des organisations, plus précisément des travaux insistant sur le caractère inertiel de la stratégie initiale et plus encore, ceux utilisant la métaphore biologique du cycle de vie. Certes, ces courants connaissent des limites bien connues (ils sont parfois trop linéaires, déterministes et fatalistes, etc.), mais ils ont également apporté des renseignements intéressants sur les problèmes rencontrés aux différents stades du développement.

Dans ses travaux longitudinaux, le CLARÉE¹ constate qu'aucun déterminant de l'évolution n'a de portée universelle : l'évolution est régie par des forces historiques, aléatoires et intentionnelles. Reconnaître le poids de l'histoire dans l'évolution de la firme conduit à légitimer les recherches dans le domaine de la création d'entreprise car, dès lors, c'est reconnaître que : "les modalités de la création ne sont pas sans laisser de traces qui influencent durablement les trajectoires ou les évolutions dans la

¹ Centre Lillois d'Analyse sur l'Évolution des Entreprises, unité de recherche associée au CNRS. Les cahiers de recherche de ce laboratoire peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.univ-lille1.fr/claree>

phase de survie¹. Ces modalités sont l'œuvre d'un entrepreneur dont la culture et les valeurs imprègnent fortement l'organisation². Mais cet aspect n'est pas spécifique à l'entreprise en création ; on la retrouve par exemple dans bon nombre de PME.

La combinaison d'aspects spécifiques à la création avec d'autres, susceptibles d'affecter également les firmes établies, constitue une des principales difficultés de l'étude du phénomène. C'est aussi l'un des principaux défis se présentant au créateur : savoir jongler avec des registres spécifiques à la création et des registres communs à toute firme, jeune ou moins jeune. Le parcours est éprouvant, notamment lorsqu'un créateur entreprend pour la première fois. En effet, sa pensée (*cf.* dimension cognitive du phénomène) n'est pas pourvue des schèmes facilitant l'élaboration de plans d'action (*cf.* dimension praxéologique du phénomène) pour la construction de la structure organisationnelle qu'il souhaite instaurer dans la structure socio-économique plus vaste l'entourant (*cf.* dimension structurale du phénomène). Mais la difficulté réside aussi dans l'impossibilité de baliser le phénomène entrepreneurial dès lors que l'individu ayant impulsé ce phénomène persiste à entreprendre.

C'est ce constat, appuyé par les propos d'autres auteurs cherchant dans le champ de l'entrepreneuriat³ ou non⁴, qui nous a, entre autres, conduit à distinguer création d'une firme et création d'une organisation. L'entrepreneur est un créateur d'organisation, laquelle peut perdurer et donner lieu à la création de plusieurs entités organisées. Dès lors, l'originalité de théorie de notre recherche réside dans la précision que nous avons tenté d'apporter au type d'organisation impulsé par l'entrepreneur et dans la modélisation de la relation dialectique qui les unit.

¹ Desreumaux A., *Théories de l'évolution de l'entreprise : bilan et perspectives*, Cahier de recherche du CLARÉE, n°94/4, Lille, 1994, p.9

² Schein E.H., "The role of founder in creating organizational culture", *Organizational Dynamics*, Summer, 1983
Schein E.H., *Organizational culture and leadership*, second edition, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, 1989

³ Gartner W.B., "A framework for describing and classifying the phenomenon of new venture creation", *Academy of Management Review*, 10(4), 1985

Gartner W.B., "Aspects of organizational emergence", in Bull, Thomas & Willard, *Entrepreneurship. Perspectives on theory building*, Elsevier Science Ltd, 1995

Davidsson P., "Continued entrepreneurship: ability, need and opportunity as determinants of small firm growth", *Journal of Business Venturing*, 6(6), 1991

⁴ Weick K.E., *The social psychology of organizing*, Reading, Massachusetts, Addison-Westley, 1979

Le deuxième type de questionnement s'est focalisé sur l'entrepreneur.

Que sait-on de cet acteur majeur ? Ses dispositions pour l'entreprise sont-elles, à l'extrême, et pour prendre une formulation provocante, génétiquement programmées ? Possède-t-il des caractéristiques le distinguant des non-entrepreneurs (effectifs ou potentiels) ? Naît-on (approche par les traits) ou est-on entrepreneur par ce que l'on fait (approche par les faits) ?

Le questionnement a conduit à étudier la littérature plus ou moins récente (on pense évidemment aux auteurs en économie, mais sans doute aurions nous pu étudier davantage les travaux des historiens, des anthropologues, etc.), plus ou moins centrée sur l'entrepreneur (étude descriptive, étude fonctionnaliste, étude des typologies, etc.), et à revenir sur le débat entre l'approche par les traits et l'approche par les faits. L'intérêt pratique majeur des réflexions afférentes concerne dans un cas l'hypothétique repérage des personnes présentant le profil de l'entrepreneur. Dans l'autre cas, il s'agit davantage de promouvoir un environnement entrepreneurial (en jouant sur la structure ; dimension structurale du phénomène) de sorte à favoriser la concrétisation (action ; dimension praxéologique du phénomène) des visions (cognition : dimension cognitive du phénomène) d'essence entrepreneuriale. C'est principalement la seconde perspective qui a été retenue. Cette promotion ne peut évincer le corollaire que constitue l'évitement de l'échec pour les personnes se lançant dans l'aventure entrepreneuriale.

Encore faut-il définir ce qu'est le succès et ce qu'est l'échec. Cela constitue le troisième type de questionnement ne pouvant être écarté (après celui relatif au balisage du phénomène et celui renvoyant à l'étude de l'individu qui l'impulse). Comprendre comment interagissent pensée, action et structure pour l'atteinte du futur désiré par l'entrepreneur oblige à relativiser une notion fondamentale empruntée à la stratégie : celle de facteur clé de succès. En effet, les schèmes cognitifs de l'entrepreneur se construisent autour de facteurs qu'il considère comme importants pour la concrétisation de sa vision. Il perçoit ces facteurs (consciemment ou non d'ailleurs) soit comme éléments clés de son succès, soit comme éléments susceptibles de freiner l'évolution de l'organisation selon ses intentions. Croire en une

objectivité de ces facteurs, c'est faire fi de l'interprétation que chacun fait de la réalité (et du caractère construit de celle-ci).

La première contingence à la notion de facteur clé de succès, c'est la représentation qu'ont les acteurs de ces facteurs ; ceci suppose, pour ce qui nous intéresse, de s'inscrire dans le référentiel du créateur, substituant ainsi la notion de vision à celle de buts (ces derniers étant d'ailleurs identifiables en scrutant la vision de l'entrepreneur). Cela renvoie à différents courants, de différentes disciplines (théorie de l'attribution de Heider, des schémas causaux de Kelley, théories de l'apprentissage, modèle de Weick, notion d'intention, notion de vision, théories sociologiques de l'action, etc.). Ce référentiel d'entrepreneur est façonné par différents facteurs de contingences, notamment ceux relatifs à l'environnement. Dans notre travail de thèse, la cartographie cognitive a été le principal outil mobilisé pour appréhender cette vision (l'entrée dans le modèle s'est faite *via* la dimension cognitive).

Outre l'étude des théories de la socialisation¹, deux courants d'étude offrent un éclairage particulièrement intéressant pour comprendre l'interaction de l'individu avec les environnements auxquels il est confronté. Il s'agit de la théorie des conventions, telle qu'étudiée en économie dans la littérature francophone, et de la théorie des représentations sociales des psychologues sociaux². L'articulation de ces deux approches fournit un cadre conceptuel permettant d'appréhender la notion de socialisation entrepreneuriale et tout ce qui en découle (déploiement de l'exercice de conviction pour emporter l'adhésion des parties prenantes potentielles, passage à l'acte, promotion d'un

¹ Et l'utilisation, limitée, qui en est parfois faite en entrepreneuriat (Ex Starr JA & Fondas N, "A model of entrepreneurial socialization and organisation formation", *Entrepreneurship, Theory And Practice*, Fall, 1992).

² Une convention est ici vue comme une règle plus ou moins explicite à laquelle un sujet adhère éventuellement, persuadé qu'il est de l'adhésion des autres à cette règle, ou de leur adhésion prochaine. Ainsi par exemple, un banquier est d'autant plus sensible au projet d'un créateur qu'il croit que les clients vont adhérer aux règles du jeu posées par le registre conventionnel que propose ce créateur. L'adhésion peut être consciente ou inconsciente, volontaire ou involontaire et peut répondre à un simple phénomène de mimétisme.

Une représentation sociale correspond à une représentation qu'ont les sujets d'un espace social de certains objets de cet espace. Il n'y a pas de principe d'adhésion ou de choix. La représentation sociale d'un objet sous-tend l'existence d'un partage de cette représentation par un nombre substantiel des sujets de l'espace social occupé par lesdits sujets. Tout objet n'est pas forcément objet de représentation sociale. Plus que le mimétisme, c'est la notion d'apprentissage et surtout de socialisation qui serait à mobiliser dans cette perspective.

Pour voir comment nous en sommes venu à retenir ces définitions, voir [3].

environnement entrepreneurial, diffusion de modèles entrepreneuriaux, etc.). Une fois de plus, les trois dimensions de la modélisation du phénomène entrepreneurial interagissent : la structure sociale (dimension structurale) portant les conventions et représentations sociales qui façonnent la pensée (dimension cognitive) de l'entrepreneur agissant (dimension praxéologique). Cette perspective ne conduit pas pour autant à une approche holistique. Celle-ci ne ferait que minorer abusivement le pouvoir "producteur", ou *d'enactment* (cf. Weick), des schèmes d'interprétation des individus. Indéniablement, l'entrepreneur, avec sa façon de penser, joue un rôle déterminant dans la concrétisation du phénomène. Comme le dit Bird¹, une des capacités essentielles d'un entrepreneur est de savoir utiliser les images qu'il a de l'organisation qu'il initie (organisation qui originellement n'existe pas) par une projection de celle-ci dans des situations n'existant pas encore, cela sur des horizons temporels différents, et sans pour autant être coupé de la gestion quotidienne. La construction des schèmes d'interprétation reste le fait d'individus singuliers subissant aussi l'influence de l'affect, de l'histoire, et donc de leur trajectoire, c'est-à-dire les différentes positions qu'ils ont occupées dans différentes sphères du social (affaires, famille, etc.) durant leur existence.

Dans ce qui précède, on pourrait relever une primauté prise par la dimension cognitive sur les deux autres (praxéologique et structurale). Cette position se justifie en soi. En effet, le rapport individu-organisation n'existe au départ que dans la "tête" de celui qui a l'idée d'impulser l'organisation (même si la structure, comme on l'a souligné précédemment, n'est pas neutre sur l'émergence de ces représentations et même si, *stricto sensu*, le *ex-nihilo* n'existe pas). En ce sens, l'utilisation de la cartographie cognitive se justifie pleinement.

Il reste que le phénomène ne peut émerger sans les actions constituant l'essence de sa concrétisation : la mise en place d'une structure organisationnelle s'imbriquant avec la structure économique et sociale (l'observation constitue en ce sens un outil complémentaire pour une étude de cas). Selon une perspective systémique, l'entrepreneur est un organisateur se positionnant dans des environnements

¹ Bird B., "Implementing entrepreneurial ideas : the case for intention", *Academy of Management Review*, 13(3),

multiplés en prenant appui sur une configuration organisationnelle le relayant dans ses activités ; seul, il ne saurait toutes les accomplir. Cela a conduit à travailler sur le concept d'organisation et à articuler l'acception proposée par Weick avec l'approche systémique du concept, notamment à travailler sur les concepts d'ordre et de désordre, d'imbrication et d'auto-organisation (voir [1], [3]).

B.1.3. La phase empirique

La collecte des données et leur analyse se sont faites par utilisation de l'observation et de la cartographie cognitive (dans une moindre mesure on peut aussi évoquer l'étude documentaire, notamment l'étude du business plan, des comptes rendus des assemblées et de divers documents permettant d'appréhender le secteur d'activité). La cartographie cognitive constitue l'outil principal, l'observation étant mobilisée pour étayer l'interprétation du chercheur et pour confronter les éléments relevés lors des séances de cartographie. Globalement, le côté empirique a été servi par une étude de cas. Celle-ci suppose une pluralité des sources permettant la triangulation des données.

L'étude de cas est un mode d'accès au terrain largement mobilisé en sciences de gestion. Elle constitue pour Yin¹, comme pour Eisenhardt², une stratégie de recherche à part entière. Elle peut être exploratoire, descriptive ou explicative en répondant aux exigences de scientificité d'une recherche qualitative. Le nombre de cas peut varier de un au nombre, qu'en fait, les moyens (temps, argent...) permettent d'investir dès lors que le chercheur n'atteint pas un effet de saturation. Mais la dizaine de cas constitue déjà un travail d'investigation conséquent, chaque investigation se voulant approfondie.

Bien connue du gestionnaire, l'étude de cas ne sera pas ici détaillée sauf à préciser l'acception que nous en avons, proche de celle de Stake³, notamment pour l'étude de cas unique mobilisée dans notre

1988

¹ Yin R., *Case study research : design and methods*, Sage publications, 1989

² Eisenhardt K., "Building theories from case study research", *Academy of Management Review*, 14(4), 1989

³ Stake R.E., "Case studies", in Denzin & Lincoln (dir), *Handbook of qualitative research*, Sage publication, 1994

thèse¹. S'il est utile de retenir plusieurs cas lorsque l'étude porte sur certains attributs dans une perspective comparative, l'approche lui semble moins pertinente lorsqu'il s'agit de ne négliger aucun aspect susceptible d'être révélé. Sans écarter ce que les comparaisons entre sites sont susceptibles d'apporter, la comparaison doit en premier lieu se faire entre le terrain et les concepts ou théories mobilisés. L'étude d'un cas constitue une opportunité d'apprentissage ayant la primauté sur ce que la comparaison entre sites peut, ensuite, apporter. Le meilleur exemple en est donné par l'apprentissage issu de l'étude d'un cas atypique.

L'étude d'un cas peut aussi être utile pour élaborer, perfectionner une théorie, pour montrer les limites de la généralisation, voire suggérer des difficultés pour des études futures.

Stake distingue trois types d'étude de cas :

- l'étude de cas intrinsèque : le cas est choisi pour sa particularité intrinsèque, le chercheur souhaite mieux connaître ce cas particulier. Ce dernier n'est pas choisi en raison de sa représentativité globale, mais seulement parce que le cas lui-même paraît intéressant. L'intention du chercheur n'est pas de confronter ou de construire une théorie ;

- l'étude de cas instrumentale : le cas est examiné afin de fournir un aperçu des issues possibles d'une théorie, ou de répondre à une question de recherche, et le cas en lui-même est d'un intérêt second. Il joue un rôle de support dans la construction théorique ou facilite la compréhension de quelque chose. L'observation en profondeur dont il fait l'objet répond à ce souci. Le cas n'est pas forcément identique aux autres cas. Dans le cadre de la création d'entreprise, la diversité des situations empiriques ne saurait autoriser le repérage d'un étalon. Tout au plus, un certain nombre de critères permettent de retenir un cas représentatif. Il est choisi parce qu'il permet d'avancer dans la

Stake RE, *The art of case study research*, Sage Publications, 1995

¹ Initialement 7 cas devaient servir la thèse, et 4 sites ont été effectivement investis, mais au regard de l'avancement du travail, l'un des cas a semblé pouvoir servir l'exercice de modélisation, aussi en raison de la

compréhension du centre d'intérêt du chercheur. C'est donc l'intention de celui-ci qui distingue l'étude de cas instrumentale de l'étude de cas intrinsèque. Le cas peut passer de la seconde à la première lorsque le chercheur centre son intérêt sur une des particularités du cas.

L'étude de cas instrumentale peut servir à illustrer les préoccupations des théoriciens, le but étant alors de faire avancer les réflexions et les perspectives de recherche relativement à ces préoccupations

- l'étude de cas collective (plusieurs sites) : le chercheur étudie simultanément plusieurs cas pour mieux comprendre un phénomène, une population, ou une condition générale. Les cas peuvent être similaires ou non, redondants ou variés. Ils sont choisis en fonction de la compréhension qu'ils sont en mesure d'apporter sur le phénomène étudié, voire pour une meilleure théorisation, *via* un processus de validation.

L'étude menée dans notre thèse relève, dans cette typologie, avant tout de l'étude de cas instrumentale, bien que certains aspects critiques du cas lui confèrent une coloration intrinsèque (par exemple, il est intéressant de constater que le créateur possède un DESS de gestion et n'avait, à l'époque de l'étude, mis aucun processus de contrôle en place dans son entreprise).

Il reste à évoquer le critère relatif à la durée de l'étude de cas, laquelle suppose que le chercheur passe un temps substantiel sur le terrain. Pour le travail de thèse, le terrain a été investi de façon plus intense de décembre 1994 à juin 1996 (*cf.* schéma suivant).

grande disponibilité (et la grande patience) dont a fait preuve le créateur [1].

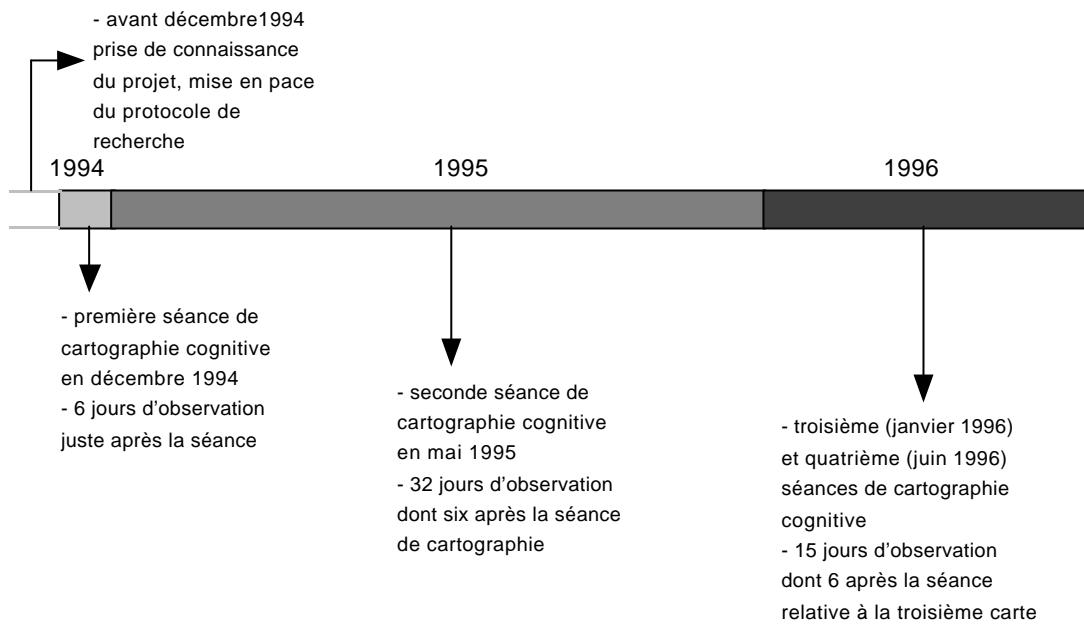


Figure 4 : phases d'observation et de cartographie

Comme nous l'avons déjà mentionné, la cartographie cognitive est particulièrement pertinente pour étudier le phénomène selon une perspective cognitive. La façon de la déployer pour la collecte et l'analyse des données s'inspire d'une proposition de Cossette¹, chercheur ayant pris place dans le jury de thèse pour, entre autres, des questions de validation du protocole méthodologique au plan de l'utilisation de cet outil. La présence de Pierre Cossette, spécialiste francophone de la cartographie cognitive et reconnu comme tel sur le plan international, a permis de confirmer la maîtrise de l'outil. Les objets de discussions ont surtout porté (et porte toujours...) sur la pertinence de l'utilisation d'un texte narratif, que cet auteur ne croit pas utile, alors que nous persistons à croire qu'il l'est. Ce contact avec Pierre Cossette n'est pas sans suite, comme en témoignent les références [8] et [22].

¹ Cossette P., "Développement d'une méthode systématique d'aide à la mise au point de la vision stratégique chez le propriétaire dirigeant de PME: une étude exploratoire", *39^e conférence mondiale de l'ICSB*, Strasbourg, 1994

Force est de constater que la cartographie cognitive fait parfois l'objet d'une utilisation surprenante. Sa relative nouveauté n'ayant pas toujours permis aux membres des jurys de thèses d'en avoir une connaissance pointue, elle peut, à l'occasion, être appelée au secours d'un travail méthodologiquement faible. Dès lors, la cartographie cognitive est sévèrement critiquée, alors qu'elle ne fait que subir une mauvaise utilisation. L'occasion nous a même été donnée d'entendre dire qu'elle était dangereuse, en ce sens qu'elle permettrait de "trifouiller dans la tête des gens"... Si ce devait être le cas, alors il faudrait sans doute exclure aussi bien d'autres méthodes, dont sans doute l'entretien... Comme tout outil, la cartographie peut faire l'objet d'utilisations détournées de sa vocation initiale. Nous espérons que les réticences à son égard s'estomperont au fur et à mesure qu'elle sera pertinemment employée (ce qui ne renvoie pas uniquement à sa maîtrise, mais aussi à une adéquate mobilisation) et que les différentes façons de la déployer¹ seront appropriés par les chercheurs, notamment par ceux qui jugent les travaux.

Ce protocole proposé par Cossette a été adapté et complété notamment pour l'utilisation opérationnelle dont il a fait l'objet dans le cadre de l'accompagnement d'un créateur d'entreprise [5]. Nous l'avons décomposée en cinq phases pour cette démarche opérationnelle et certaines d'entre elles ont été amendées selon nos besoins. Pour le travail académique, trois phases s'enchaînent. Nous les présentons rapidement pour rappel.

Lors de la **phase d'exploration** l'interviewé est invité, par une question ouverte, à citer les variables qui selon lui ont ou auront un impact sur l'avenir de son entreprise. Chaque variable énoncée est placée au centre d'une "grille d'exploration systématique" (figure suivante). La présentation de cette grille à l'individu lui permet en partie d'appréhender la finalité de l'exercice, par la suite nous utilisons des feuilles blanches.

¹ Il existe en effet différentes façons de déployer la cartographie cognitive ; nul n'a, en la matière, le monopole de la maîtrise de l'outil.

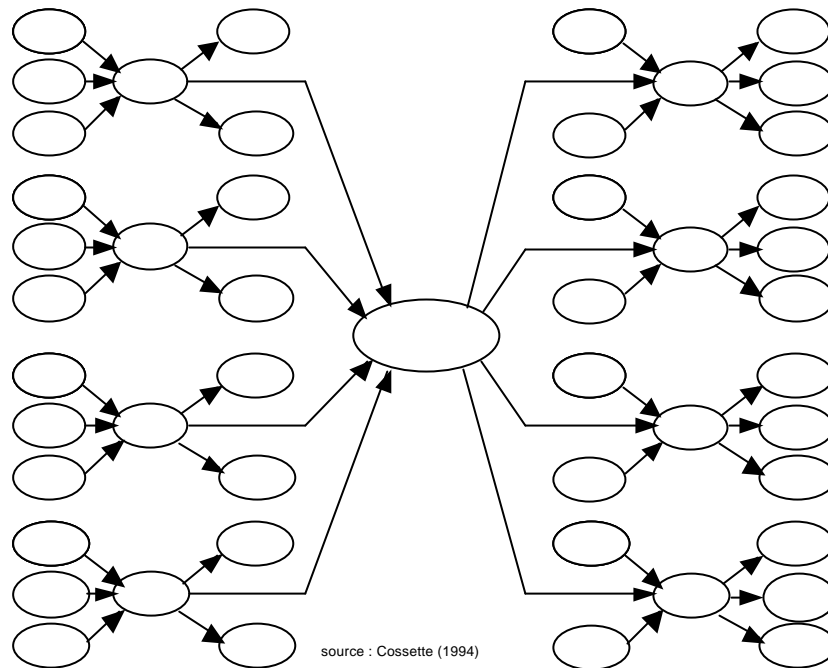


Figure : grille d'exploration systématique

Assez spontanément, l'acteur évoque entre 5 et 10 concepts. Il indique ensuite quelles variables auront une influence sur les concepts placés au centre des feuilles (qui ne sont pas forcément ce que l'on appelle en psychologie les concepts centraux de sa représentation ; il ne s'agit que des facteurs qui lui sont spontanément venus à l'esprit lors de l'interrogation). Puis il est questionné à propos des variables que ces mêmes concepts sont susceptibles d'influencer. L'opération est réitérée pour les "explications" (variables influençantes) et les "conséquences" (variables influencées) jusqu'à saturation de l'interviewé¹. Une même variable peut être présente sur plusieurs grilles.

La phase d'exploration dure entre 2 et 3 heures. Les autres phases se déroulent le lendemain, voire 2 à 3 jours après, lors d'une même demi-journée.

¹ Forcer les réponses conduirait à une circularité de la pensée non forcément représentative et à induire des liens entre des concepts initialement non reliés par l'individu. Comme pour la plupart des démarches qualitatives, l'acceptation de la méthode proposée suppose de reconnaître la compétence du chercheur à apprécier quand survient la saturation.

La première carte est tracée par rassemblement des différentes grilles d'exploration systématique. La carte ainsi tracée présente des liens de causalité, laquelle n'est pas une causalité stricte ou cartésienne du terme mais renvoie à des liens d'influence qualitatif divers¹.

Lors de la **phase de validation**, cette première version de la carte est présentée à l'individu qui acquiesce ou pas aux commentaires et amende éventuellement la carte.

Suite à cette phase le travail académique **d'analyse** des cartes peut être mené. C'est ce que nous avons fait avec l'étude des quatre cartes cognitives du créateur suivi dans le cadre de la thèse (dans le cadre de l'accompagnement évoqué, d'autres phases prennent le relais). L'analyse porte principalement sur les points suivants :

- les facteurs influençants et les facteurs influencés² : les facteurs influençants ou intrants sont considérés comme des explications permettant d'atteindre les objectifs que constituent les concepts qu'ils influencent (pratiquement ils peuvent correspondre à des leviers d'action). A l'inverse, les facteurs influencés ou extrants sont considérés comme des conséquences, c'est-à-dire des objectifs à atteindre ou à éviter. Les facteurs influençants n'étant eux-mêmes influencés par aucun facteur sont appelés les "queues". Les facteurs influencés qui n'influencent aucun facteur sont appelés les "têtes" et peuvent être vus comme les buts ultimes. Par exemple dans le schéma suivant A est une queue, F et E sont des têtes de l'extrait de carte :

¹ Sur les différents types de cartes, de liens, etc. voir l'ouvrage coordonné par Huff, notamment le chapitre Huff A.S., Nappareddy V. & Fletcher K.E., Coding the causal association of concept, in Huff (dir), *Mapping strategic thought*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester, 1990

Les cartes causales ne sont pas les seules à considérer. Dans une récente table ronde (en juillet 2000, à Montréal lors du congrès ASAC-IFSAM, table organisée par Pierre Cossette et réunissant également Colin Eden et Roland Calori), Huff insista sur la nécessité de considérer d'autres types et de ne pas réserver, ou assimiler, cartographie cognitive et carte causale.

² Le vocabulaire utilisé est celui habituellement utilisé dans l'analyse des cartes cognitives. Voir à ce propos :

Bougon M., Weick K. & Binkhorst D., Cognition in organizations : an analysis of the Utrecht Jazz Orchestra, *Administrative Science Quarterly*, 22, 1977

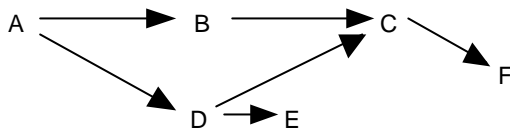
Cossette P., *Les schèmes d'interprétation idiosyncratiques de propriétaires-dirigeants de PME : une étude exploratoire de cartographie cognitive*, Thèse de Doctorat, Faculté des sciences de l'administration, Laval Québec, 1989

Eden C., Jones S. & Sims D., *Messing about in problems*, Oxford, Pergamon, 1983

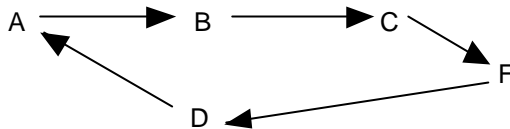
Nozicka G., Bonham G.M. & Shapiro M.J., Simulation Techniques, in Axelrod (dir), *Structure of decision: the cognitive maps of political elites*, Princeton University Press, 1976

Huff (dir), *Mapping strategic thought*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester, 1990

Une liste bibliographique sur la cartographie cognitive peut être consultée à partir du site <http://www.adreg.net>



- les boucles : il s'agit d'une relation circulaire entre plusieurs concepts, par exemple :



Si aucun lien n'est négatif, ou si la boucle contient un nombre pair de liens négatifs, la boucle est dite "positive" ou encore "amplificatrice". A l'inverse elle est "négative" ou "stabilisatrice". Il n'est pas déraisonnable d'émettre l'idée qu'un entrepreneur a davantage une vision "positive" que "négative" (ou "stabilisatrice"), ce qui ne l'empêche pas d'être conscient des contraintes qui pèsent sur son entreprise.

Parfois un concept peut être impliqué à la fois dans une boucle négative et dans une boucle positive. Cette situation conduit à parler de "forces opposées"¹, de "sentiers antagonistes"², ou encore "d'incohérence logique"³ résultant d'une vision équivoque.

Le plus ou moins grand nombre de boucles constitue également une mesure de la complexité cognitive du sujet dans la mesure où cela induit une plus ou moins forte interconnexion des concepts ;

- la "centralité" des concepts : il s'agit moins de mesurer l'importance d'un concept que de saisir au mieux la cognition de l'individu par l'étude des concepts autour desquels il semble construire sa pensée. Le plus central n'est pas forcément celui que l'individu considère comme étant le plus important ; mais l'inverse est également vrai. En effet nous avons pu constater qu'un facteur clé de succès (FCS dans la suite du texte) perçu n'est pas automatiquement sorti de la liste des concepts comme un des plus importants selon que le créateur a le sentiment de le maîtriser, alors que sa carte peut faire apparaître ce FCS éventuellement comme fortement interconnecté.

Le logiciel Decision Explorer (© Banxia software) procède ainsi : chaque lien direct d'un concept lui apporte 1 point. Les liens suivants lui apportent 1/2 point, les suivants 1/3 et ainsi

¹ Diffenbach J, Influence diagrams for complex strategic issue, *Strategic Management Journal*, 3, 1982

² Eden C., Jones S. & Sims D., *Messing about in problems*, Oxford, Pergamon, 1983

³ Bougon M., Weick K. & Binkhorst D., Cognition in organizations : an analysis of the Utrecht Jazz Orchestra, *Administrative Science Quarterly*, 22, 1977

de suite jusqu'au septième niveau. Le score de centralité de chacun des concepts de la carte peut ainsi être calculé ;

- le regroupement de variables ou *cluster analysis* est un regroupement effectué sur la base de la similitude des liens.

La liste n'est pas limitative (*cf.* les traitements qu'effectue Decision Explorer ©, qui ne sont pas sans rappeler les algorithmes de la théorie des graphes, voir [16], [30] et [1]). Ainsi un texte narratif constitue une prime analyse en ce sens qu'il consiste à expliquer les concepts et leurs relations dans un langage courant. Un texte narratif a comme visée de permettre à un tiers d'appréhender la carte. Il répond à la demande de Huberman et Miles¹ en évitant les approches mécanistes, en favorisant la cohérence, en permettant des approfondissements, en obligeant l'honnêteté et les explications. Ce texte sert l'analyse de l'évolution de la pensée lorsque des cartes du même individu sont tracées à des moments différents. Enfin, une des limites de la cartographie cognitive est de produire des cartes aux allures de "nébuleuses", inaccessibles directement à une tierce personne. Le texte narratif rend la lecture complète de la carte possible par un tiers².

Il est aussi possible de procéder intuitivement à un regroupement par pôle rassemblant des concepts proches se rapportant à un thème commun (par exemple un pôle rassemblant ce qui touche au personnel, un autre aux ventes, etc.).

L'analyse des cartes du créateur suivie dans le cadre de la thèse a révélé des aspects significatifs que l'articulation théorique avait mis en évidence.

¹ Huberman A.M. & Miles M.B., *Analyse des données qualitatives*, De Boeck Université, 1991

² L'occasion nous a été donnée de discuter de l'utilité du texte narratif, dont la rédaction comme la lecture sont parfois rébarbatifs. Pour vérifier cette utilité il suffit, comme nous l'avons fait, de communiquer une carte à quelques personnes et cette même carte accompagnée d'un texte narratif à d'autres personnes puis de procéder à des investigations permettant de mesurer l'appréhension de la carte par les individus. Cette expérience, qui ne dispense pas de la fourniture de l'analyse effectuée par le chercheur, nous confirme dans l'idée qu'il convient de s'astreindre à la communication de ce type de texte, que le lecteur, selon sa finalité, lira ou ne lira pas.

B.2. LES DEMARCHES COLLECTIVES INITIEES AUTOUR DE LA RECHERCHE EN ENTREPRENEURIAT

A côté des démarches individuelles de recherche, nous avons répondu à des motivations relevant du travail collectif et prenant différentes formes : l'organisation de congrès (B.2.1.), l'incitation à la publication (B.2.2. pour les revues, B.3.3. pour les ouvrages collectifs) et l'engagement dans un programme de recherche (B.2.4.), lequel a conduit à la création d'une équipe de recherche au sein du CLAREE.

B.2.1. Les congrès

Le premier congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat [15]

Dans la région Nord, fin 1997, l'idée avait germé avec Jacques Fontaine, de l'Agence Régionale de Développement (ARD), d'organiser des rencontres Inter-Universitaires sur la création d'entreprise. Après en avoir discuté avec Bertrand Saporta, qui nous a soutenu dans ce travail, nous avons proposé en Conseil d'Administration de l'Académie de l'Entrepreneuriat l'organisation d'un congrès en collaboration avec l'ARD, sur le thème :

"Entrepreneuriat et enseignement : rôle des institutions de formation, programmes, méthodes et outils".

Ce congrès s'est tenu les 15 et 16 novembre 1999 et a réuni 243 participants, ainsi répartis :

63 enseignants de l'enseignement supérieur de la région Nord-Pas de Calais

78 enseignants de l'enseignement supérieur d'autres régions de la France

11 enseignants de l'enseignement supérieur étrangers (Québec, Belgique)

30 opérateurs de la création d'entreprise de la région Nord-Pas de Calais

12 opérateurs de la création d'entreprise d'autres régions

8 personnes d'organismes de formation divers

5 personnes du monde bancaire

36 autres (ministères, conseil régional, chargés de mission, etc.).

Ce congrès a été soutenu par la FNEGE, le Conseil Régional, le Groupe Vauban, le Pôle Universitaire Européen de Lille et l'ARD. 42 communications ont été présentées, dont 28 reprises intégralement dans les actes. Nous avons convié Nathalie Schieb-Bienfait (IAE, Université de Nantes) à en réaliser une lecture critique pour restitution dans un chapitre de [4].

La journée suivant ce congrès, nous avons soutenu Robert Paturel dans l'organisation du premier tutorat doctoral en entrepreneuriat, qui s'est tenu dans les locaux de l'IAE de Lille.

Le Congrès International Francophone sur la PME

Le CIFPME est le congrès de l'AIREPME (association internationale de recherche en PME). Cette association regroupe plus d'une centaine de chercheurs ayant un centre d'intérêt marqué pour la recherche sur la PME et sur l'entrepreneuriat¹. Le CIFPME se déroule tous les deux ans. Après Carthage (Tunisie), Paris, Trois-Rivières (Québec) et Metz, le CIFPME s'arrête à Lille les 25, 26 et 27 octobre 2000, dans les locaux de l'IAE de l'USTL. Lors de l'assemblée générale de la précédente édition, en 1998 à Metz, nous avons présenté la candidature lilloise pour organiser le 5^e CIFPME et l'assemblée nous a confié la présidence de cet événement international.

Le CIFPME est un congrès scientifique et consiste en la présentation de travaux de recherche permettant de mieux comprendre l'évolution, le fonctionnement et la gestion des PME. A côté des ateliers de recherche sur des thématiques génériques (finance, marketing, gestion des ressources humaines, entrepreneuriat, innovation, réseaux, etc.), des tables rondes sur des thématiques d'actualité permettront d'ouvrir une partie du congrès aux praticiens ou acteurs du développement. Par exemple, le 25 octobre 2000 au soir, une table ronde "35 heures et PME" est organisée en collaboration avec la CGPME, laquelle conviera ses membres régionaux à venir participer aux débats.

¹ L'association a d'ailleurs failli s'appeler Association Internationale de Recherche sur l'Entrepreneuriat et sur la PME. Par complaisance à l'égard de la jeune Académie de l'Entrepreneuriat, à l'époque naissante, et fort courtoisement, les administrateurs de l'AIREPME ayant discuté de ce libellé sont restés sur le titre originel. De fait, la communauté sait l'AIREPME intéressée par l'entrepreneuriat (plus spécifiquement par la création d'entreprise et les formes d'expression du phénomène en contexte PME), comme en témoignent les actes de ses congrès, ainsi que les figures emblématiques de ses présidents successifs (Pierre André Julien jusqu'en 1998, Michel Marchesnay depuis ; voir Julien P.A., Marchesnay M., *L'entrepreneuriat*, Economica, collection gestion poche, 1996).

B.2.2. Les revues

La Revue de l'Entrepreneuriat

Cette revue constituera la "vitrine" de la dimension recherche de l'Académie de l'Entrepreneuriat¹. Elle est dirigée de façon collégiale par Robert Paturel, Bertrand Saporta, Alain Fayolle, Christian Bruyat, Stéphane Marion et Thierry Verstraete. Pour son premier numéro, dont la naissance a été annoncée lors du congrès lillois, 7 auteurs ayant soutenu une thèse sur le thème ont été sollicités pour écrire un article restituant leur travail doctoral. Ces chercheurs sont :

- Christian Bruyat (*Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation*, Thèse pour le Doctorat de Sciences de Gestion, Grenoble, 1993)
- Sylvie Sammut (*Contribution à la compréhension du processus de démarrage en petite entreprise*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de gestion, Montpellier, 1995)
- Valérie Inès de la Ville (*Apprentissages collectifs et structuration de la stratégie dans la jeune entreprise de haute technologie. Etude de cas et éléments de modélisation procédurale*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de Gestion, Lyon, 1996),
- Alain Fayolle (*Contribution à l'étude des comportements entrepreneuriat des ingénieurs français*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de Gestion, Lyon, 1996)
- Patrick Senicourt (*Contribution constructiviste à la conceptualisation, la modélisation et l'opérationnalisation de l'aide à la démarche entrepreneuriale et à la prise de décision stratégique*, Thèse d'Etat pour le Doctorat en Sciences de Gestion, Paris, 1997)
- Thierry Verstraete (*Modélisation de l'organisation initiée par un créateur s'inscrivant dans une logique d'entrepreneuriat persistant. Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation entrepreneuriale*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de Gestion, Lille, 1997)
- Stéphane Marion (*L'évaluation de projets de création d'entreprises dans le contexte d'une intervention financière*, Thèse pour le doctorat de Sciences de Gestion, Lyon, 1999)

¹ Pour consulter les différentes missions de l'Académie de l'Entrepreneuriat voir le site <http://www.entrepreneuriat.com>

Le travail de relecture critique du premier numéro est effectué par Bertrand Saporta et Robert Paturel. Par la suite, le processus d'évaluation respectera l'anonymat et les conventions conduisant à faire reconnaître une revue comme scientifique, aspect essentiel pour les chercheurs désirant voir l'entrepreneuriat reconnu comme discipline.

Trois arguments ont conduit à choisir une mise en ligne de la Revue sur le site Web de l'Académie de l'Entrepreneuriat. Premièrement, une étude de nos collègues lyonnais Alain Fayolle et Stéphane Marion a relevé précisément les coûts élevés de réalisation, de diffusion et de gestion d'une revue en format papier. Deuxièmement, les budgets des centres de documentation sont plutôt à la baisse. Les articles mis en ligne seront accessibles gratuitement les deux premières années. Enfin, la recherche en entrepreneuriat est dans une phase où elle tente de se faire connaître ; Internet fournit une accessibilité remarquable.

Toutefois, afin, d'une part, de respecter le rapport symbolique du chercheur avec le livre (ou plus largement le papier), d'autre part, de placer la revue dans les lieux où stratégiquement il est bon qu'elle soit (notamment les centres de ressources documentaires), une version papier sera éditée annuellement (cette fréquence sera dépassée corrélativement à la réception d'articles de qualité et publiables). Cette édition papier reçoit le soutien de partenaires. Une gestion plus classique sera envisagée après cette phase de lancement, plus largement la politique de diffusion sera rediscutée.

Le numéro spécial de la Revue Management International

Il s'agit, en collaboration avec Louis Jacques Filion, de l'école des HEC à Montréal et titulaire de la chaire d'entrepreneuriat Mc Erlean, de recueillir des articles en français, anglais ou espagnol sur l'entrepreneuriat privilégiant une perspective internationale, par exemple :

- des comparaisons d'entrepreneurs de divers pays sur la base d'études empiriques ;
- l'évolution de la recherche en entrepreneuriat et ses relations avec les sciences administratives, de gestion ou de management voire, plus largement, avec d'autres sciences sociales ;

- des études présentant une synthèse de la recherche sur une expression du phénomène entrepreneurial ou ayant des liens forts avec l'entrepreneuriat (ex : le travail autonome, l'entrepreneuriat féminin, la création d'entreprises de haute technologie, l'essaimage, etc.) ;
- des analyses comparatives internationales de programmes d'éducation et de formation en entrepreneuriat.

L'appel à communications a été diffusé en trois langues (français, anglais et espagnol), par message électronique, par courrier, par distribution lors de congrès (notamment celui de *l'International Council of Small Business*, en Australie). Louis Jacques Fillion a diffusé auprès de ses contacts sur les continents nord américains et sud américains. Les six projets ayant reçu les meilleures évaluations (à l'aveugle et mobilisant des lecteurs n'ayant pas soumis de papier), sous contrôle des rédacteurs en chef invités, seront retenus et publiés dans le numéro de l'automne 2001.

Le dossier dans la Revue Decision Marketing

Ce travail est effectué en collaboration avec Bertrand Saporta. Il s'agit d'un dossier de trois articles traitant de la complexe relation du marketing et de l'entrepreneuriat. Ce dossier sera soumis aux rédacteurs de la revue, lesquels ont donné un accord de principe.

B.2.3. Les ouvrages collectifs

Histoire d'entreprendre – les réalités de l'entrepreneuriat

Pour livrer le fil conducteur du livre, rappelons que, selon nous, l'entrepreneuriat est un phénomène complexe impulsé par un entrepreneur agissant pour tenter de concrétiser, au sein de la structure socio-économique dans laquelle il baigne, sa vision de "son" organisation entrepreneuriale, sachant que la structure socio-économique est porteuse de registres qui, d'une part, ne sont pas neutres sur la façon dont s'est construite cette vision (socialisation, représentations sociales, conventions) et, d'autre part, se confronteront éventuellement aux registres que cherche à imposer l'entrepreneur. Dans la dialectique individu-organisation, la cognition, l'action et la structure constituent les trois dimensions interagissant tout au long du phénomène. Selon cette approche, la création à partir de rien n'existe pas,

puisque l'entrepreneur compose toujours avec un existant (la structure dans laquelle le phénomène va apparaître). Tout au plus, cet existant n'est pas une entité au sens où nous l'avons présenté dans la précédente section et la tendance est alors de parler de *ex-nihilo*. Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis¹ construisent d'ailleurs une typologie des entrepreneurs contemporains sur la base de leur capital social, lequel est composé d'un aspect financier (patrimoine ou ressources potentiellement accessibles), d'un aspect cognitif (connaissances de l'entrepreneur) et d'un aspect relationnel (relations personnelles, familiales et professionnelles). Outre cette notion², la façon dont l'entrepreneur s'insère dans le monde marchand et l'impact des politiques publiques pour faciliter cette insertion constituent un plaidoyer pour la considération de la dimension structurale du phénomène.

Cela permet aussi de comprendre la dynamique sociétale du dynamisme entrepreneurial. Alain Fayolle³ présente les premiers résultats d'une étude comparant la France et les USA sur le plan de l'activité entrepreneuriale et de son éventuelle influence sur la croissance économique. Pierre-André Julien⁴ se focalise sur la notion de signal pour démontrer que des régions sont plus entrepreneuriales que d'autres sur la base de la capacité des réseaux à diffuser de l'information ou des signaux permettant de partager et de diminuer l'incertitude. Ces réseaux jouent un rôle particulièrement important pour favoriser les "gazelles", qui sont ces jeunes et petites entreprises présentant un potentiel de développement particulièrement élevé, surtout dans les régions ne disposant pas d'avantages concurrentiels absolus (comme par exemple la possession d'une matière première rare).

¹ Voir le chapitre : "Les dimensions socio-économiques et politiques de l'entrepreneur" de [4]

² L'angle de vue de ces auteurs les conduit à considérer l'entrepreneur comme ayant une fonction dans deux types de marchés, celui de l'économique et celui du travail. Boutillier et Uzunidis proposent alors une conception originale du capital social qu'il ne faut pas confondre avec celle proposée par Bourdieu, laquelle est également mobilisée dans certaines études en entrepreneuriat.

Boutillier S., Uzunidis D., *La légende de l'entrepreneur*, Syros-Alternatives économiques, 1999

³ Voir le chapitre : "Dynamisme entrepreneurial et croissance économique – Une comparaison France – USA" de [4]

⁴ Voir le chapitre : "Régions dynamiques et PME à forte croissance – Incertitude, information potentielle et réseaux à signaux faibles" de [4]

La disponibilité de l'information constitue un des facteurs de développement de ce qu'on appelle la *nouvelle économie*, ou la *net-économie*. Olivier Torrès¹ présente un texte liant plus largement globalisation et entrepreneuriat. Leur articulation prend toute sa mesure dans la mobilisation des notions d'espace et de temps. L'un et l'autre peuvent être courts ou longs ; dès lors, quatre possibilités se dessinent (espace court – temps long ; espace long – temps long, etc.) et fournissent un cadre conceptuel des transformations à l'œuvre dans le champ de l'entrepreneuriat. Lorsque l'espace est long (c'est-à-dire mondial plutôt que local) et que le temps est court (par exemple, lorsque les innovations de rupture remplacent les adaptations lentes), l'entrepreneur doit faire preuve d'un talent certain.

Christophe Benavent et Thierry Verstraete, en se focalisant sur le domaine de la *net-économie*, parlent du talent d'improvisation². Dans un contexte de forte incertitude, où les choses changent rapidement, une hypothèse peut être formulée consistant à faire reposer ce qu'on appelle le *business-model* sur la capacité de l'entrepreneur à savoir amender rapidement la vision qu'il a des affaires et à savoir engager l'environnement sur la base des représentations qu'il se forge de la structure dans laquelle il évolue ou souhaite évoluer. Alors qu'on pourrait croire que cette problématique pose des problèmes particuliers à des financeurs pouvant reculer devant des risques trop importants, on constate un fort développement des opérations boursières dans le domaine et des *tours de tables* (appels de capitaux) faramineux. Est-ce à dire que les conditions d'obtention de capitaux changent ? Les déconvenues boursières devraient pondérer les financements présomptueux.

Force est de reconnaître qu'on ne connaît pas bien, en France, le paysage actuel du financement, et pour ce qui nous intéresse ici particulièrement, celui du financement de la création d'entreprise. Gilles Copin et Isabel Servais³ dressent en la matière un état des lieux et distinguent ce qui relève des évolutions quantitatives et de mouvements conjoncturels de ce qui relève des évolutions qualitatives et des changements structurels. L'Etat français est fortement interventionniste dans le domaine du

¹ Voir le chapitre : "L'entrepreneuriat face à la globalisation" de [4]

² Voir le chapitre : "Entrepreneuriat et NTIC – la construction du *Business-Model*" de [4]

³ Voir le chapitre : "Le financement de la création d'entreprise en France – Nouvelles tendances, nouveaux acteurs" de [4]

financement, notamment dans celui du secteur de la haute technologie. Doit-il maintenir cette intervention ? La réponse n'est pas simple et dépasse le cadre du financement.

Si l'on s'attarde sur le souhait de voir les travaux de recherche développés dans les laboratoires publics être valorisés par la création d'entreprise, alors que le code de la fonction publique nécessitait un texte pour que le chercheur puisse entreprendre sans contrevenir à ses obligations statutaires, on constate une hésitation dans le degré d'intervention. Le texte de Stéphane Marion, Pascal Philippart et Thierry Verstraete¹ illustre la nécessité pour l'Etat français d'intervenir pour favoriser la création d'entreprise de haute technologie, mais démontre dans le même temps que les dispositions ne sont peut-être pas assez franches pour offrir un caractère suffisamment libéral inhérent à l'acte d'entreprendre. De plus, à côté des questions de financement, systématiquement mises en avant, peut-être que les questions plus profondes tendent à être occultées, comme celle de la culture entrepreneuriale.

Or, si l'on considère que l'esprit d'entreprise est aussi une question de culture, alors le système éducatif peut être appelé pour, à côté d'autres facteurs de socialisation comme la famille, favoriser son expression. Nathalie Schieb-Bienfait² pose l'état des réflexions actuelles dans l'enseignement de l'entrepreneuriat en prenant comme base de réflexion l'étude des actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, tenu en novembre 1999. On sent bien également l'importance de la dimension culturelle dans le chapitre de Philippe Albert³. Son texte renvoie aussi largement vers les autres chapitres. Il présente les principales spécificités des nouvelles entreprises de haute technologie dans le contexte européen.

L'idée n'est évidemment pas de prôner pour une attention exclusive vers ce type d'entreprise. Christian Bruyat et Michel Bouche⁴ ont focalisé la leur sur la création de PMI sous-traitantes

¹ Voir le chapitre : "La valorisation de la recherche publique par la création d'entreprise" de [4]

² Voir le chapitre : "Etat des réflexions actuelles sur l'enseignement de l'entrepreneuriat en France" de [4]

³ Voir le chapitre : "La création d'entreprise de haute technologie" de [4]

⁴ Voir le chapitre : "La création de PMI sous-traitantes industrielles" de [4]

industrielles (d'ailleurs souvent partenaires des jeunes entreprises de haute technologie). Alors qu'on pourrait, *a priori*, voir dans le titre de leur chapitre une répétition, des PMI sous-traitantes peuvent ne pas faire de sous-traitance industrielle dans la mesure où ce qu'elles vendent n'est pas forcément incorporé aux produits des clients. Les auteurs exposent les difficultés qu'il y a, aujourd'hui, à créer ces PMI alors qu'il est capital de penser à leur renouvellement. Ils dénoncent le manque de connaissances pratiques de ceux qui tiennent à l'occasion des discours surprenants sur les modes opératoires à déployer pour favoriser la création de PMI sous-traitantes industrielles et qui, bien souvent, confondent ou amalgament les finalités des recherches en entrepreneuriat. Les occasionnels et dommageables raccourcis parfois faits entre les connaissances fondamentales apportées par les chercheurs et les besoins pragmatiques des praticiens conduisent à offusquer les premiers et à frustrer les seconds, voire à les couper du monde de la recherche. Ce regret pourrait aussi être illustré par le domaine de l'externalisation.

La vague d'externalisation touchant la France devrait être relayée par un entrepreneuriat équivalent, par exemple à ce qu'on appelle la PMIsation par essaimage¹. Mais les liens entre externalisation et entrepreneuriat sont moins directs qu'il n'y paraît. Robert Paturel en précise les contours et les contenus.

Ces liens ne renvoient pas seulement à la création d'entreprise, mais aussi à la reprise d'entreprise². Si toute création d'entreprise ne résulte pas de l'acte entrepreneurial pur, il en est de même pour la reprise d'entreprise et l'intrapreneuriat. Camille Carrier y a consacré plusieurs travaux et nous propose un chapitre synthétique sur la question³. On y constate que ce qu'on appelle intrapreneuriat ne relève pas forcément et toujours de l'entrepreneuriat, mais, comme pour la reprise d'entreprise, les champs sont appelés à se recouvrir largement.

¹ Voir le chapitre de Robert Paturel : "Externalisation et entrepreneuriat" de [4]

² Voir le chapitre de Robert Paturel : "Reprise d'entreprise – Une pratique de l'entrepreneuriat" de [4]

³ Voir le chapitre : "Intrapreneuriat- à la recherche de complice innovant et entreprenant" de [4]

L'intrapreneuriat renvoie au développement de la créativité, de la capacité d'initiative et d'entreprise des salariés. Christel Beaucourt et Pierre Louart¹ démontrent que la plupart des aptitudes entrepreneuriales peuvent se révéler chez les salariés, sous réserve de mobiliser des méthodes adéquates, voire plus profondément une gestion des ressources humaines de ce qu'on pourrait appeler *l'entrepreneuriat salarial*. On peut même supposer que cela constitue l'un des défis posés aux organisations modernes, dont les formes sont davantage réticulaires et dont les frontières sont de plus en plus floues.

Une autre thématique avec laquelle l'entrepreneuriat possède des affinités est celle de l'entreprise familiale. Bruno Amann² se livre au difficile exercice de rapprocher le champ de recherche sur l'entreprise familiale de celui de l'entrepreneuriat. Si l'on peut comprendre sa demande d'une définition, le consensus en la matière relève de l'utopie. Le seul consensus auquel sont parvenus les chercheurs est celui consistant à reconnaître qu'il ne peut y avoir consensus sur une définition... La complexité du phénomène, ses modes d'expression mais aussi ses contextes d'apparition sont tellement changeants qu'aucune définition ne peut précisément rendre compte de la réalité observée.

Ainsi, alors que pour l'essentiel les textes présentés concernent une économie proche de la nôtre, Bertrand Saporta et Lucien Kombou³ nous parlent de l'entrepreneuriat africain, lequel aurait bien des difficultés à se reconnaître dans une définition européenne ou anglo-saxonne, davantage centrée sur l'individu, alors que la culture africaine sub-saharienne à laquelle ils s'intéressent privilégie avant tout les valeurs collectives et la fusion dans le groupe social. A ce titre, le recours aux typologies peut être d'un grand secours pour appréhender les convergences et différences des formes d'entrepreneuriat ou des types d'entrepreneurs.

Comme nous le rappelle Louis Jacques Filion⁴, quel que soit le domaine abordé, la classification permet de comprendre et d'apprendre. Alors, peut-être que dans le domaine de l'entrepreneuriat, et à

¹ Voir le chapitre : "Des entrepreneurs dans les franges du salariat" de [4]

² Voir le chapitre : "L'entreprise familiale à la lumière de l'entrepreneuriat" de [4]

³ Voir le chapitre : "L'entrepreneuriat africain – mythe ou réalité" de [4]

⁴ Voir le chapitre : "Typologie d'entrepreneur – Est-ce vraiment utile ?" de [4]

côté des efforts de modélisation du phénomène, faut-il davantage recourir à cette forme de construction de la connaissance plutôt qu'à tout prix vouloir obtenir une définition. Même si les types dégagés par l'exercice ne sont jamais purs (et il convient de le préciser aux utilisateurs des typologies), les critères discriminants mobilisés permettent de bien saisir leurs logiques majeures sous-jacentes. Le texte de Michel Marchesnay¹ l'illustre, en dressant une typologie des entrepreneurs au regard des perspectives de développement territorial. Sur la base des relations qui s'instaurent entre le territoire et l'entrepreneur, l'auteur distingue quatre idéaux-types, dont les acteurs du développement territorial gagneraient à appréhender les attentes, comportements et potentiels en termes de performance.

Enfin dans le dernier chapitre, alors que, comme le souligne Philippe Pailot², la littérature en entrepreneuriat est davantage préoccupée par l'entrée et le maintien dans la fonction d'entrepreneur, qu'en est-il de la sortie de ce statut ? La phase de séparation entre l'entrepreneur et l'organisation qu'il a créée peut être, pour certains, déchirante tant l'attachement est fort et relève d'une relation quasi-charnelle. Outre les problématiques de gestion posées par la transmission du point de vue de l'organisation devant continuer à exister, sans doute faut-il aussi penser au devenir de celui qui en était l'entrepreneur.

La présentation de cette trame ne met en avant que quelques-uns des thèmes reliant les différents chapitres entre eux. La construction de cet ouvrage est davantage systémique que linéaire et si l'on devait représenter les liens unissant les textes, la carte tracée ressemblerait à une nébuleuse.

Une suite à cet ouvrage est en cours d'élaboration, dont voici quelques-uns des thèmes : l'accompagnement du créateur, le conseil, la création d'entreprise par les étudiants, le *spin-off* universitaire, etc. et mobilise une vingtaine d'auteurs. Cette suite devrait être disponible à l'hiver 2001.

¹ Voir le chapitre : "Entrepreneuriat et territoire" de [4]

² Voir le chapitre : "De la difficulté de l'entrepreneur à quitter son entreprise" de [4]

B.2.4. La responsabilité scientifique d'un projet de recherche et création d'une équipe : l'ADREG (association pour la diffusion de la recherche en entrepreneuriat et en gestion)

Outre les diverses activités précitées permettant de focaliser pendant un temps l'énergie des collègues en vue d'apporter de la connaissances sur l'entrepreneuriat, nous avons constitué une équipe de 8 chercheurs autour d'un projet sur la thématique de la valorisation de la recherche par la création d'entreprise. Cette thématique a donné lieu à la réalisation d'un dossier envoyé au CNRS pour demande de soutien dans le cadre de la procédure APN¹. Le dossier a reçu l'approbation des évaluateurs. Il s'intitule :

"Approche socio-cognitive du phénomène entrepreneurial : application dans le cadre de la valorisation de la recherche universitaire et dans le cadre des NTIC"².

Les développements concernant ce projet de recherche nous envoient vers la troisième et dernière partie de l'Habilitation, relative à la question éthique (voir C.2.).

¹ Aide à projet nouveau. Des détails sont donnés sur le site des sciences humaines et sociales du CNRS <http://www.cnrs.fr/SHS/>

² L'équipe de recherche est composée de 8 chercheurs du CLAREE : Philippe Pailot, Valérie François-Noyer, Frédéric Sauvage, Pascale Faber, Pascal Philippart, Philippe Vaesken, Stéphane Duez et Thierry Verstraete (responsable scientifique) et d'un chercheur de l'ERFI-GREG de Montpellier (Olivier Torrès). Des chercheurs d'autres laboratoires sont partenaires du projet (Camille Carrier de l'UQTR, Stéphane Marion de l'IAE de Lyon, Robert Paturol de l'ESA de Grenoble, Nathalie Schieb-Bienfait de l'IAE de Nantes, Frank Janssen de l'Université catholique de Louvain, Valérie Ines de la Ville de l'IAE de Poitiers, Bertrand Saporta de l'Université de Bordeaux IV, Pierre Louart de l'ESUG de Toulouse, Sylvie Sammut de l'Université de Toulouse III, Philippe Albert du Ceram Nice,...).

C. Utilisation des connaissances et responsabilité des sciences de gestion dans l'étude de l'entrepreneuriat

En posant les deux premières questions du triptyque épistémologique présenté en introduction, l'exposé s'est essentiellement focalisé sur le travail de thèse (et ses suites), lequel a mûri pour donner lieu à la sortie d'un ouvrage chez L'Harmattan. Ce travail constitue la base de diverses activités liées à la recherche dont la section précédente a livré quelques aspects. Outre ceux-ci, notre travail doctoral a conduit vers l'utilisation pragmatique ou pédagogique, et plus ou moins explicite de la cartographie cognitive [5][23][8][22][25], la responsabilité pédagogique d'une option de maîtrise¹, l'administration d'associations², la participation au comité de valorisation de la recherche de l'USTL (Université des Sciences et Technologies de Lille I), des conférences³, le montage de programmes de formation en entrepreneuriat⁴, l'élaboration d'un programme de recherche sur l'entrepreneuriat dans le cadre de la valorisation de la recherche et des NTIC. Ces retombées fournissent une réponse à la question éthique. Entendons-nous sur le sens donné ici à ce dernier terme, sens plus réduit que son acception philosophique.

Selon Granger⁵, en évoquant Aristote, l'éthique désigne les mœurs et un art de vivre, une doctrine du "bien", du bien-être ou de "l'être bien". Ainsi, tout individu devrait, dans ses actions, rechercher le bien : "or une telle doctrine est alors immédiatement identifiée à ce qu'Aristote appelle la *Politique*, c'est-à-

¹ Cette option de la MSG de Lille, nommée GPMS (pour Gestion des Petites et Moyennes Structures), voit ses cours s'articuler autour d'un module "Entrepreneuriat" de 60H.

² Administrateur à l'Académie de l'Entrepreneuriat et administrateur à l'AIREPME (association internationale de recherche en PME).

³ En DESS création d'entreprise et gestion des projets innovants de l'Université Bordeaux IV Montesquieu, en DESS Entrepreneuriat et redéploiement industriel, l'année prochaine en DESS entrepreneuriat et gestion de PME de l'IAE de Metz, en DESS gestion des PME de l'IAE de Nantes et celui de l'IAE de Tours.

⁴ Pour l'IAE de Lille, pour la cellule valorisation de l'USTL, pour l'ENIC (école d'ingénieurs), programmes auxquels il faut ajouter un rapport pour l'association des directeurs d'IAE [40]. Deux articles témoignent de nos questionnements sur l'enseignement de l'entrepreneuriat [7][10].

⁵ Granger G.-G., *La sciences et les sciences*, Presses Universitaire de France, Que Sais-je, 1993

dire à la science qui, traitant de l'organisation d'une collectivité, vise le bien de tous, qui est plus beau et plus divin que le bien de l'individu"¹.

Cela renvoie aux domaines qu'il est possible de laisser couvrir par le scientifique et à l'appréhension des conséquences de ses travaux, à la question de l'utile et du néfaste pour la cité ou pour la communauté. Le chercheur en sciences de gestion ne peut s'affranchir de questionnements éthiques, qu'il s'agisse des perturbations qu'entraîne son travail sur le terrain investi ou des utilisations de ses propos². Ces questionnements ne sont pas réservés à des disciplines où les problèmes afférents semblent plus évidents (la génomique par exemple).

Le chercheur doit également s'interroger sur la façon d'exercer son activité de recherche, sur l'honnêteté avec laquelle il utilise les données du terrain et avec laquelle il les restitue.

La question éthique renvoie à de larges et délicats débats, lesquels dépassent le cadre du présent texte et concernent pour partie la "responsabilité scientifique" du chercheur et celles des institutions de recherche. Cette responsabilité ne touche parfois que les aspects éthiques spécifiques à la communauté professionnelle d'appartenance du chercheur (par exemple le respect des conventions à l'usage concernant la publication³, l'accompagnement des doctorants, l'investigation du terrain, etc.), mais peut aussi empiéter sur la responsabilité sociale, voire sociétale. Sans vouloir occulter les enjeux entourant ces questions, il nous paraît prématuré de vouloir s'engager dans des discussions peut-être réservées aux épistémologues philosophes, ou aux chercheurs "expérimentés", notamment sur la base d'une pratique post-doctorale de la recherche dépassant au moins la décennie. Néanmoins, et à l'inverse, il serait trop commode de ne pas livrer la conscience que nous avons de l'importance de

¹ Granger G.-G., *La sciences et les sciences*, Presses Universitaire de France, Que Sais-je, 1993, p.18

² Nous avons été soumis à ce type de questionnements en étant approché par le directeur du contrôle de gestion d'une banque souhaitant utiliser la cartographie cognitive dans un cadre qui nous a semblé délicat. Nous n'avons pas donné suite à la sollicitation.

³ Récemment, dans une autre discipline, le *New England Journal of Medecine* s'est posé, via sa rédactrice en chef, la question suivante : "la recherche médicale est-elle à vendre ?". Ce titre provocateur pose en fait la question de l'indépendance de la recherche scientifique. Certains chercheurs peuvent être actionnaires dans les entreprises fabriquant les médicaments dont ils parlent dans leurs articles, la question des conflits d'intérêt et des pressions que peuvent exercer les laboratoires sur les chercheurs est résumée dans l'article de Benkimoun P., "Le poids de l'industrie pharmaceutique sur la recherche", *Le Monde* du 3 juin 2000.

cette responsabilité, ne serait-ce qu'en raison de la liberté enviable dont bénéficie le chercheur dans la pratique d'un métier souvent supporté par les deniers publics (section C3)¹.

Auparavant, la notion de responsabilité scientifique sera réduite à trois aspects, relativement classiques : les apports, les limites (section C1) et les perspectives de recherche susceptibles d'être engagées sur la base de notre travail (section C2). Ainsi, et plus modestement qu'un regard sur l'apport des chercheurs en entrepreneuriat, nous portons un nécessaire regard réflexif sur nos activités susceptible de servir ce qui suivra.

C.1. LES RETOMBÉES ACADEMIQUES, PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES

L'objectif était d'offrir une conceptualisation globale du phénomène entrepreneurial, à la suite du travail de Bruyat², pouvant être considéré comme pionnier³. Cet auteur a circonscrit le champ de l'entrepreneuriat, en relevant les acceptions qui en sont données par la littérature, essentiellement anglo-saxonne. Cette partie de son travail⁴ nous a révélé le domaine de recherche dans lequel nous tentons d'apporter une contribution en proposant une modélisation du phénomène, laquelle s'entend comme une abstraction permettant de donner de l'intelligibilité. Le modèle possède bien évidemment des limites, à travers un ensemble de questions laissé sans réponse (C.1.1.). Elle n'en débouche pas moins sur des perspectives de recherche dont une a été soumise et acceptée dans le cadre d'une procédure dite APN (pour appel à projet nouveau, voir section C.2.).

¹ "Liberté surveillée" tout de même si l'on se réfère à la sociologie de la connaissance...

² Bruyat C., *Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation*, Thèse pour le Doctorat de Sciences de Gestion, Grenoble, 1993

Bruyat C., "Contributions épistémologiques au domaine de l'entrepreneuriat", *Revue Française de Gestion*, novembre-décembre, 1994

³ L'idée n'est pas de dire qu'il s'agit de la première thèse en entrepreneuriat.

⁴ L'autre partie de la thèse de Bruyat concerne le processus d'engagement dans la création d'entreprise dans une perspective d'accompagnement. Cette partie peut être consultée dans le premier numéro de la Revue de l'Entrepreneuriat. Bruyat C., "Créer ou ne pas créer ? Une modélisation du processus d'engagement dans un projet de création d'entreprise", *Revue de l'Entrepreneuriat*, 1(1), (<http://www.entrepreneuriat.com/revue>)

C.1.1. Quelques questions laissées sans réponses ?

Souscrivant au principe de réductionnisme méthodologique, toute recherche laisse en suspens des questions et écartent certaines perspectives. Notre travail n'échappe pas à cette règle. Sans vouloir les aborder dans leur exhaustivité, nous nous attachons à celles qui se rapportent à la théorie de l'entrepreneur pour la première, à la théorie de la firme pour la troisième, la seconde pose la question du lien entre entrepreneuriat et management stratégique.

1) Le modèle proposé du phénomène entrepreneurial présage-t-il d'une théorie de l'entrepreneur?

On s'accorde généralement à définir une théorie comme la découverte ou la construction d'une mise en relation systématique de variables pour décrire un phénomène ou un objet, voire prescrire sa survenue ou son déroulement, voire encore son évolution. En ce sens, il est difficile sur la base du modèle du phénomène entrepreneurial de proposer "une" théorie de l'entrepreneur puisqu'il y est vu comme la composante d'une dialectique (individu-organisation) ne pouvant souffrir d'une dichotomie. A défaut de répondre de façon affirmative à la question posée, il est préférable de retenir l'idée selon laquelle le modèle autorise la proposition d'une définition de l'entrepreneur. Tout individu impulsant¹ le phénomène entrepreneurial tel qu'ici modélisé est entrepreneur et conserve ce statut tant qu'il persiste dans cette voie. Ce phénomène crée de la valeur plus ou moins nouvelle à travers la naissance ou le développement d'une organisation, laquelle donne naissance à une ou plusieurs entités. Ce dernier point peut être discuté, faut-il qu'il y ait effectivement naissance d'une entité ? Nous répondons par l'affirmative, la structure organisationnelle devant conduire à une structure disposant d'une relative autonomie, cette dernière devenant la base du déploiement du phénomène. Mais le débat reste ouvert.

¹ L'impulsion ne renvoie pas forcément à la soudaineté et à la brièveté d'une force agissant par poussée sur quelque chose de sorte à lui imprimer un mouvement, mais aussi à ce qui tend à accroître le développement, le dynamisme d'une activité, d'une entreprise (cf. Larousse).

L'individu initiant cette organisation prend des risques et rien ne peut garantir, tant à lui qu'aux parties prenantes ayant été convaincues, que la réussite sera au rendez-vous. Par essence, le risque est pris en contexte d'incertitude.

Pour certains, cette voie est un choix de carrière, pour d'autres elle n'est qu'une étape, ou plutôt une "tranche de vie". Enfin, certains individus alternent, voire combinent, dans leur vie ce statut d'entrepreneur avec d'autres.

2) L'entrepreneuriat renvoie dans ces propos à un individu. Mais qu'en est-il lorsque l'initiative est prise par plusieurs personnes s'associant pour l'occasion ?

Le phénomène suppose une dialectique individu-organisation ou, comme dit en introduction de [4], une symbiose. Deux points de vue sont donc possibles : celui de l'individu et celui de l'organisation.

Du point de vue de l'individu, si plusieurs personnes s'associent pour impulser le phénomène, il faut, dès lors, se poser la question de leur inscription respective dans la dialectique modélisée. Si oui, *a priori* l'individu entreprend, donc est entrepreneur. Mais le phénomène peut être entrepreneurial sans que tous les initiateurs soient entrepreneurs.

Du point de vue de l'organisation, c'est plus délicat, notamment s'agissant de la composante cognitive, laquelle n'est plus celle d'une personne. Il faudrait passer d'une cognition idiosyncrasique à une cognition sociale (en fait, passer de l'individuel au collectif). Le modèle reste à tester dans cette configuration, en mobilisant par exemple certains concepts du management stratégique (noyau stratégique, paradigme collectif, schéma d'interprétation collectif, etc.), mais peut-être que réside précisément là, le glissement de l'entrepreneuriat vers le management stratégique (outre les principes de déclinaison, de *design* organisationnel, etc. évoqués en section A). Ce rapprochement est en cours d'étude selon deux perspectives.

La première [39] consiste à relever les convergences et divergences entre ce que les psychologues appellent la planification cognitive et ce que les gestionnaires appellent la planification stratégique. Les

deux approches apparaissent après les années 1960 et les vocabulaires sont parfois fort proches¹. Si la taille de la firme, entre autres, influence le recours à la planification stratégique, on ne saurait se limiter à l'approche formelle de celle-ci dans un cadre entrepreneurial. Dès lors, la planification stratégique pourrait être vue comme une instrumentation de la vision stratégique de l'entrepreneur.

La seconde prendra place dans une suite donnée à un ouvrage collectif [4]. Il s'agira de reconsidérer la dimension cognitive sur des bases conceptuelles du type noyau stratégique, paradigme collectif, schéma d'interprétation collectif, etc. en travaillant sur la notion d'entrepreneuriat collectif. Pour servir ce passage, outre un appui sur la première perspective, notre approche exploite d'autres travaux doctoraux, notamment ceux de Sylvie Sammut² (sur ce qu'elle appelle le passage d'une stratégie d'une personne à une stratégie d'organisation, et qui renvoie aux deux dimensions de la dialectique entrepreneuriale) et de Valérie Inès de la Ville³ (travail doctoral sur l'apprentissage organisationnel dans la jeune entreprise).

3) Le modèle proposé peut-il servir une théorie de la firme ?

Si l'on reprend les types d'organisation présentés dans la section A.1.3., on ne peut comprendre la firme en évinçant l'étude du phénomène conduisant à son émergence. L'entreprise doit s'étudier dans sa polysémie (action d'entreprendre et résultat de cette action).

Si les trois dimensions du phénomène laissent des traces facilement repérables dans l'entité qu'il fait émerger, plusieurs arguments placent la firme comme un objet d'un autre plan.

Premièrement, même si nombre de phénomènes sociaux et entités sociales composent avec les trois dimensions du modèle présenté, l'essence et les relations de celles-ci diffèrent et se complexifient notablement. Deuxièmement, le type d'entité organisée né du phénomène ne correspond pas forcément à une firme. Les formes engendrées sont multiples. Enfin, des montages (entre autres

¹ Le gestionnaire pourra le constater à la seule lecture de l'article Hoc J.M., "La planification de l'activité", dans Richard J.-F., Bonnet C. & Ghiglione R. (dir), *Traité de psychologie cognitive*, tome 2, Dunod, 1990

² Sammut S., *Contribution à la compréhension du processus de démarrage en petite entreprise*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de gestion, Montpellier, 1995

³ de la Ville V.I., *Apprentissages collectifs et structuration de la stratégie dans la jeune entreprise de haute technologie. Etude de cas et éléments de modélisation procédurale*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de

juridiques) peuvent entraîner l'apparition d'une firme sans qu'un acte entrepreneurial soit à son origine. La firme constitue un objet d'étude particulier que l'entrepreneuriat peut éclairer, mais non totalement.

Les réponses qui pourraient être apportées à ces questions ont une visée moins ambitieuse que leur formulation ne pourrait le laisser penser, car il s'agit en fait de délimiter l'entrepreneuriat par rapport à des champs connexes (management stratégique, théorie de l'entrepreneur, théorie de la firme, etc.).

C.1.2. Retombées pratiques et pédagogiques

La première retombée réside dans l'exploitation de l'outil mobilisé sur le plan empirique : la cartographie cognitive. Elle a été testée dans le cadre de l'accompagnement du créateur [5]. Elle permet bien, comme le propose Cossette, d'aider le dirigeant à mettre au point sa vision stratégique¹. Elle fournit des résultats probants en matière de maîtrise de l'organisation en amenant le dirigeant à verbaliser et énoncer la stratégie, d'aider à sa formation (donc dans la mise en place d'outils de contrôle). Cela nous a conduit à l'utiliser pédagogiquement dans le cadre de nos cours en entrepreneuriat [25], en la combinant à la technique dite du "groupe nominal" (méthode amenant un groupe à énoncer des facteurs et à retenir des priorités de façon consensuelle). Cette combinaison a aussi fait l'objet d'un déploiement en contexte de PME [23]. Au sein d'une entreprise œuvrant dans le secteur de la métallurgie, elle a permis la mobilisation de l'énergie créatrice des cadres en vue d'identifier les facteurs perçus comme propices au développement des exportations. Ce travail, combiné à d'autres et se rapprochant aussi de certaines utilisations de ce qu'on appelle la carte mentale², a été une des sources d'inspiration pour la mise au point de diverses méthodes [8][22].

Gestion, Lyon, 1996

¹ Cossette P., "Développement d'une méthode systématique d'aide à la mise au point de la vision stratégique chez le propriétaire dirigeant de PME: une étude exploratoire", *Actes de la 39^e conférence mondiale de l'ICSB*, Strasbourg, 1994

² La carte mentale n'est pas sans lien de parenté avec la cartographie cognitive. Selon Buzan et Buzan (1996), une carte mentale est l'expression graphique de ce qu'ils appellent *the radiant thinking* (voir aussi les travaux de de Bono), laquelle renvoie au processus d'association qu'opère notre cerveau entre un concept et d'autres qui lui sont périphériques (à l'instar des connexions qui existent dans le système neuronal). Pour dessiner une telle carte, le sujet retient un concept représentatif du problème (si l'idée est de travailler sur un problème donné)

La seconde retombée pratique pourra paraître normative dans un premier temps. La confrontation du modèle au terrain, notamment par l'analyse des cartes cognitives, a conduit à nous centrer sur la pensée stratégique de l'entrepreneur et à repérer les éléments essentiels auxquels il devrait être sensible pour espérer posséder un certain degré de maîtrise de l'organisation qu'il initie.

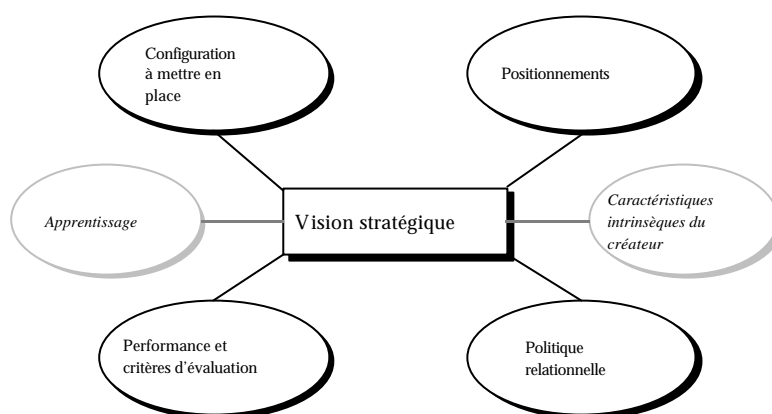


Figure 5. La vision stratégique de l'entrepreneur : proposition des dimensions devant la composer

La notion de maîtrise à laquelle nous adhérons renvoie à une acception du contrôle consistant à organiser pour maîtriser les facteurs influençant la trajectoire souhaitée. Cela rejoint le principe de déclinaison de la stratégie et l'approche par les facteurs clés de succès¹. En effet, il s'agit pour l'acteur de fonder sa réussite sur ce qu'il perçoit, consciemment ou inconsciemment et par utilisation de méthodes plus ou moins formelles d'analyse stratégique, comme facteurs d'évolution en engageant des actions permettant de concrétiser et de maîtriser ces facteurs. Cette maîtrise passe en grande

auquel il est confronté, et relie à ce concept d'autres qui lui semblent "liés". L'idée des auteurs est moins d'arguer que ce qui est dessiné représente la structure cognitive de l'individu (ce qui est davantage la visée de la cartographie cognitive), que d'exploiter son potentiel créatif et son potentiel de mémorisation. La carte mentale vise avant tout à déclencher la pensée créative. Sa représentation graphique utilise principalement des mots, mais peut s'enrichir de couleurs, de graphiques, de symboles, etc. et peut prendre la forme d'un arbre d'idées. Les auteurs présentent un ensemble de démarches individuelles ou de groupe dont certaines ont été utilisées notamment par Boeing.

Buzan T. & Buzan B., *The mind map book*, Penguin Books USA, 1996

De Bono E., *Réfléchir mieux*, Les Editions d'Organisation, 1985

¹ Laquelle nécessite toutefois une coloration cognitiviste dépassant l'acception matérialiste dont elle fait généralement l'objet. C'est la visée d'un texte en cours de travail pour une revue.

partie par la sensibilisation du créateur aux dimensions du schéma et à leur déclinaison à sa situation pratique. Sans offrir de réponse tranchée ou de recette à la question relative à la maîtrise de l'organisation, sans être suffisant pour garantir un contrôle puisqu'il convient d'y associer les principes de concrétisation de la vision (concrétisation des facteurs perçus comme essentiels dans l'évolution du projet, sachant que certains facteurs sont maîtrisables, d'autres pas) et de déclinaison (c'est-à-dire une mise en œuvre des pratiques relatives à la concrétisation et à la maîtrise au sein de la structure instaurée), sans ériger les items composant le schéma en facteurs clés de succès, il s'agit en fait de signifier les aspects essentiels auxquels le créateur devrait être sensible.

L'approche est intégrative et transversale. Très synthétiquement, voici les logiques prenant place derrière chacun des pôles du schéma.

Le pôle positionnement : le créateur d'organisation se positionne dans des environnements multiples. De prime abord, on pense à la logique marketing de positionnement des produits et services sur le marché (ce qui renvoie aussi à l'idée impulsant le phénomène). Mais le créateur se positionne également vis-à-vis de diverses parties prenantes : sa famille, les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs, les salariés, etc. et il doit satisfaire (sauf à faire de temps à autre de nécessaires choix) chacun de ces acteurs, à qui il doit rendre des comptes en termes de performances. Lorsque l'organisation gagne en taille, chaque positionnement renvoie à une politique fonctionnelle (la politique salariale concernant le positionnement par rapport aux salariés, la politique marketing s'agissant du positionnement des produits ou services sur le marché, etc.).

Le pôle performances et critères d'évaluation : le critère prégnant est sans doute celui de performance économique (lequel intéresse particulièrement les actionnaires, la banque, etc.), mais il convient aussi de fournir des performances et résultats aux clients (service, prix, qualité, délai, etc.), aux fournisseurs (quantité commandée, contribution à l'image des produits, délai de paiement, etc.), à la famille (récompense aux sacrifices consentis), etc. Chaque partie prenante possède ses propres critères d'évaluation de la performance. L'entrepreneur doit donc trouver un équilibre entre des

logiques parfois antinomiques (par exemple le banquier souhaite que l'argent entre le plus vite possible, le client souhaite payer le plus tard possible). Le créateur devra souvent jouer de l'exercice de conviction auprès des parties prenantes afin de "forcer" l'équilibre convoité.

Les caractéristiques intrinsèques du créateur : telle que sa motivation, sa ténacité, sa passion, ses émotions, etc. La capacité à convaincre est peut-être la caractéristique la plus importante. En premier lieu il faut convaincre la famille de s'engager dans le projet (adhésion et soutien moral) et les clients d'acheter (le créateur a-t-il le sens commercial ?). Il s'agit, auparavant, d'obtenir les ressources permettant le démarrage des opérations. Parmi ces ressources, on pense évidemment aux ressources économiques, mais il y en a d'autres types, notamment ce que l'on appelle les ressources cognitives ou informationnelles¹ permettant à l'individu de structurer sa pensée et de se forger, par exemple, une représentation congruente de l'environnement investi (ce qui est d'autant plus important que l'environnement est peu malléable, la volonté du créateur pouvant alors plus difficilement s'exprimer). L'obtention de ce type de ressources nécessite bien souvent l'insertion dans des réseaux.

La politique relationnelle : être inséré dans un réseau (de dirigeants, d'accompagnement, d'acteurs d'un secteur, etc.) sous-tend une politique relationnelle qu'il serait dommageable de négliger. A l'évidence, une personne introvertie souffrira du manque d'information. La politique relationnelle doit s'étendre à tous les acteurs influant ou susceptibles d'influer sur la trajectoire que prendra l'entité créée. Cela renvoie à la notion de capital social. De plus, chaque rencontre est une opportunité d'apprentissage.

L'apprentissage : le créateur d'organisation doit être conscient que, dans sa création, il faut apprendre avant (prendre conscience qu'il faudra peut-être de temps à autre prendre du recul, qu'il faudra trouver une façon de combler ses lacunes présentes et à venir), pendant (les capacités

¹ Saporta B., *Stratégies pour la PME*, Montchrétien, 1986

réflexives sont largement mobilisées, le créateur apprend en structurant, en pratiquant) et après (savoir créer n'est pas savoir diriger). Les capacités d'apprentissage ne sont pas à négliger.

La configuration à mettre en place : il convient de mettre en place une configuration organisationnelle afin de produire ce qui est attendu (ou ce que l'on croit être attendu...) par le marché. Pour se positionner, le créateur va devoir organiser les disponibles pour fournir aux acteurs un produit d'échange. Cette organisation correspond à la configuration nécessaire afin de concevoir les services ou produits qui seront les fruits de l'échange, et aussi pour relayer le dirigeant dans ses positionnements et dans la mise en œuvre de la stratégie.

Les six pôles sont interactifs et seuls quelques liens ont été mis en exergue dans les propos précédents (pour détail voir [3]). Chacun renvoie aussi à des problématiques de gestion bien connues. Le créateur devrait avoir conscience de l'importance de ces six pôles, des logiques auxquelles ils renvoient et des possibilités de décliner de façon pragmatique cette approche globale à des situations locales. Cette déclinaison peut mettre en évidence le besoin de recourir à une méthode plus ou moins formelle d'analyse stratégique, marketing, comptable, organisationnelle, etc.

Le côté normatif des propos relatifs à ce que devrait contenir la vision stratégique de l'entrepreneur doit toutefois être pondéré. En effet, pour savoir si la présentation des items (et leur déclinaison) devant selon nous composer la vision stratégique est susceptible d'aider les entrepreneurs, il faudrait ériger la figure 5 en modèle d'enseignement dédié à une population d'entrepreneurs potentiels aujourd'hui et suivre l'évolution des organisations impulsées par ceux-ci, puis les comparer à l'évolution d'organisations impulsées par d'autres n'ayant pas reçus l'enseignement. La difficulté majeure est d'isoler l'impact de cet enseignement des contingences multiples susceptibles d'intervenir dans l'évolution du phénomène. Ensuite, il faudrait suivre une population d'entrepreneurs non formés afin de repérer si, et quand, les items apparaissent dans la vision des entrepreneurs aux entreprises pérennes. L'identification de ces items pourrait se faire par des regroupements d'éléments présents dans leur carte cognitive.

C.2. UNE VOIE DE RECHERCHE SUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE PAR LA CREATION D'ENTREPRISE

Le travail présenté constitue la base d'un programme de recherche soumis au CNRS, et pour lequel une équipe a été constituée¹ au sein du CLAREE. Les objectifs génériques et les résultats attendus du travail s'imbriquent et sont triples.

Premièrement, sur le plan fondamental, les questions soulevées par chacun des axes de travail présentés ci-dessous ont comme visée d'apporter une connaissance sur un phénomène dont on tend à vouloir amplifier le mouvement et les effets alors qu'on n'en connaît pas, quoiqu'on en dise, suffisamment les réalités. Dans le cadre de la loi sur l'innovation (du 12 juillet 1999), les questionnements soulevés sont d'une grande importance non seulement sur le plan sociétal mais aussi sur le plan des individus chercheurs entrepreneurs. Les problématiques relèvent d'une combinaison de ces deux plans et les difficultés afférentes, pour être levées, nécessitent une compréhension préalable passant par l'inscription dans le référentiel des parties prenantes (chercheurs, chercheurs créateurs, capital-risqueurs, acteurs du développement local, etc.). Il semble que les acteurs du développement socio-économique possèdent bien souvent des représentations de l'entrepreneuriat (ou de l'acte d'entreprendre dans une perspective praxéologique) différentes. S'agissant précisément de la valorisation de la recherche *via* ce type d'acte, on peut penser que ces différences, mais aussi les différences de représentations des finalités de la recherche développée dans les laboratoires d'une université, sont susceptibles de nuire au développement du phénomène. La première étape vise ainsi à identifier les différents niveaux de représentations des protagonistes se trouvant sur le terrain (chercheurs, capital-risqueurs, acteurs du développement local, formateurs, etc.), et notamment du créateur. Les trois dimensions du modèle présenté en figure 3 (section A.2.) nous font prendre connaissance des enjeux majeurs que représentent la vision du créateur de la structure qu'il projette dans l'avenir, les actions qu'il doit engager pour positionner cette structure dans l'espace social plus

¹ ADREG : Association pour la Diffusion de la Recherche en Entrepreneuriat et en Gestion. <http://www.adreg.net>

vaste l'entourant, les efforts qu'il doit déployer pour la faire admettre par l'ensemble des parties prenantes ayant intérêt à son émergence (*cf.* la préface de Bertrand Saporta dans [3]). En ce sens, la vision stratégique du créateur est centrale pour l'impulsion du phénomène. Ces axes sont les points d'ancrage des différents travaux envisagés, lesquels relèvent d'une démarche constructiviste et qualitative.

Les résultats devraient peut-être, sous réserve de pertinence, permettre d'envisager quelques formes d'actions susceptibles de permettre un ajustement des représentations.

Deuxièmement, les recherches en entrepreneuriat démontrent une possibilité d'instrumentation de la connaissance. L'une des visées du travail est ainsi d'apporter des savoirs pouvant, ensuite, se traduire dans les pratiques et dans les enseignements. Cette instrumentation a pour objectif de servir à la construction de programmes de formation à l'entrepreneuriat non seulement auprès d'étudiants (deuxième et troisième cycles) ou chercheurs (thésards, docteurs, notamment dans le cadre des actions des incubateurs, des doctorales, etc.) susceptibles d'entreprendre ou de participer à l'entreprise d'un autre, mais aussi, après adaptation, auprès de tout public pouvant jouer un rôle dans le développement du phénomène.

Troisièmement, ce travail permettra l'énoncé d'axes ou d'hypothèses autorisant une démarche quantitative. Sur le plan constructiviste et davantage qualitatif, il permettra le repérage de cas pertinents pour une étude longitudinale. Enfin, le soutien du CNRS pour le programme proposé cautionne l'intérêt pour la recherche en entrepreneuriat, phénomène prenant une importance sensible suite à la loi sur l'innovation et les dispositifs mis en place pour la valorisation de la recherche. Comme il est impossible d'étudier empiriquement toutes les formes d'expression du phénomène, nous avons réduit le champ d'étude de l'entrepreneuriat à ce cadre et, dans une moindre mesure, le domaine de l'Internet. Cette extension est induite par, entre autres, deux considérations : l'élargissement du cadre empirique et le lien possible *via* le concept d'innovation dans le secteur des NTIC. De plus, il est

intéressant d'avoir dans l'échantillon des créateurs s'inscrivant dans un cadre législatif spécifique et d'autres créateurs qui ne s'y inscrivent pas.

Diverses collaborations institutionnelles sont engagées pour la réalisation de cette recherche (principalement avec l'ERFI¹ de Montpellier, mais aussi avec le GREPME² de Trois-Rivières et le LRII¹ de Dunkerque), ainsi que des partenariats avec des chercheurs en entrepreneuriat (voir la liste sur le site <http://www.adreg.net>).

Plusieurs axes guident le travail de l'équipe (le détail est présenté dans le dossier APN, dont un prochain cahier de recherche du CLAREE reprendra les principaux éléments) :

- le premier porte sur ce que, globalement, on appellera l'évaluation : quelle est la situation actuelle de l'action publique en faveur de l'entrepreneuriat technologique ? Comment l'action publique doit-elle évoluer pour prendre en compte les nouveaux critères ? D'ailleurs, quels sont les critères à prendre en considération pour l'évaluation ? Comment évaluer ? Que se passe-t-il dans d'autres pays, notamment Européens ? Telles sont quelques-unes des questions que l'on peut se poser aujourd'hui, avec l'idée que la divergence des représentations de l'entrepreneuriat nuit à la mise en place d'actions et de systèmes pertinents d'évaluation des politiques de développement du phénomène.

- Le deuxième est relié à ce qu'on pourrait appeler l'ancrage territorial : il serait en effet utile de dresser une nouvelle carte régionale des institutions favorisant les implantations des nouvelles entreprises. Quels sont les relais disponibles et les acteurs du développement ? Cela conduit à faire des comparaisons avec ce qui se fait dans d'autres régions. A ce titre, on peut s'interroger sur les raisons pouvant expliquer les différences de dynamisme entrepreneurial entre les régions. Cela conduira aussi à étudier les pratiques hors de l'hexagone (en Europe, notamment en Angleterre, mais

¹ Equipe de Recherche sur la Firme et l'Industrie

² Groupe de Recherche en PME

au Québec et aux USA) pour y relever les types d'actions menées par les institutions publiques et mesurer jusqu'où va leur engagement². Le choix de cet axe repose sur l'importance de l'ajustement des systèmes de représentations pour expliquer le développement de l'entrepreneuriat et l'ancrage territorial des entreprises nouvellement créées.

- Le troisième est juridique : dans quelle mesure le dispositif législatif de la loi sur l'innovation concourt au développement de cet entrepreneuriat (modalités de configuration, conseils et partenariat vus sous l'angle juridique) ? Comment les entrepreneurs chercheurs universitaires intègrent, gèrent ou maîtrisent (ou non) les dimensions juridiques encadrant leurs démarches³ ? Peut-on proposer un modèle intégratif du droit dans cette perspective ? Dans une moindre mesure, la perspective juridique abordera les problématiques posées par les NTIC, notamment parce que le terrain offrira des cas de valorisation dans ce domaine. Cet axe ne peut éviter l'étude d'une nouvelle forme juridique qui constitue aussi une petite révolution pour les juristes : la SAS, société anonyme simplifiée.

- Le quatrième relève davantage des ressources humaines : au-delà des capacités recensées par la littérature en entrepreneuriat, et au regard des nouveaux courants de recherche en gestion des ressources humaines, que peut-on appeler "compétences" dans le cadre entrepreneurial ? Comment l'entrepreneur d'une entreprise technologique, qui plus est lorsque cet entrepreneur est un chercheur universitaire, acquiert, identifie, dote, développe et diffuse les compétences dans l'organisation impulsée ? Quels sont les germes de sa motivation et comment transmet-il cette motivation à ses collaborateurs ? Cela renvoie aussi à la notion d'équipe.

- Le dernier concerne ce qu'on appellera la socialisation entrepreneuriale : Il s'agit d'appréhender les déclencheurs de l'entrepreneuriat et de comprendre leurs modes d'actualisation dans la

¹ Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation

² Un travail en commun est envisagé avec Pierre-André Julien, de l'UQTR. Voir Julien P.-A., Régions dynamiques et PME à forte croissance – Incertitude, information potentielle et réseaux à signaux faibles, dans [4]

³ Ce qui suppose d'ailleurs de dépasser le cadre purement juridique.

construction de l'intention entrepreneuriale. On le sait, ces déclencheurs sont *a priori* multiples et renvoient à des niveaux d'analyse hétérogènes. Ils peuvent être psychiques, sociologiques, familiaux, économiques, culturels, éthiques ou politiques (notamment dans l'entrepreneuriat social), ethniques ou religieux¹, institutionnels ou encore relationnels. Pour donner une intelligibilité à cette diversité, la littérature en entrepreneuriat laisse apparaître deux tendances. La première s'efforce d'apporter une compréhension globale du phénomène en combinant et intégrant ces différents niveaux d'analyse, ainsi que d'autres composantes du processus entrepreneurial. La seconde souscrit au principe de réductionnisme méthodologique et propose des théories à moyenne portée (au sens donné par la sociologie à cette expression) s'articulant autour d'échelles d'observation clairement délimitées. En se centrant sur l'étude des caractéristiques intrinsèques du créateur (*cf.* figure 5), cette partie du programme de recherche s'inscrit dans cette seconde perspective

Six chercheurs mobiliseront l'entretien d'enquête auprès de dix sujets représentant différents types d'acteurs (universitaires, créateurs, capital-risqueurs, parties prenantes aux incubateurs, etc.) choisis sur la base de leur axe de travail. Une partie de la grille d'entretien est commune pour tous les chercheurs, la seconde partie est plus spécifique à leur axe de travail.

Un chercheur mobilise le récit de vie auprès de créateurs potentiels ou effectifs, un autre la cartographie cognitive auprès de ces mêmes créateurs (au moins une dizaine). Le neuvième chercheur jouera un rôle de validation externe permanent et participera à l'organisation de réunions dans le cadre d'une collaboration avec l'ERFI (équipe de recherche sur la firme et l'industrie), de Montpellier. Il est informé des réunions du groupe de travail, de l'état d'avancement du travail et reçoit tous les documents échangés par mail au sein de l'ADREG.

En complément de ce travail, une collaboration avec le LRII (Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation) de l'Université du Littoral Côte d'Opale prévoit d'effectuer une enquête par questionnement direct ayant pour objectif, dans un premier temps, de classer les laboratoires de

¹ Casson M., *L'entrepreneur*, Economica, 1991

recherche régionaux selon l'intensité de leurs relations avec les entreprises (sur la base d'indicateurs du type volume de contrats de recherche, nombre de dépôts de brevets et leur exploitation, mobilité du personnel, etc..) et la création d'entreprise à partir de la recherche. Elle devrait permettre, dans un deuxième temps, d'identifier les entreprises régionales qui entretiennent des relations soutenues avec les laboratoires, ainsi que de dégager les profils des créateurs d'entreprises issus des laboratoires. Les aspects méthodologiques sont en cours de précision.

C.3. DE LA RESPONSABILITÉ DES CHERCHEURS EN SCIENCES DE GESTION A APPORTER DES SAVOIRS SUR L'ENTREPRENEURIAT : VERS LA RECONNAISSANCE D'UNE DISCIPLINE

Le titre de cette section indique par quelle voie nous allons aborder la responsabilité scientifique sous-jacente à la question éthique. Ainsi, nous n'évoquerons pas, par exemple, les questions de la responsabilité sociale ou sociétale de l'entrepreneur, également très importantes et non écartées de nos considérations¹. Nous aborderons plutôt la responsabilité qui incombe au chercheur en sciences de gestion à étudier l'entrepreneuriat. Ainsi, *la boucle sera en partie bouclée* puisque nous en revenons aux propos de la première section visant à inscrire l'entrepreneuriat au sein des sciences de gestion.

De fait, les sciences de gestion semblent investir cette thématique, comme en témoignent le nombre de communications dédié à ce thème dans les actes des congrès de l'AIMS et de l'AIREPME, l'origine des initiateurs de la Revue de l'Entrepreneuriat (les membres du comité de direction de cette revue sont tous chercheurs en sciences de gestion...), les thèses soutenues (liste sur le site de l'Académie de l'Entrepreneuriat), les participants au premier tutorat doctoral national de recherche en entrepreneuriat, la reconnaissance par la FNEGE de la jeune Académie de l'Entrepreneuriat.

Au sein des sciences de gestion, l'entrepreneuriat apparaît comme un phénomène organisationnel conduisant à l'apparition de formes organisées à finalité socio-économique et nécessitant pilotage pour arriver au futur désiré par ceux qui en ont la responsabilité. Il nous semble important, pour servir ce pilotage, de comprendre les conditions d'émergence de ces formes d'organisation, d'une part pour effectivement aider à cette émergence (pour la création de valeur, d'emplois, pour le renouvellement

¹ En effet, un chapitre sur ces points est prévu dans la suite donnée à [4].

du tissu socio-économique et répondre à la donne concurrentielle, etc.), d'autre part parce que ces conditions ne sont pas neutres sur la façon dont la forme née peut évoluer¹. A ce titre, sans doute plus que d'autres disciplines, dès lors qu'on voit l'entrepreneuriat comme cette dialectique entrepreneur-organisation², il relève de la responsabilité des sciences de gestion d'apporter de la connaissance sur ce phénomène. De plus, à l'évidence, un relais doit s'instaurer entre ces conditions de création et celles de gestion liées au pilotage d'une organisation se complexifiant notablement lors de son développement, notamment pour les entreprises à fort potentiel de croissance³.

Enfin, si globalement l'entrepreneuriat est de nature transversale, cela veut aussi dire qu'un apport est attendu de la part de chaque spécialité des sciences de gestion, qu'il s'agisse par exemple :

De la finance d'entreprise, tant pour la réalisation du business-plan que pour des questions d'équilibre financier et conséquemment de pérennité de l'organisation ;

De la finance de marché, le phénomène des start-up a sans doute davantage sensibilisé ceux qui s'intéressent à l'entrepreneuriat au besoin d'intégrer une connaissance sur, par exemple, les conditions d'introduction en bourse ;

De la gestion des ressources humaines, pour le management des RH, pour l'identification, la dotation et la diffusion des compétences, si importantes en phase d'émergence ;

Du marketing, entre autres pour la politique de positionnement des produits ou services (le marketing produit ou marketing-mix), voire dans certains cas pour le marketing lié à la promotion même de l'organisation (relations publiques, publicité institutionnelle, mécénat, etc.);

Du contrôle de gestion et des systèmes d'information, qu'on aurait tendance à oublier dans les études en entrepreneuriat en les croyant réservés aux organisations plus larges alors que, même s'il convient de ne pas mettre précocement en place un système de gestion trop lourd, il est nécessaire d'aider l'entrepreneur à penser la maîtrise de l'organisation qu'il impulse ;

Du management stratégique, puisqu'il ne peut y avoir de vent favorable à celui qui ne sait où il veut aller. Par conséquent, l'entrepreneur doit pouvoir étayer son intuition sur la base de démarches heuristiques et analytiques.

¹ Desreumaux A., *Théories de l'évolution de l'entreprise : bilan et perspectives*, Cahier de recherche du CLARÉE, n°94/4, Lille, 1994

² Ce qui marquerait effectivement les prémices d'une discipline et qui distinguerait l'entrepreneuriat des approches et traditions plus classiques d'étude de l'entrepreneur par exemple.

³ Les "gazelles", voir sur ce point les propos de Saporta B., *La création d'entreprises : enjeux et perspectives*, *Revue Française de Gestion*, novembre-décembre, 1994

Ces exemples, réducteurs par rapport aux potentiels d'apport de connaissance de chaque spécialité, démontrent que l'entrepreneuriat est, avant d'être une discipline, un objet de recherche pouvant être saisi par les disciplines reconnues au sein des sciences de gestion. L'entrepreneuriat a besoin de ces apports car la gestion de l'initiative diffère sensiblement de la gestion du quotidien.

Pour qu'il devienne véritablement une discipline académique¹, il faut sans doute que la recherche francophone réunisse davantage de chercheurs. En effet, dans une certaine mesure, c'est de fait qu'une discipline peut être reconnue, c'est-à-dire sur la base d'une contribution significative des chercheurs. Sur l'exemple du marketing, Cliquet et Grégory² lancent que pour être discipline, un corpus conceptuel et méthodologique suffisant doit être constitué. Mais comment apprécier ce terme "suffisant" ? Quantitativement (le nombre de thèses, d'articles, etc.)? Qualitativement (qualité des travaux, lieux de publication, renommée des chercheurs s'investissant dans le champ) ? Dans les deux cas se pose le problème de l'identification des critères pertinents d'évaluation. De plus, ce serait souscrire au comportement que l'on prête aux autruches de ne pas soulever les problèmes politiques inhérents, sur lesquels nous passerons toutefois... Enfin, on peut se poser la question de la pertinence d'une parcellisation exacerbée des sciences de gestion. Nous proposons de reposer le débat dans quelques temps, sans présentement exclure la nécessité d'une reconnaissance de la communauté se consacrant à l'étude de l'objet. Reprenant les propos sur le marketing vu comme discipline scientifique de Cliquet et Grégory³ : "le marketing est devenu ainsi une discipline des sciences de gestion qui se manifeste bien sûr par la présence de cours et de diplômes plus ou moins spécialisés dans les institutions d'enseignement de la gestion et du management, mais aussi à travers la publication de très nombreux ouvrages et articles dans des revues", l'entrepreneuriat présente sans conteste des prédispositions à devenir une discipline reconnue par les chercheurs français, comme elle l'est par nos collègues nord-américains.

Il est déjà une discipline d'enseignement⁴ [cf. 15]. On peut, certes, être surpris de la soudaineté de l'intérêt qu'il suscite à l'occasion, mais : "comme souvent, quand l'homme prend conscience d'un savoir

¹ Objectif plus ou moins avoué de l'Académie de l'Entrepreneuriat et idée depuis longtemps supportée entre autres par Michel Marchesnay, ainsi que par l'équipe de l'EM Lyon, dont Philippe Albert (actuellement au CERAM), Stéphane Marion (actuellement à l'IAE de Lyon) et Alain Fayolle (voir Fayolle A., *L'enseignement de l'entrepreneuriat : réflexions autour d'une expérience*, papier de recherche de l'équipe Entrepreneuriat de l'EM Lyon, novembre 1997).

² Cliquet G., Grégory P., "Marketing", in Le Duff R. (dir.), *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999

³ Mais nous aurions pu reprendre, du même ouvrage, ceux relatifs à la gestion des ressources humaines d'Amadiou, Igalens, Rojot et Sire : Amadiou J.-F., Igalens J., Rojot J., Sire B., *Gestion des ressources humaines*, in Le Duff (dir.), *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999

⁴ A noter qu'elle est reconnue par la FNEGE par l'inscription de l'Académie de l'Entrepreneuriat dans les

utile, il en fait un objet d'engouement"¹. Dès lors, il relève d'autant plus de la responsabilité du chercheur d'apporter de la connaissance sur ce phénomène². A ce titre, pour les diverses raisons évoquées dans ce document, les sciences de gestion ont un rôle majeur à jouer. D'autres sciences (économie, psychologie, sociologie, histoire, ...) apportent des éléments de connaissance sur l'entrepreneuriat, mais ce dernier n'est pas à proprement parler leur objet d'étude. Très peu de leurs chercheurs se revendiquent chercheurs en entrepreneuriat et sa reconnaissance comme discipline n'est pas revendiquée. Souvent éclectiques, les sciences de gestion les côtoient dans l'étude de l'entrepreneuriat. Pour revenir au texte de Cliquet et Grégory, ces auteurs démontrent qu'il convient d'intégrer, dans la recherche en marketing, les apports d'autres sciences, par exemple pour comprendre le comportement du consommateur. Il en est de même pour l'entrepreneuriat à l'égard de l'entrepreneur, dont une anthologie soulignerait le rôle essentiel des grands penseurs en économie.

associations qu'elle soutient.

Voir le dossier coordonné par Alain Fayolle sur l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le numéro 3, mai-juin 2000 de la revue *Gestion 2000*.

¹ Louart P., *Gestion et management*, in Le Duff (dir.), *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999, p.551

² Et pas uniquement sur la création d'entreprise ; par exemple, la reprise d'entreprise doit faire l'objet d'une attention particulière si l'on prend conscience du nombre de PME qui sont à transmettre suite au départ en retraite de leur dirigeant (voir Deschamps B., *L'ingénieur repreneur d'entreprise : un enseignement à développer*, in Fontaine J, Saporta B, Verstraete T (dir.), *Entrepreneuriat et enseignement : rôle des institutions de formation, programmes, méthodes et outils*, Actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Lille, novembre 1999).

Conclusion

Parce que conduire les organisations nécessite l'intégration de différents niveaux d'analyse, et outre le recours au corpus propre qu'elles se sont construites, les sciences de gestion empruntent aux disciplines investissant chacun de ces niveaux (cf. la section A.1.3). On pourrait croire qu'il faut arrêter de le rappeler mais, et sans y voir d'allégeance, chaque spécialité des sciences de gestion se sent le besoin d'explicitier cette relation envers les disciplines scientifiques voisines¹. Il n'en n'est pas autrement pour l'entrepreneuriat. Ainsi, tout simplement et pour ne prendre qu'un exemple, comment ne pas étudier les apports de la psychologie à l'étude des individus entreprenant ou susceptibles de le faire. Celui-ci n'est pas uniquement vu comme un individu, mais aussi comme une "fonction" si l'on se réfère à l'économie. Dès lors, il convient également d'intégrer des études relevant de cette autre discipline. Nous pourrions ainsi légitimer les emprunts opérés pour comprendre le phénomène entrepreneurial, notamment parce que le niveau de l'interaction conduit à lier tous les autres. La spécificité de l'entrepreneuriat, dans l'optique gestionnaire que nous lui revendiquons, est ainsi d'intégrer ces niveaux avec comme visée la conduite, la pérennité voire la rentabilité de l'organisation impulsée par l'entrepreneur. Cela relève de la responsabilité du chercheur en sciences de gestion, lequel dispose d'un savoir scientifique, méthodologique et technique afférent.

L'économie, la psychologie, la sociologie, mais aussi l'histoire, l'anthropologie, les sciences politiques, la géographie (notamment pour son étude du développement des territoires), etc. se retrouvent sur des problématiques plus génériques telles que la création et la répartition de richesse, de valeur, d'emplois, mais selon des angles d'analyse qui leur restent spécifiques car guidés par des paradigmes différents. A ce titre, peut-être est-ce ce qui manque encore à l'entrepreneuriat, mais un paradigme ne se décrète pas, on ne fait que constater son adoption et la recherche francophone en entrepreneuriat est encore jeune pour faire ce constat.

¹ Récemment encore, il est possible de le constater dans quelques synthèses prenant place au centre de l'ouvrage coordonné par Le Duff R., *Encyclopédie de la gestion et du management*, Dalloz, 1999

Notre étude du phénomène entrepreneurial intègre les différents niveaux intéressant le gestionnaire mais nous avons privilégié l'interaction entre l'individu et l'organisation impulsée, qui constitue la dialectique inhérente au phénomène. C'est ainsi que la dimension cognitive a constitué le point d'entrée dans l'étude du phénomène puisque avant "d'apparaître", l'organisation n'existe que dans "la tête" de celui qui a comme idée de la faire "naître", sachant que les autres niveaux influencent la construction des schèmes cognitifs de cet individu. Il aurait ainsi été possible de privilégier l'influence (l'interaction) du social sur l'expression du phénomène et la dimension structurale aurait pu constituer le point d'entrée de l'étude de l'entrepreneuriat. Chacune des dimensions (cognitive, praxéologique, structurale) du modèle constitue une entrée pouvant être privilégiée. Au regard de celle que nous avons retenue et sur le plan méthodologique, la cartographie cognitive est particulièrement pertinente. Dans le cadre d'une étude de cas, elle nous a permis de scruter la représentation de l'entrepreneur et d'en suivre l'évolution dans le temps, notamment en confrontant cette vision aux agissements de l'acteur (positionnements, mise en place d'une configuration, d'où, aussi, étude dialectique entrepreneur-organisation) par des techniques d'observation. Les suites du travail initial ont incorporé, et incorporent toujours pour ceux à venir, ce fantastique outil qui ne connaît pas plus de limites que d'autres dès lors qu'il est correctement (maîtrise du chercheur) et pertinemment (adéquation problématique-méthode) employé.

A côté des démarches individuelles, le désir et le besoin de démarches collectives tout comme l'excitation que ces dernières procurent, nous ont conduit à formuler diverses propositions (congrès, revues, ouvrages, programmes de recherche). Leur concrétisation a permis d'apporter divers types de connaissance (sur l'enseignement et sur les formes d'expression du phénomène). Mais, et c'est peut-être le point le plus important pour le développement de la recherche en entrepreneuriat en sciences de gestion, ces travaux auront favorisé les rencontres et laissent augurer d'une possible unification. Si celle-ci est une quête difficile et restera toujours relative, il reste que la reconnaissance de l'entrepreneuriat passe par cette conscience collective.

Après quelques années d'entreprise, la recherche nous offre un potentiel d'enrichissement sans précédent (le profit pourrait aussi être cognitif...). En retour, et bien modestement puisque la prise de connaissance des travaux des autres replace le chercheur en perpétuelle situation d'apprenant, nous consacrons notre travail à la recherche sur l'entrepreneuriat. Ceci n'empêche pas la défense d'une thèse, laquelle s'exprime par un modèle générique de l'entrepreneuriat. Si, *a priori*, il relève d'une approche résolument académique, notre souci de transfert s'est exprimé pratiquement et pédagogiquement, comme en témoigne l'annexe placée suite à cette conclusion et qui, nous l'espérons, dégage motivation, disponibilité, cohérence et projets. Sur le plan de la recherche, ces derniers ont des visées plus locales que le modèle nous servant désormais à investir et lire les phénomènes étudiés, répondant ainsi à la revendication de Martinet : "...la gestion doit accueillir des respirations de la pensée, des aller-retour entre approfondissement de zones locales et réarticulation de connaissances en cadres conceptuels englobants..."¹.

¹ Martinet A.C., "Grandes questions épistémologiques et sciences de gestion", dans Martinet (dir.), *Epistémologies et sciences de gestion*, Economica, 1990, p.23

ANNEXE

COMMUNICATIONS, PUBLICATIONS ET TRAVAUX DE RECHERCHE

Thèse de Doctorat de l'Université et mémoire

- 1 *Modélisation de l'organisation initiée par un créateur s'inscrivant dans une logique d'entrepreneuriat persistant. Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation entrepreneuriale*, Thèse pour le Doctorat de l'Université en sciences de gestion, Lille, juillet, 1997
- 2 *Les systèmes et processus de contrôle de l'entreprise naissante*, mémoire de DEA, Lille, septembre 1994

Ouvrages

- 3 *Entrepreneuriat. Connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, L'Harmattan, collection Economie et Innovation, 1999
- 4 *Histoire d'entreprendre - Les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions Management et Société, 2000 (ouvrage collectif dirigé par le candidat)

Articles publiés dans des revues à comité de lecture

- 5 "Cartographie cognitive et accompagnement du créateur d'entreprise", *Revue Internationale PME*, 10(1), 1997
- 6 "Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation de type entrepreneurial", *Revue Internationale de Systémique*, 12(4-5), 1998
- 7 "Réflexion pour une pédagogie de l'entrepreneuriat dans les composantes en sciences de gestion des universités françaises", *Gestion 2000*, mai-juin, 2000 (article écrit en collaboration avec Bertrand Saporta ; version retravaillée de la communication présentée lors du premier congrès de l'académie de l'entrepreneuriat)
- 8 "Experimental implementation of a new creative method to support futurology by small business in a strategic management perspective", vol.8, *Journal of Enterprising Culture*, à paraître sur l'année 2000 (article écrit en collaboration avec Camille Carrier de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Pierre Cossette de l'Université du Québec à Montréal), version retravaillée de la communication présentée lors de l'International Council of Small Business de Naples en 1999 et présentée en langue française lors du congrès ASAC-AFSAM à l'UQAM de Montréal en juillet 2000
- 9 "Le phénomène entrepreneurial", *Innovation*, numéro 12(2), 2000 (numéro spécial : "Entrepreneurs : jeux de rôles"). Ce texte a été traduit et est en cours d'évaluation pour la revue *Entrepreneurship, Theory and Practice*

Articles commandés par des revues à comité de lecture

- 10 "Apprendre à entreprendre : quatre niveaux pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale au sein du système éducatif", *Reflets et perspectives de la vie économique*, DeBoeck Université, 4, 2000 (sortie en fin d'année)
- 11 "Entrepreneuriat : modélisation du phénomène", *Revue de l'Entrepreneuriat*, 1(1), 2000 (sortie en novembre, voir le site <http://www.entrepreneuriat.com/revue.html>)¹

Chapitres dans un ouvrage collectif

- 12 "La valorisation de la recherche publique par la création d'entreprise", dans Verstraete T. (dir.), *Histoire d'entreprendre - Les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions Management et Société, 2000 (chapitre écrit avec Stéphane Marion et Pascal Philippart)
- 13 "Entrepreneuriat et NTIC – Construction et régénération du Business Model", dans Verstraete T. (dir.), *Histoire d'entreprendre - Les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions Management et Société, 2000 (chapitre écrit avec Christophe Benavent)
- 14 "L'entrepreneuriat – un phénomène aux multiples formes d'expression", dans Verstraete T. (dir.), *Histoire d'entreprendre - Les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions Management et Société, 2000

Coordination d'actes de congrès

- 15 Fontaine J., Saporta B. et Verstraete T. (dir), *Entrepreneuriat et enseignement : rôle des institutions de formation, méthodes et outils*, Actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Lille, novembre, 1999

Cahiers de recherche

- 16 *Cartographie cognitive et accompagnement de projet : le cas de la création d'entreprise*, Cahier de recherche du CLARÉE (UPRESA CNRS 8020) n°96/1, 1996
- 17 *Autopoïèse et sciences de gestion : un excès d'éclectisme*, Cahier de recherche du CLARÉE (UPRESA CNRS 8020), septembre, 1999
- 18 *Essai de délimitation des sciences de gestion en vue d'y inscrire de nouvelles perspectives de recherche*, Cahier de recherche du CLARÉE (UPRESA CNRS 8020), novembre, 1999

Coordination d'un dossier ou d'un numéro spécial d'une revue

¹ Pour lancer la revue, l'idée a été émise de sortir le premier numéro en sollicitant 7 auteurs ayant soutenu une thèse en entrepreneuriat : Christian Bruyat, Patrick Séricourt, Sylvie Sammut, Valérie Inès de la Ville, Stéphane Marion, Alain Fayolle et Thierry Verstraete (les papiers seront tirés de leur thèse). Les numéros suivants souscriront au processus classique d'évaluation à l'aveugle. Pour ce premier numéro, spécial, Bertrand Saporta et Robert Paturel évalueront les papiers.

- 19 "L'entrepreneuriat et l'international", numéro spécial de la revue *Management International*, (en collaboration avec Louis Jacques Filion, HEC Montréal, appel à communications pour le 15 janvier 2001, sortie du numéro la même année, voir le site [http://www.cetai.hec.ca/mi/journal .htm](http://www.cetai.hec.ca/mi/journal.htm))
- 20 "Entrepreneuriat et Marketing", dossier dans la revue *Décision Marketing*, en collaboration avec Bertrand Saporta, Bordeaux IV (en cours)

Communications présentées oralement et publiés dans les actes du congrès

- 21 "Réflexion pour une pédagogie de l'entrepreneuriat dans les composantes en sciences de gestion des universités françaises", in Fontaine J., Saporta B et Verstraete T. (dir), *Entrepreneuriat et enseignement : rôle des institutions de formation, méthodes et outils*, Actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Lille, novembre, 1999 (communication écrite en collaboration avec Bertrand Saporta)
- 22 "Experimental implementation of a new creative method to support futurology by small business in a strategic management perspective", International Council of Small Business, Naples, Italy, june, 1999 (communication écrite en collaboration avec Camille Carrier, premier auteur, et Pierre Cossette) ; la version française de cette communication a été acceptée et publiée dans les actes du congrès de l'ASAC, Montréal, juillet 2000
- 23 "Créativité et PME : exemple de déploiement d'une méthode combinant groupe nominal et cartographie cognitive", *4e Congrès International Francophone sur la PME*, Metz, 1998 (communication écrite en collaboration avec Laurence Lecœuvre, directrice export de la PME de l'étude, le papier a été retravaillé et est accepté sous réserve de modification par Gestion 2000)
- 24 " Le créateur d'entreprise s'inscrivant dans une logique entrepreneuriale : apporteur de valeur ou organisateur ? ", *XIVe journées nationales des IAE*, avril, 1998
- 25 " Esprit entrepreneurial et cartographie cognitive : utilisations académiques, pratiques et pédagogiques de l'outil ", congrès *Enseignement supérieur et PME*, ESC Rennes, mars, 1998
- 26 " Socialisation entrepreneuriale et construction de la vision stratégique du créateur d'entreprise : un essai constructiviste ", *Colloque constructivisme et sciences de gestion*, Lille, 1997
- 27 " Essai de conceptualisation de la notion de facteur clé de succès et de facteur stratégique de risque ? (ou faut-il toujours appeler les facteurs clés de succès : "facteurs clés de succès" ?) ", *Vle conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Montréal, juin, 1997
Cette communication a été significativement remaniée et proposée à la revue FCS (Finance, Stratégie, Contrôle) ; elle est acceptée par les rapporteurs sous réserve de modifications
- 28 " Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation entrepreneuriale ", *Vle conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Montréal, juin, 1997
- 29 " La cartographie cognitive : outil pour une démarche d'essence heuristique d'identification des facteurs clés de succès ", *Ve conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Lille, mai, 1996
- 30 " Cartographie cognitive et accompagnement de projet de création d'entreprise", *2e Congrès*

International Francophone sur la PME, Paris, octobre, 1995

- 31 " Cognition et gestion ", *journées du SciCoia: sciences de la cognition vers les applications*, Lille, juillet, 1997

Organisation, participation ou animation de tables rondes

- 32 *Participation* à la séance plénière : "Epistémologie et PME", au 4^e Congrès International Francophone sur la PME, Metz, octobre, 1998, animé par Louis Raymond (Trois-Rivières). Autres participants : Michel Marchesnay (Montpellier), Josée St-Pierre (Trois-Rivières), Olivier Torrès (Montpellier), Gérard Sauté (Metz)

- 33 *Animation* de la séance semi-plénière : "Stratégie et esprit d'entreprise", congrès de l'AIMS (association internationale de management stratégique), Montpellier, mai 2000. Participants : Michel Marchesnay (Montpellier), Camille Carrier (Trois-Rivières), Mohamed Bayad (Metz), Françoise Pasquier (Directrice de la Maison de l'Entreprise de St André de Sangonis) ; Marc Dufour, PDG d'Air Littoral à cette date, avait accepté de participer à cette séance, mais au regard des événements (rachat) il n'a finalement pas pu être présent.

- 34 *Participation* à la table ronde : "L'enseignement de l'entrepreneuriat", 2^e journée de rencontre franco-québécoise, ESA de Lille 2, mai 2000, Animé par Gérald d'Amboise (Université Laval). Autres participants : Yvon Gasse (Université Laval), Jean-Michel Pottier (Président régional CGPME), Cathy Camion (Valenciennes), Boualem Aliouat (ESA Lille 2)

- 35 *Participation* au symposium conjoint à la section "entrepreneuriat" et à la section "formation en gestion" : "Approches créatives et éducation entrepreneuriale", ASAC-IFSAM, UQAM, Montréal, juillet 2000, animé par Louis Jacques Filion (titulaire de la chaire en entrepreneuriat de l'école des HEC Montréal). Autres participants : Camille Carrier (Trois-Rivières), Gilles St-Pierre (Sherbrooke), Pierre Sauvé (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)

Autres communications et travaux

- 36 "Entrepreneuriat : étude du phénomène via une perspective cognitive", Communication orale présentée au séminaire CLAREE du 6 mars 1998

- 37 " Entreprise en création et représentations de l'entrepreneur ", Communication orale présentée aux journées de la recherche de l'IAE de Lille, CLAREE (URA CNRS 936) septembre, 1995

- 38 Desreumaux A. (dir), Beaucourt C., Bécour J.C., Bellini S., de La Villarmois O., Louart P., Masse M.-C., Pailot P., Saielli P., Verstraete T., *Les stratégies des entreprises en tant qu'acteurs de l'emploi*, CLAREE, Rapport DARES, Ministère du travail, 1995

- 39 De la planification cognitive à la planification stratégique : instrumentation de la vision stratégique de l'entrepreneur, présentation à la journée thématique de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Nantes, juin, 2000 (en collaboration avec Philippe Pailot)

- 40 "Le réseau des IAE et l'esprit d'entreprendre – Questionnements sur les formes possibles d'un programme pédagogique en entrepreneuriat", rapport pour l'association des directeurs d'IAE, en collaboration avec Stéphane Marion

ACTIVITES DE RECHERCHE EN COURS

Habilitation à diriger des recherches

Travail démarré en septembre 1999, soutenance le 22 septembre

Programme de recherche

"Approche socio-cognitive du phénomène entrepreneurial : application dans le cadre de la valorisation de la recherche universitaire et dans le cadre des NTIC", projet de recherche de l'ADREG, Association de Diffusion de la Recherche en Entrepreneuriat et en Gestion.

Ce programme est sous la responsabilité scientifique de Thierry Verstraete et a été retenu par le CNRS dans le cadre d'APN (appel à projets nouveaux). L'équipe de recherche est composée de 8 chercheurs du CLAREE (Centre lillois d'analyse et de recherche sur l'évolution des entreprises, UPRESA CNRS 8020) [Philippe Pailot, Valérie François-Noyer, Frédéric Sauvage, Pascale Faber, Pascal Philippart, Stéphane Duez, Philippe Vaesken et Thierry Verstraete] et d'un chercheur de l'ERFI (dans le cadre des collaborations s'établissant entre l'ERFI et le CLAREE, Olivier Torrès) de Montpellier [Olivier Torrès]. Des chercheurs d'autres laboratoires sont partenaires du projet (Camille Carrier de l'UQTR, Stéphane Marion de l'IAE de Lyon, Pierre Louart de l'ESUG de Toulouse, Robert Paturel de l'ESA de Grenoble, Nathalie Schieb-Bienfait de l'IAE de Nantes, Frank Janssen de l'Université catholique de Louvain, Valérie Ines de la Ville de l'IAE de Poitiers, Sylvie Sammut de l'Université de Toulouse III, Bertrand Saporta de Bordeaux IV, Philippe Albert du Ceram Nice). Une "extension" de ce programme est prévue avec le laboratoire LR11 de l'Université du Littoral Côte d'Opale (Dimitri Uzunidis et Sophie Boutillier).

Ouvrages en cours

Gérer le phénomène entrepreneurial, en collaboration avec Camille Carrier (de l'UQTR)

Une suite à *Histoire d'entreprendre*, les auteurs ont été contactés et doivent remettre leur texte pour janvier 2001, le projet sera soumis à l'éditeur de la référence [4] du présent CV

Chapitre pour un collectif sur "Gestion et NTIC", en collaboration avec Christophe Benavent et poursuivant la réflexion de la référence [13] du présent CV

Reprise par l'ADREG de l'ouvrage : Filion L.-J. (dir), *Réaliser son projet d'entreprise*, Les Editions Transcontinentales, Montréal, 1999 (2^e édition). L'équipe de recherche lilloise reprend et adapte l'intégralité de l'ouvrage coordonné par Filion (travail sur la 3^e édition) pour une adaptation au marché français. Il s'agit d'un manuel à destination des créateurs d'entreprise.

Suivis de mémoires de DEA

Mémoire de Laurence Lecœuvre sur la créativité en contexte de PME, 1998

Mémoire en cours sur le thème de l'enseignement de l'entrepreneuriat (Bertrand Tortellier)

AUTRES ACTIVITES LIEES A LA RECHERCHE

Co-Président du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, tenu à Lille, 15 et 16 novembre 1999. Ce congrès a réuni 243 participants.

Président du 5^e CIPME (Congrès International Francophone sur la PME), qui est le congrès de l'AIREPME (association internationale de recherche en PME). La cinquième édition se déroule les 25, 26 et 27 octobre 2000 à Lille, dans les locaux de l'Institut d'Administration des Entreprises

Membre du comité d'organisation de la Ve conférence de l'AIMS (Association Internationale de Management Stratégique) qui s'est tenue en mai 1996 à l'IAE de Lille en collaboration l'ESA de Lille 2 et l'EDHEC

Directeur Exécutif de la Revue de l'Entrepreneuriat (revue créée en 1999, premières publications présentées sur le deuxième semestre 2000, en ligne – <http://www.entrepreneuriat.com/revue>)

Relations avec l'Université Trois-Rivières au Québec (nommé partenaire international par l'Institut de Recherche sur les PME et le GREPME)

Créateur du site web de l'Académie de l'Entrepreneuriat (désormais confié à Daniel Evans)

Créateur et Webmaster du site de l'ADREG (<http://www.adreg.net>)

Organisation des séminaires du CLARÉE (fréquence mensuelle), en collaboration avec Alain Desreumaux, de 1995 à 1998

Membre du Conseil d'administration de l'AIREPME (association internationale de recherche en PME)

Membre du Conseil d'administration de l'Académie de l'Entrepreneuriat

Membre de l'AIMS (Association Internationale de Management Stratégique)

ENSEIGNEMENT

Niveau bac + 2 :

"Systèmes de gestion en organisation", IUP MSG de Lille [cours créé]

Niveau bac + 3 :

Séminaire de comptabilité managériale, IUP MSG de Lille

Niveau bac + 4 :

"Entrepreneuriat" en IUP MSG (maîtrise de sciences de gestion) au sein de l'option Gestion des Petites et Moyennes Structures (GPMS) [cours créé]

"Méthodologie de la recherche", en IUP MSG ; il s'agit dans ce cours de présenter les bases méthodologiques de toute investigation nécessitant des recherches (aspects académiques s'agissant de la réalisation du mémoire de fin d'étude et aussi aspects pragmatiques de recherche en entreprise)

Niveau bac + 5 :

"Méthodologie de la recherche" en DEA sciences de gestion (approche générique du processus de recherche en sciences de gestion), en DESS audit contrôle (cours adapté au public et suivi de mémoire)

"Entrepreneuriat" en DEA sciences de gestion [cours créé]

"Entrepreneuriat" en DESS "Entrepreneuriat et redéploiement industriel", Université du Littoral, Dunkerque [conférence]

"La vision stratégique du créateur d'entreprise : étude et outils" en DESS "création et gestion des projets innovants" de l'Université Montesquieu IV de Bordeaux, des étudiants du DEA de Sciences de Gestion de l'IAE de Lille, mais aussi à Metz, Tours, Nantes pour la rentrée 2000

"Entrepreneuriat", programme (30H) monté pour l'ENIC (Ecole Nouvelle d'Ingénieurs en Communication)

Autres activités liées à l'enseignement : Responsable de l'option GPMS (gestion des petites et moyennes structures) de la MSG de Lille depuis 1996

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

Membre du Conseil d'Administration de l'USTL (Université des Sciences et Technologies de Lille 1).

Membre du comité de valorisation de la recherche de l'USTL

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE

Chercheur au CLAREE (Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des entreprises – UPRESA CNRS 8020), depuis septembre 1994. Recruté comme Maître de Conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (USTL) pour la rentrée de septembre 1998. De septembre 1995 à Août 1998, Maître de Conférences Associé à l'Institut d'Administration des Entreprises de Lille. De septembre 1994 à août 1995, allocataire de recherche FNEGE (fédération nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises). Etudes reprises en 1992 (MSG, DEA, Doctorat).

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVE

- 1989 Création d'une entreprise de distribution de matériel informatique pour le compte d'investisseurs. Direction de cette entreprise et participation au management général de l'entreprise parisienne (2/3 du temps à Lille, 1/3 à Paris). Participation à la création d'une antenne à Marseille, à la mise en place d'un réseau
- 1987 Création d'une entreprise dans le secteur de la Publication Assistée par Ordinateur.
- 1985 Contrôle de gestion et responsabilité administrative d'une agence (CA 150MF et 120 personnes pour l'agence) d'une entreprise de travaux publics (Beugnet), missions de contrôle de gestion dans diverses participations du groupe, instauration des systèmes de gestion dans une PME rachetée

TITRES UNIVERSITAIRES

- 2000 Habilitation à diriger des recherches, sous la direction du Professeur Alain Desreumaux, 22 septembre.
Jury : Bertrand Saporta, Michel Marchesnay, Robert Paturel, Pierre Louart, Alain Desreumaux
- 1997 Doctorat en sciences de gestion, sous la direction du Professeur Alain Desreumaux, 7 juillet. Mention très honorable avec les félicitations du jury
Jury : Bertrand Saporta, Jean-Pierre Bréchet, Pierre Cossette, Pierre Louart, Joel Bafcop, Alain Desreumaux
- 1994 DEA en sciences de gestion (option contrôle de gestion, contrôle d'entreprise), sous la direction du Professeur Alain Desreumaux
- 1993 MSG, Maîtrise en Sciences de Gestion, à l'IAE de Lille. Formation continue, année spéciale.
- 1985 DUT GEA option GAPMO (gestion appliquée aux petites et moyennes organisations)

